



COMPTE RENDU IN EXTENSO

6^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023

REUNIONE DI U 1^{MU} DI DICEMBRE DI U 2023

6^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2023





6^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
1^{mu} DI DICEMBRE
6^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
1^{ER} DÉCEMBRE

JOURNÉE DU VENDREDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2023

Ouverture de la séance à 10h33	
Secrétaire de séance : Mme Sandra MARCHETTI	
Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse - point d'ordre	10
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /</u> <u>RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 325 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 26 è 27 d'ottobre di u 2023	
Rapport n° 325 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 26 et 27 octobre 2023	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	11
VOTE RAPPORT	11
<u>ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU /</u> <u>AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</u>	
Raportu n° 298 : Rollu di a Camera di i Territorii cum'è cunferenza regiunale di u Zeru Artificializzazione Netta (ZAN) è Metudu di cuncertazione allargata affine di rende u PADDUC cumpatibile cù a lege Clima è Resilienza	

Rapport n° 298 : Rôle de la Chambre des Territoires en tant que conférence régionale du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et Méthode de concertation élargie en vue de rendre compatible le PADDUC avec la loi Climat et Résilience	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI	12
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2023/O2/034) par Mme Paola MOSCA, <i>rapporteuse</i>	19
Lecture de l'avis de la Chambre des Territoires par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse	20
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Xavier LACOMBE	21
M. Paul-Félix BENEDETTI	23
M. Jean-Christophe ANGELINI	25
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	30
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	30
Mme Nadine NIVAGGIONI	32
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	34
Mme Anne-Laure SANTUCCI	35
M. Julien PAOLINI en réponse aux interventions	37
VOTE RAPPORT	43
M. Hyacinthe VANNI préside la séance	
<u>BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ</u>	
Rapport n° 312 : Ripresa è custituzione di svalutazione di cridenze di a Cullettività di Corsica	
Rapport n° 312 : Reprise et constitution de dépréciations de créances de la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANANGELLI	45
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	46
VOTE RAPPORT	46

Raportu n° 313 : Ripresa è custituzione di svalutazione di cridenze di u Laboratoriu d'Analisi di Cismonte	
Rapport n° 313 : Reprise et constitution de dépréciations de créances du Laboratoire d'Analyses du Cismonte	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI	47
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	47
VOTE RAPPORT	47
Raportu n° 314 : Ripresa è custituzione di svalutazione di cridenze di u Laboratoriu d'Analisi di Pumonti	
Rapport n° 314 : Reprise et constitution de dépréciations de créances du Laboratoire d'Analyses du Pumonti	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI	48
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	48
VOTE RAPPORT	48
Raportu n° 315 : Ammissione in non valore è cridenze spinte di u Laboratoriu d'Analisi di Cismonte	
Rapport n° 315 : Admissions en non-valeur et créances éteintes du Laboratoire d'Analyses du Cismonte	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI	49
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	49
VOTE RAPPORT	49
Raportu n° 316 : Ammissione in non valore è cridenze spinte di u Laboratoriu d'Analisi di Pumonti	
Rapport n° 316 : Admissions en non-valeur et créances éteintes du Laboratoire d'Analyses du Pumonti	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANANGELLI	50
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	50

VOTE RAPPORT	50
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance	
<u>SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</u>	
Raportu n° 318 : Adattazione di a strategia d'innuvazione per l'intraprese corse	
Rapport n° 318 : Adaptation de la stratégie d'innovation pour les entreprises corses	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse	53
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n°2023/E6/032) par Mme Paola MOSCA	61
M. Alex VINCIGUERRA : lecture partielle de l'avis CESEC	63
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	63
Mme Sandra MARCHETTI	64
Mme Christelle COMBETTE	66
M. Romain COLONNA	67
M. Jean-Christophe ANGELINI	70
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	76
Le Président Alex VINCIGUERRA, en réponse	78
VOTE RAPPORT	81
Raportu n° 299 : Ammissione in non valore è cridenze spinte di a Cullittività di Corsica	
Rapport n° 299 : Admissions en non-valeur et créances éteintes de la Collectivité de Corse	
VOTE RAPPORT	81
SUSPENSION À 13h50 / REPRISE À 16h	
Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI	

<p align="center"><u>SCAMBII NANTU À I TRAVADDI DI A CUNFERENZA DI I PRISIDENTI NANTU À U PRUCESU « AUTUNUMIA »</u> <u>ÉCHANGES SUR LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS SUR LE PROCESSUS « AUTONOMIA »</u></p>	
<i>Prises de paroles :</i>	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	83
M. le Président Gilles SIMEONI	86
M. Jean-Martin MONDOLONI	93
M. Jean-Christophe ANGELINI	98
M. Paul-Félix BENEDETTI	102
M. Pierre GHIONGA	105
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	106
M. Romain COLONNA	109
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	112
<p align="center"><u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /</u> <u>RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u></p>	
Raportu n^u 320 : Prurugazioni di a mandatura 2021/2023 di l'Assemblea di a Giuventù	
Rapport n^o 320 : Prorogation de la mandature 2021/2023 de l'Assemblea di a Giuventù	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	114
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Christelle COMBETTE	115
La Présidente MAUPERTUIS, en réponse aux interventions	115
VOTE RAPPORT	116
Raportu n^u 321 : Rimpiazzamentu di parecchji membri di u Cunitatu di Valutazione di l'Assemblea di Corsica	
Rapport n^o 321 : Remplacement de plusieurs membres du Comité d'Évaluation des Politiques Publiques de l'Assemblée de Corse	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	116
PRISE ACTE	117

Raportu n° 319 : Rinuvellamentu di i raprisententi di a Cullettività di Corsica à l'istanze di l'Università di Corsica Pasquale PAOLI	
Rapport n° 319 : Renouvellement des représentants de la Collectivité de Corse au sein des instances de l'Université de Corse Pasquale PAOLI	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	118
Désignations	120
Mme Nadine NIVAGGIONI préside la séance	
VOTE RAPPORT	
Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance	
<u>AGRICOLTURA / AGRICULTURE</u>	
Raportu n° 329 : Avisu di l'Assemblea di Corsica nantu à u prugettu di decretu rilativu à l'adattazione di l'aiuti incuppiati di a Pulitica Agricola Cumuna 2023-2027	
Rapport n° 329 : Avis de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret relatif à l'adaptation des aides couplées de la Politique Agricole Commune 2023-2027	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Dominique LIVRELLI, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse	121
Vote de l'urgence	122
<u>Prise(s) de parole :</u>	
Mme Marie-Anne PIERI	122
M. Dominique LIVRELLI en réponse aux interventions	123
VOTE RAPPORT	123
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION</u>	

<u>GÉNÉRALE</u>	
Rapport n° 285 : Pattu transazzionale trà a Cullettività di Corsica è SNC MEGA EXPRESS è CORSICA FERRIES è SWISS RE INTERNATIONAL SE è SIAT, Societa Italiana du Assicurazioni e Riassicurazioni p.A è GENERALI ITALIA SpA è AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCES è a Camera di Cummerciu è d'Industria di Corsica è MMA IARD Assurances Mutuelles è MMA IARD	
Rapport n° 285 : Protocole transactionnel entre la Collectivité de Corse et SNC MEGA EXPRESS et CORSICA FERRIES et SWISS RE INTERNATIONAL SE et SIAT, Societa Italiana du Assicurazioni e Riassicurazioni p.A et GENERALI ITALIA SpA et AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCES et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et MMA IARD Assurances Mutuelles et MMA IARD. Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	124
<u>Prise(s) de parole :</u>	124
M. Paul-Félix BENEDETTI	
M. Jean-Michel SAVELLI	
M. le Président SIMEONI en réponse aux observations	125
	126
VOTE RAPPORT	127
MODIFICATIONS désignations du rapport n° 319	128
Mme la Présidente MAUPERTUIS	
VOTE MODIFICATIONS	128
<u>MUZIONE / MOTIONS</u>	129
Motion N° 2023/O2/027 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Danielle ANTONINI pour le groupe « Fà Populu Inseme » : Non à la suppression de l'Aide Médicale d'État Présentation de la motion par Mme Danielle ANTONINI	
	130
M. le Président Gilles SIMEONI	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	

VOTE MOTION	132
VOTE MOTION	133
Motion N° 2023/E3/014 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Soutien exceptionnel au GFCA Foot Présentation de la motion par Mme Christelle COMBETTE	133
M. le Président Gilles SIMEONI	133
Suspension de séance à 18h36 / Reprise à 19h15	134
Mme La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
VOTE DÉROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS SGAC	
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : Proposition de report de la motion N° 2023/E3/014	134
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : proposition d'examen de la motion N° 2023/O2/026	
MOTION N° 2023/O2/026 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Juliette PONZEVERA pour le groupe « Fà Populu Inseme » : Demande de soutiens financiers pour la création de logements sociaux Présentation de la motion par Mme Juliette PONZEVERA	
Avis du Président de l'AUE, M. Julien PAOLINI	136
VOTE MOTION	137
M. Pierre GHIONGA	138
M. Paul-Félix BENEDETTI	138
	139
SÉANCE LEVÉE À 19h25	

La séance est ouverte à 10 h 33.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Salute à tutti, bonghjornu. Per piacè, pigliate piazza.

Eccu tutti i gruppi sò ripresentati, pudemu principià sta seconda ghjurnata di dibattiti.

Allora ci hè, in accordu cù i Presidenti, un cambiù ind'è l'ordine di u ghjornu, a dicu dinò per i giurnalisti è a ghjente chì ci stà à sente, avemu scambiatu l'ordine di u ghjornu.

U dibattitu nantu à e nostre reunione è u ciclu di e niguziazione incù u Statu hè rimandatu à dopu miziornu. È avemu noi, i presidenti, una cunferenza di i presidente versu una ora fin'à duie ore è mezu.

Dunque ripiglieremu dopu miziornu à duie ore e mezu incù i scambii nant'à i nostri travagli incù a cummissione di e lege di l'assemblea naziunale in particolare è u prucessu Autunumia. Eccu !

Sta mane, eiu passeraghju i mo raporti perchè c'hè unu à dui ripresentanti chì devene esse scelti per l'Università, dunque passeraghju i mo raporti dopu miziornu dinò. Sta mane, dopu l'approvazione di u prucessu verbale, mi girgu versu l'esecutivu, ma nurmalmente deve passà u raportu nantu à u ZAN, dopu a strategia d'innuvazione, a dicu per ch'elli chì ci stanu à sente, sopra tuttu per i culaboratori di i gruppi, è dinò per quelli chì anu preparatu e so intervenzione.

Dunque u ZAN pè principià, dopu passemu à a strategia d'innuvazione è dopu i 4 o 5, ancu 6 cartulari di u bugettu di e finanze. È cusì, ghjunghjeremu fin'à u ripastu. Eccu !

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 325 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 26 è 27 d'ottobre di u 2023

Rapport n° 325 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 26 et 27 octobre 2023

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora pè principià, vi dumandu d'aduprà, s'è vo site d'accordu, u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di a seduta di u 26 è u 27 d'ottobre.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'un vote micca ? Astensione ? Qual'hè chì ghjè à prò ?

Issu prucessu verbale ghjè adupratu.

À ringrazià vi.

Passu subitu a parolla à u presidente di l'agenzia di l'urbanisimu, di l'accunciamentu di u Territoriu.

JULIEN PAOLINI, avete a parolla pè presentà ci issu ZAN.

Pensu chì sò ghjunti ma accugliemu dinò i ripresententi, ci hè u Presidente di a camera di i Territorii.

Salute à i ripresententi di a Camera di i Territorii chì sò quì, perchè chì ghjè un cartulare impurtantissimu per i territorii, è e comune soprattuttu.

Andate puru, o Sgiò Cunsiglieru.

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU /
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Raportu n° 298 : Rollu di a Camera di i Territorii cum'è cunferenza regionale di u Zeru Artificializazione Netta (ZAN) è Metudu di cuncertazione allargata affine di rende u PADDUC cumpatibile cù a lege Clima è Resilienza

Rapport n° 298 : Rôle de la Chambre des Territoires en tant que conférence régionale du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et Méthode de concertation élargie en vue de rendre compatible le PADDUC avec la loi Climat et Résilience

M. Julien PAOLINI

Merci Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de l'Assemblée de Corse, Monsieur le représentant de la Chambre des territoires, il s'agit aujourd'hui d'examiner un rapport qui porte sur la méthode de concertation relative à la mise en œuvre du ZAN. Donc le ZAN c'est le Zéro Artificialisation Nette.

Vous rappeler en préambule ce qui se cache derrière ce terme du Zéro Artificialisation Nette. Il a été introduit par la loi Climat et Résilience votée en août 2021, donc il y a maintenant plus de 2 ans et il vise à la réduction de l'artificialisation des sols, l'artificialisation des sols pour le dire plus simplement, la bétonisation. C'est souvent sous ces termes-là qu'on l'emploie plus régulièrement, donc la bétonisation des sols.

L'objectif général, principal, c'est d'atteindre la zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. Et pour cela, la loi fixe un rythme de réduction de l'artificialisation par pas de temps, par tranche de 10 ans, pour atteindre justement ce zéro en 2050.

Pour les régions de droit commun en France continentale, il est prévu une réduction de 50 %, pour faire simple, à l'horizon 2030 par rapport à la période précédente, c'est-à-dire la période 2010-2020, si une région a artificialisé par exemple 5000 hectares entre 2010 et 2020, entre 2020 et 2030, elle devra en artificialiser plus que la moitié. Voilà l'objectif que fixe la loi.

Pour la Corse, c'est un peu différent, on n'a pas de taux de réduction qui nous soit imposé pour les 10 prochaines années, ce sera à nous de définir le taux de réduction dans les 10 prochaines années, et cela jusqu'à l'horizon 2050, dans le cas d'une révision du PADDUC. Il en est de même pour les territoires d'Outre-Mer dans un objectif de prendre en compte leurs spécificités aussi bien géographiques que démographiques. Voilà pour les objectifs qui s'imposent à nous par la loi climat et résilience qui a donc été votée en août 2021, mais qui a été récemment révisée en août 2023, notamment suite à des débats qui ont lieu au Sénat puis à l'Assemblée Nationale parce qu'il y a eu de nombreuses montées au créneau des élus locaux, que ce soit des régions ou des communes et intercommunalités, qui disaient en gros : c'est inapplicable, les décrets d'application sont trop difficiles à mettre en œuvre, le calendrier n'est pas tenable, il faut revoir cette loi de 2021. Donc, une révision de cette loi qui visait à faciliter la mise en œuvre des objectifs du ZAN a été adoptée en juillet 2023. J'y reviendrai puisqu'il y a eu des amendements portés par les députés, notamment par Jean-Félix Acquaviva, qui ont permis d'adapter cette loi aux spécificités de la Corse.

Donc, des premiers décrets d'application en avril 2022 et les derniers décrets d'application qui sont intervenus là, très récemment, puisque c'était le 28 novembre 2023, pour la mise en œuvre de ce ZAN.

Je reviens maintenant sur la Corse. La première question qu'on doit se poser, c'est combien on a artificialisé en Corse finalement, durant la période 2010-2020, donc les 10 années qui sont maintenant derrière nous ? En gros, on n'a pas des chiffres très exacts parce qu'en fonction de la méthode qu'on va utiliser, les chiffres vont varier plus ou moins, mais en gros, on sait aujourd'hui dans les grands volumes, qu'on a artificialisé en Corse, environ 2000 hectares lors des 10 dernières années.

Donc si demain, dans le cadre du PADDUC, on choisissait, mais on pourrait choisir un autre taux, mais si on choisissait un taux de réduction de 50 %, ce qui s'impose dans les autres régions françaises, à l'horizon 2030, on ne pourrait artificialiser plus que 1000 hectares. Donc on voit l'effort qu'on aura à faire dans les 10 prochaines années sachant qu'on a déjà commencé, puisque cette loi s'applique depuis 2021 et qu'on est déjà en 2023. Donc, 1000 hectares à artificialiser sur l'ensemble de la Corse à l'horizon 2030.

Le PADDUC, il aura à fixer à la fois les taux de réduction 50, 60, 70 %, les pas de temps, tous les 10 ans par exemple et aussi à quel espace vont s'appliquer ces taux, c'est-à-dire la territorialisation des objectifs du ZAN, parce qu'on a la possibilité de ne pas l'appliquer de manière uniforme sur tous les territoires et d'avoir des taux de réduction qui soient différenciés en fonction des

spécificités des territoires. C'est tout l'enjeu donc de la révision du PADDUC qui devrait intervenir, commencer en tout cas, débiter en tout début 2024.

Vous voyez que les débats qui s'annoncent, qui sont devant nous, vont être particulièrement vifs en raison d'un foncier qui va se faire plus rare tout simplement, un foncier qu'il faudra allouer selon des objectifs politiques qui sont tous légitimes, mais qui parfois sont concurrents : le développement de l'agriculture, la construction d'infrastructures de transport, la protection des espaces environnementaux, les équilibres littoral, montagne et également le développement des activités économiques et bien sûr, la construction de logements essentiellement pour les Corses.

Je vous disais que l'examen de la loi en juillet 2023 a permis de d'intégrer des spécificités pour la Corse, pour la mise en œuvre de ce Zéro Artificialisation Nette. Donc, des amendements portés par les députés de la Corse, en premier lieu notamment par Jean-Félix Acquaviva. Une première spécificité pour la Corse, c'est tout d'abord de permettre au PADDUC, ce que je disais précédemment, de fixer un taux de réduction spécifique pour la Corse, de pouvoir le décliner sur les territoires insulaires et enfin de pouvoir le décliner dans le temps.

Deuxième spécificité : l'interdiction d'extension de l'urbanisation dans les communes au RNU. Dans la première version de la loi ZAN, on constatait qu'une commune qui venait à ne pas se mettre en compatibilité avec le ZAN et avec le PADDUC, voyait ses zones à urbaniser tomber dans le cadre de leur PLU.

Donc il y avait une contrainte forte pour les communes qui ne se mettaient pas en compatibilité avec le PADDUC, dans leur PLU, toutes les zones AU à urbaniser tombaient à l'horizon 2027.

Pour les communes ayant des cartes communales, c'est encore pire, toutes les zones urbanisées tombaient si elles ne se mettaient pas en compatibilité avec la loi ZAN et donc le PADDUC. Mais pour les communes au RNU, rien n'était prévu par les textes. Et quand on sait qu'en Corse 60 % des communes sont au RNU, et pas des moindres, il y avait la nécessité que des contraintes s'appliquent aussi pour les communes au RNU, sous peine d'avoir un avantage, je dirais concurrentiel, pour ces communes-là, un avantage de ne pas faire de planification et de documents d'urbanisme.

Donc l'amendement a permis, je cite l'amendement : interdiction d'extension de l'urbanisation dans les communes au RNU à compter du 22 août 2027, en cas d'absence de document d'urbanisme prenant en compte l'objectif de

Zéro Artificialisation Nette. Donc premier, je dirais, trou dans la raquette qui a été rectifié grâce à la loi de juillet 2023.

Deuxième point important : la garantie de surface minimale de consommation d'espace d'un hectare. Une des, je dirais, craintes des élus, notamment des maires, c'était que si on appliquait 50 % dans les petites communes de l'intérieur, une réduction de 50 % de l'artificialisation, on venait à réduire à néant le droit de construire dans un certain nombre de communes. Et c'est d'autant plus vrai en Corse, dans les petites communes de l'intérieur ; une commune qui avait délivré un ou deux permis de construire, artificialisait 1 000 m² sur les 10 dernières années, vous voyez que si on devait appliquer un taux de 50 %, on réduisait à néant ses possibilités de développement.

Donc dans la loi est intégrée une garantie minimale d'un hectare pour toutes les communes, sous réserve de réaliser un document d'urbanisme, encore une fois. Donc, cette garantie d'un hectare ne s'applique pas pour les communes qui resteraient au RNU.

Alors je vais vous donner quand même deux exemples pour la Corse de la traduction de cette garantie en hectares, qui sont, je pense, à mon avis, parlants et qui traduisent aussi les enjeux qui sont devant nous en termes de rééquilibrage territorial. Je prends Cathy, la communauté de communes, Pasquale Paoli, 42 communes. Sur les 10 dernières années, le taux d'artificialisation des sols, 31 hectares. 42 communes, 31 hectares artificialisés, c'est à-peu-près 7 000 m² par commune, si on fait une moyenne, pas grand-chose on va dire. Donc là, la garantie d'un hectare, elle a du sens, sinon si on divise par deux ces 7 000 m² moyens, on voit qu'il ne reste plus grand-chose et on ne peut pas dire que ce soit là que sont les enjeux principaux d'artificialisation des sols.

Les communes sud Corse, je ne cible personne vous imaginez, et encore moins les gens qui ont aujourd'hui la charge de ces territoires, mais c'est pour illustrer les différences qui existent au sein de l'île en matière d'artificialisation. Communauté des communes Sud Corse : 7 communes versus les 42 communes, 380 hectares artificialisés en 10 ans contre les 31 hectares que j'ai cités précédemment. 540 000 m² par commune, 80 fois plus que la communauté des communes Pasquale Paoli.

Donc, vous voyez les enjeux qui sont devant nous, à la fois des contraintes majeures pour la Collectivité de Corse, le Conseil exécutif de traduire ces objectifs du ZAN dans le PADDUC, une contrainte majeure pour les communes dans le cadre de leur PLU où les intercommunalités demain, si elles choisissent d'aller vers des PLU ou des SCOT, mais aussi une opportunité

extraordinaire, à mon avis, à mon sens, de rééquilibrage territorial pour donner, je dirais, un peu plus d'oxygène aux communes les plus contraintes et réduire la dynamique dans certaines communes.

Beaucoup d'entre elles, les communes qui ont beaucoup artificialisé, on remarque quoi ? On remarque que la constructibilité n'a pas permis de gagner des habitants. C'est souvent 85 % de résidences secondaires qui ont été construites sur les 10 dernières années. Et Pour un habitant gagné, on a consommé plus de 5 000 m². Donc, on voit bien qu'au-delà des enjeux liés à l'artificialisation des sols, on a des vrais enjeux de modèles de développement et la question bien sûr de l'accès au logement qui est devant nous.

Dernier point des spécificités de la Corse pour la mise en œuvre du ZAN, et c'est l'objet de ce rapport, j'ai voulu vous présenter en l'état les différents enjeux, mais le rapport aujourd'hui, c'est juste d'organiser la concertation pour la mise en œuvre de ce Zéro Artificialisation Nette, c'est l'un des amendements de la loi du 22 juillet 2023 qui dit qu'en Corse, c'est la Chambre des territoires qui se substitue à la conférence régionale du ZAN. La conférence régionale du ZAN, c'est une instance qui a été créée par la loi pour émettre des avis notamment, mais pas seulement, pour échanger, dialoguer sur ces enjeux de réduction de l'artificialisation des sols. Cette conférence régionale dans les régions de droit commun, du ZAN, elle est aussi force de proposition, elle peut émettre des propositions d'évolution des objectifs et elle est aussi chargée du suivi de la mise en œuvre de ces objectifs d'artificialisation des sols. Vous l'avez compris, c'est une instance consultative. Elle n'émet pas d'avis conforme, c'est bien la Collectivité de Corse qui a la charge de décliner sur son territoire, dans le temps et dans l'espace, ses objectifs du ZAN à travers le PADDUC.

Donc, pourquoi la Chambre des territoires comme instance de dialogue en Corse ? Contrairement aux autres régions, on a cette instance et la conférence régionale du ZAN regroupait un certain nombre d'acteurs, notamment des représentants des communes, avec documents d'urbanisme ou sans documents d'urbanisme, des représentants des SCOT, on n'en a pas en Corse et des représentants, notamment de l'État et des régions. La Chambre des territoires remplit un nombre certain de ces critères puisqu'elle regroupe toutes les intercommunalités de l'île, donc beaucoup de maires, elle va bien au-delà en termes de représentation du bloc communal que la conférence régionale du ZAN telle qu'elle est prévue dans la loi.

Donc une très bonne chose d'avoir la reconnaissance du rôle de la Chambre des territoires pour la mise en œuvre et la concertation du ZAN. Toutefois, on a considéré que ce n'était pas suffisant au vu des enjeux que j'ai

présentés précédemment, de se référer uniquement à la Chambre des territoires pour échanger, débattre sur la question du Zéro Artificialisation Nette.

On a donc souhaité y adjoindre une autre instance de concertation qui travaillera en parallèle, pas de manière concomitante, mais en parallèle, qui est le Conseil d'aménagement et d'urbanisme de Corse qu'on a créé par délibération de l'Assemblée de Corse, donc celui-ci n'est pas créé par la loi mais par délibération de l'Assemblée de Corse, en novembre 2021, au tout début de cette mandature, qui est une instance dont le rôle, c'est prévu dans ses statuts et dans la délibération, a la charge d'échanger sur toutes les questions relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, et qui regroupe un nombre d'acteurs beaucoup plus large que ceux qui sont membres de la Chambre des territoires, puisqu'on va y retrouver bien sûr les groupes politiques de l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif, les représentants de l'État, des représentants de l'Association des maires, les directeurs d'agences et offices, les représentants de l'État, mais aussi toute une série d'acteurs, les chambres consulaires, la SAFER, le Parc, le GIRTEC, le CAUE, l'ordre des architectes, la banque des territoires, les associations bien sûr de défense de l'environnement, j'ai failli les oublier, qui s'intéressent aux questions d'urbanisme, qui seront également consultées et qui pourront également émettre des avis en matière de mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette.

Donc, il n'y aura pas forcément de réunion commune aux deux instances, mais des avis qui pourront être émis par l'une ou l'autre des instances. Charge à nous dans le cadre des commissions de l'Assemblée de Corse, dans le cadre du travail du Conseil exécutif, à traduire ces avis dans le cadre de nos propositions au moment de la révision du PADDUC.

Donc, c'est bien l'Assemblée de Corse qui décidera de la trajectoire dans le cadre du PADDUC.

Je termine en vous disant que la Chambre des territoires a été consultée sur ce rapport et sur cette proposition, c'était lors de la dernière Chambre des territoires qui s'est tenue le 16 octobre 2023. Elle a adopté à l'unanimité de ses membres, cette proposition et a fait un certain nombre déjà de propositions sur comment s'organiser, quelle méthodologie de travail. Parmi ces propositions, il y avait la nécessité d'avoir un groupe de travail technique pour appuyer le travail des élus de la Chambre des territoires.

Vous voyez bien qu'au-delà des enjeux politiques du ZAN, il y a aussi une traduction technique qui est très forte pour soutenir à la fois la Chambre des territoires, le Conseil exécutif, l'Assemblée de Corse, le CAUC dans ses choix, il a été décidé de créer un groupe de travail qui regroupe à la fois la DGA

aménagement du territoire, la direction en charge de l'innovation et de la transformation, avec la cellule juridique notamment de la Collectivité de Corse, l'agence d'urbanisme et d'énergie, l'Office foncier de Corse. Donc un groupe de travail qui rassemble tous les techniciens pour accompagner les élus dans leur choix, à la fois dans l'analyse et l'évolution du PADDUC, mais également pour proposer différents scénarii pour intégrer le ZAN, que ce soit la trajectoire de réduction, les consommations d'espaces, dans quel territoire ça s'applique.

Je vous donne un exemple des régions de droit commun, qu'est-ce qu'elles ont pris comme territoire pour appliquer les taux de réduction ? Elles ont pris les SCOT. On n'a pas de SCOT en Corse. Donc on voit bien qu'ici encore, on va devoir définir des territoires avec des taux différenciés sur la réduction de l'artificialisation, qui seront spécifiques pour la Corse, parce que ça va être difficile de le faire dans le cadre des SCOT en l'état actuel des choses.

Terminer en vous rappelant l'objectif du ZAN. On doit réviser le PADDUC pour intégrer ces objectifs avant le 22 novembre 2024, donc les délais sont très contraints. Dans le cadre des SCOT, mais là, il y a peu de gens qui sont concernés à part la Balagne, avant le 22 février 2027 et pour les communes et les intercommunalités dans les PLU ou les cartes communales, avant le 22 février 2028.

Juste un petit point pour rassurer les maires, dans les documents d'urbanisme avant le 22 février 2028, il s'agit d'avoir seulement délibéré pour ouvrir la révision du document d'urbanisme. Il ne faut pas qu'il soit totalement arrêté.

Donc vous l'avez compris, je conclurai en vous disant, comme je l'ai dit précédemment, que c'est à la fois une contrainte gigantesque pour nous, Conseil exécutif, élus de l'Assemblée de Corse et maires, pour tous les élus de Corse, mais je crois aussi une formidable opportunité pour l'aménagement et le développement de notre territoire. Je suis à votre disposition bien sûr pour répondre à vos questions.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Cunsigliu. Avemu un raportu di a CDENATE.

Mme Paola MOSCA

En préambule, Madame Marie-Thérèse MARIOTTI a estimé que le sujet revêtait un caractère de complexité évident.

Elle a souhaité savoir, dans un premier temps, si le CAUC s'était déjà réuni.

Sur le principe de l'organisation (Chambre des Territoires et CAUC), elle a indiqué ne pas avoir d'idée préconçue à ce stade, mais a tout de même noté que sur les cinquante membres du CAUC, l'exécutif y était majoritairement représenté et a fait part de sa crainte de voir naître un comité pléthorique, ce dernier point méritant selon elle d'être approfondi.

Après avoir rappelé que la Corse disposant d'un PADDUC, il s'agira d'interagir sur le calendrier et sur le pourcentage de déploiement de la loi ZAN, elle a ensuite interrogé l'exécutif afin de savoir s'il appartenait désormais au PADDUC d'affecter les droits à bâtir, par commune ou par microrégion.

Au regard de l'importante complexité du sujet, elle s'est également interrogée sur les capacités de la Chambre de Territoires à disposer de l'ingénierie nécessaire pour éclairer les décisions des élus, l'objectif étant d'aboutir à la compatibilité du PADDUC avec la loi Climat et Résilience.

Enfin, elle a insisté sur la nécessité de voir clarifier les notions d'artificialisation et de densification.

En réponse, Monsieur Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, a reconnu que les objectifs assignés par la loi Climat et Résilience relevaient d'une complexité considérable sur un plan technique et politique.

Il a précisé que les deux instances ne seraient pas amenées à se réunir de manière concomitante, l'idée étant de réunir, d'une part, la Chambre des Territoires (obligation légale) en tant qu'instance consultative de référence qui présentera des propositions et suivra la mise en œuvre du ZAN, et d'autre part, le CAUC.

Il a rappelé que celui-ci devait tenir sa première réunion à l'occasion de la présentation de l'analyse du PADDUC, en début d'année 2024, mais qu'il se réunira probablement en amont, notamment pour fixer les dispositions du ZAN et que soit présenté à ses membres le nouveau rôle qui lui a été assigné.

En accompagnement, il a indiqué qu'un groupe technique a été constitué, composé de la mission « Urbanisme » de la Chambre des Territoires, les agents de l'AUE, des représentants de l'Office Foncier, de manière à mettre à la disposition de la Chambre des Territoires des compétences techniques qui pourront éclairer les décisions de ses membres.

La question de la déclinaison des objectifs devra quant à elle faire l'objet de discussions, notamment sur une éventuelle territorialisation, de manière à appliquer un taux différencié selon les contraintes des différentes communes de Corse et leur niveau d'artificialisation. Il conviendra d'en définir alors l'échelle pertinente et le calendrier, la question des définitions d'artificialisation et de densification méritant par ailleurs d'être également précisées, puisque les différentes instances présentent actuellement des approches différentes.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations du groupe « Un soffiu novu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et l'absence des groupes « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Alors il y a aussi de manière cohérente, vu le sujet, un avis de la Chambre des territoires que je peux lire, si vous en êtes d'accord.

Je ne rappelle pas tous les considérants qui sont des références bien évidemment à l'ensemble des lois et décrets, ordonnances, qui ont déjà été évoqués pour leur plus grande part par Monsieur le conseiller exécutif.

La Chambre des territoires à l'unanimité des membres présents, donne acte au président des propositions faites pour la mise en œuvre de la loi 2023 630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux.

Se félicite de l'adaptation de ce dispositif aux spécificités de la Corse et du rôle primordial que va jouer la Chambre des territoires dans le déploiement de cette disposition législative et des textes réglementaires à venir.

Demande l'accompagnement de l'agence d'urbanisme et de l'énergie et de tout service compétant en la matière pour mener à bien cette nouvelle mission.

Prend acte de l'articulation de cette loi avec le PADDUC et de la mobilisation du CAUC sur cette thématique pour accompagner la Chambre des territoires dans les futures décisions qu'elle aura à prendre en matière de ZAN.

Donne acte au président du passage d'un rapport à l'Assemblée de Corse à la session d'octobre, en vue de présenter la procédure applicable en la matière.

Souhaite un renforcement de l'ingénierie à destination des communes et des intercommunalités dans l'élaboration des documents d'urbanisme, étant donné notamment qu'à compter du 22 août 2027, l'extension de l'urbanisation sera interdite dans toute commune qui n'est pas couverte par un plan local d'urbanisme, un document en tenant lieu ou une carte communale.

Demande qu'un groupe de travail ad hoc soit créé au sein de la Chambre et qu'il soit rattaché aux travaux engagés par ailleurs à la Collectivité de Corse.

Décide de renvoyer à l'examen du bureau la composition et l'organisation de ce groupe de travail.

Ava a parolla hè à quale a vole piglià.

Donc, qui souhaite s'exprimer sur ce sujet qui d'ailleurs a suscité des débats très importants aussi à l'échelle nationale française.

Oui, Monsieur Lacombe pour « Un soffiu ».

M. Xavier LACOMBE

« Novu » ! « Un soffiu novu » !

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, très rapidement, je ne serai pas très long.

Je sais que vous redoutez mes interventions et je vous sens certaines fois inquiet, et on s'en entretient préalablement d'ailleurs et j'essaie de vous rassurer. Mais aujourd'hui, j'ai décidé d'être gentil, mais je ne vous épargnerai pas.

Monsieur le Président, tout d'abord, aujourd'hui nous sommes dans le cadre de la loi Climat et Résilience qui ne se cantonne pas uniquement au ZAN. Nous sommes d'accord. Vous voyez, si vous êtes tolérant, on peut s'entendre.

Donc, il y a aussi d'autres dispositions dans cette loi Climat et Résilience, et notamment je fais référence au logement, le logement qui peut être mis en location. Et vous n'êtes pas sans ignorer la difficulté du logement sur notre île, puisqu'il y a même la commission économique de l'Assemblée nationale qui s'est déplacée, notamment pour tenter de produire une loi et des propositions, elles sont déjà faites en ce sens. Je regrette que le député Acquaviva ne soit pas là. Nous l'avons reçu, nous, à la CAPA, pour essayer de réguler un peu ça. Parce que là, attention, on prend des risques et on est dans le renforcement et je dirais la possibilité encore plus forte d'avoir du Airbnb qui soit développé sur notre île. Soyons prudents parce que certaines fois certains effets, certaines mesures produisent l'effet inverse.

Donc là, il faudrait être très prudent.

Donc cette commission aussi, j'en fais référence, parce qu'elle a très bien travaillé et ce n'est pas propre à la Corse, ce que je n'ai pas découvert, mais que je me suis laissé convaincre, mais il y a d'autres régions qui sont encore plus tendues que les nôtres et je parle du Pays basque, particulièrement. Aujourd'hui, un enfant au Pays basque ne peut plus se loger au vu de ses moyens et du coût de la location. Je parle des locations, des loyers permanents annuels, non estivaux. Voilà donc ça c'est la petite parenthèse.

Je pense qu'il ne faut pas s'arrêter uniquement au ZAN et prendre la loi Climat et Résilience dans sa totalité, même si une partie de la loi Climat et Résilience, et je vous invite à vous y plonger, ne s'appliquerait pas sur une partie de notre territoire puisqu'il faut certaines fois des agglomérations de plus de 150 000 habitants. Mais enfin, on ne va pas rentrer dans les détails techniques. Premier point.

Deuxième point, bien sûr qu'il faut aborder le ZAN, et notamment dans nos documents d'urbanisme avec les obligations, vous les avez citées, vous avez même pris quelques territoires en exemple, fait des comparaisons, c'est très bien, ça donne une idée, mais comparaison n'est pas toujours raison puisque quand on prend certains territoires, il faut prendre le bassin de vie aussi.

Quand vous parlez de 31 hectares sur les 32 communes, je ne sais pas, inévitablement, ça ne fait même pas 1 hectare par commune. Mais ce n'est pas le cas si on prend la commune la plus importante, qui a le plus construit, il ne reste rien du tout aux autres.

Donc, je crois que là-dessus, il faut aussi un certain discernement et une certaine prudence. Et puis quand même, remettons-nous au par rapport au bassin de vie, ne me dites pas qu'on va aligner le Cruzzini avec le grand Ajaccio. Donc, soyons prudents dans cette approche et ne soyons pas aussi, de manière caricaturale aussi précis.

Ensuite, le CAUC mis en place, nous avons abordé ce sujet. Très bien. Ce que nous proposons et qui va un peu dans l'esprit de la Chambre du territoire, même si ma collègue Marie Thérèse Mariotti a posé des questions, a eu partiellement des réponses, pas tout à fait précises, il y a quelques points encore à éclaircir, beaucoup de choses ont été dites. Mais ce que nous proposons, c'est qu'aujourd'hui à travers cette instance qui est propre à la Corse et nous l'avons votée, pourquoi il n'y aurait pas une étude, une expertise qui serait préalablement menée en concertation, et ça rejoint ce qui est proposé dans ce rapport, mais qui viendrait présenter ses conclusions devant la Chambre des territoires ? Puisqu'on a créé cet outil, autant le rendre efficace et lui donner un véritable rôle. Si c'est le créer et le diriger, encore une fois, je ne vois pas trop l'intérêt et ça serait un manque d'objectivité sans parler, et là je vais laisser le soin de le faire à ma collègue Marie-Thérèse Mariotti, de sa représentativité. Soyons aussi un peu plus objectifs dans l'intérêt de la planification urbaine de la Corse.

Voilà ce que je voulais dire. Quant aux documents d'urbanisme et notamment les PLU où nous rencontrons les plus grandes difficultés pour les réaliser avec toutes les contraintes qui ne sont pas dues qu'au PADDUC, je le reconnais, je voudrais quand même vous rappeler que nous avons ici, à cet endroit, une obligation forte de le réviser u nostru PADDUC et que nous avons pris beaucoup de retard. Alors sans vous poser la question, je voudrais... et vous y avez partiellement répondu de manière timide, frileuse, accélérer !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite intervenir ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Le domaine de l'aménagement territorial foncier fait partie des compétences quasi exclusives de la Collectivité de Corse depuis qu'il nous a été accordé la possibilité d'élaborer le PADDUC, qui est élaboré par l'État et les préfets dans les autres régions et on attend cycliquement les évolutions des lois françaises programmatiques pour se caler.

On aurait dû déjà, il y a longtemps avoir, un PADDUC avec une rampe de progression des constructions, des consommations d'espaces, avec accessoirement les logiques inhérentes à l'artificialisation. Nous, on n'en est pas à discuter de l'artificialisation, on en est à discuter de la disparition de sols fondamentalement à vocation agricole, inscrits au PADDUC pour 105 000 hectares et qui sont reconnus aujourd'hui pour seulement 100 000 hectares, 101 000. On admet aujourd'hui explicitement qu'il y a eu plusieurs milliers d'hectares disparus. Alors bien entendu, ils n'ont pas été tous artificialisés, mais ils ont perdu la vocation agricole. Il y a des constructions dessus et on est donc dans cette logique de construction effrénée avec une moyenne annuelle depuis plus de 10 ans, de 5 000 logements par an.

La logique aujourd'hui, ce n'est pas de se poser sur l'artificialisation. Stricto sensu, la Corse aujourd'hui, elle n'est quasiment pas artificialisée comparativement à des densités démographiques et à des densités de mètres carrés construits. On est encore, vu d'un satellite, vu de la lune ou vu de mars, un espace agréable qui a encore un aspect global très naturel. Mais moi, je crois que l'objectif qu'on doit avoir, c'est un objectif complet. Ce n'est pas de se caler sur la loi Résilience climat et parce qu'on nous dit qu'il faut zéro artificialisation à horizon 2050 qu'on doit se caler dessus à cet horizon 2050. On doit avoir une vision programmatique qui est beaucoup plus simple.

La non-artificialisation, ça veut dire qu'on va avoir des substituts de perméabilisation qui vont permettre de construire quand même, mais ça sera la construction des très riches. Chaque fois qu'il y a une règle, que ce soient des règles thermiques, des règles environnementales ou des règles d'adaptation des constructions par rapport à des logiques environnementales, c'est celui qui a le moins d'argent qui est pénalisé parce qu'il n'a pas les moyens de suivre l'évolution du coût de la construction.

On le voit aujourd'hui dans le coût moyen des logements sociaux. On pouvait y a quelques années construire à 2 000 € le m², aujourd'hui, avec l'évolution réglementaire, avec les contraintes liées au nombre de surface vitrée, à l'isolation thermique, à tout un tas de choses, fait que les prix ne cessent de monter en dehors des logiques de spéculation et d'inflation, pour des contraintes strictement techniques.

Donc moi, je pense que dans le cadre de la révision du PADDUC qui incombe aujourd'hui à cette mandature, parce qu'on doit produire un document, il doit y avoir toute une série de paramètres liés à la gestion de notre sol, au besoin de construction, pour qui ? Combien ? Pourquoi ?

Et la première chose qu'on doit avoir, c'est une rampe de progression globale, commune par commune, territoire par territoire, avec des droits à construire qui sont à valider par des périodes de 5 ans par exemple, et s'ils ne sont pas utilisés, de les donner à celui qui a consommé son espace et qui en a besoin.

Mais on ne peut pas raisonner aujourd'hui au fil de l'eau, c'est ce qui est en train d'être fait. Il y a eu la loi résilience, on dit « ah tiens, il faut créer un comité », on va créer encore une usine à gaz de discussions où sont autour de la table tous ceux qui ont la contrainte de la pression. Les élus des territoires, ils ont la contrainte quand on vient leur demander : « je peux construire ma maison, pourquoi je ne suis pas en zone U ? Pourquoi je passe en espace remarquable ? Pourquoi je passe en zone agricole ? Pourquoi je suis dans la zone risque incendie ? Pourquoi je suis dans la zone risque éboulement ? Pourquoi je suis dans la zone risque incendies ? Pourquoi je suis dans la zone risque éboulements ? Pourquoi je suis dans le PPRI inondations ? ».

Il y a des contraintes et je parle des contraintes naturelles, parce qu'ensuite il y a les contraintes surnaturelles liées à la pression crapuleuse. Mais qu'on le veuille ou non, quand on va arriver, qu'on va expliquer zéro artificialisation avec la juxtaposition de nos contraintes liées à notre volonté politique sur la non-consommation d'espaces agricoles, à la préservation des espaces remarquables, à la préservation des zones Natura 2000, à la préservation de tout un tas de territoires sous contrainte, on va se retrouver confrontés à la politique de l'infaisabilité. Et à ce moment-là, vous allez continuer comme vous faites, à faire l'autruche, à temporiser, à attendre, à reporter sans cesse la création de documents opposables, de laisser la place à l'interprétation, à l'imagination et on n'a jamais autant construit que depuis qu'une majorité nationaliste est au gouvernement de la Corse avec le pouvoir, je dirais, absolu et avec le droit de faire appliquer de manière stricte le PADDUC qui aujourd'hui a permis, malgré tous les interdits que l'on avait votés, cet état de fait où on a consommé plus de 3000 hectares de terres agricoles.

Donc l'artificialisation oui, mais qu'on pense à tout ce qu'il y a à côté.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Qual'hè avà chì vole piglià a parolla ? Jean-Christophe Angelini per « Avanzemu ».

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

C'est un dossier, vous l'avez dit d'ailleurs vous-même, qui préoccupe et implique des collectivités en grand nombre. Il y a un sujet aujourd'hui posé au niveau national, il y a un sujet qui est posé ici et depuis un moment déjà. C'est à la fois extraordinairement complexe parce que ça convoque un grand nombre de sujets : la production agricole, la révision du PADDUC, la mise en œuvre de documents d'urbanisme par les collectivités locales, PLU, SCOT, on en dira un mot, etc., la lutte contre la spéculation immobilière et foncière, la mise en production de logements à titre principal à travers des bailleurs ou de manière directe, etc. Et des sujets qui, chez nous, on le sait, touchent à l'intime et en dimension qui, par bien des aspects, n'est même plus rationnel, soit parce qu'on touche à la terre et qu'elle a chez nous une dimension qui est charnelle, on a déjà eu l'occasion de développer, soit parce qu'elle est dans le patrimoine familial ou communautaire depuis fort longtemps, soit parce qu'elle a une dimension très affective, soit l'inverse parce qu'elle a atteint dans un cycle spéculatif des valeurs qui dépassent l'entendement. Ce défaut de rationalité pour des raisons que j'ai très rapidement évoquées, conjugué à une complexité juridique et administrative, il nous conduit aujourd'hui à une forme d'impasse.

Moi, je veux le dire tranquillement et je ne suis pas certain que provoquer, même si un certain nombre de choses sont contraintes et voulues par le législateur, une nouvelle comitologie extrêmement lourde, avec des dizaines d'intervenants, soit de nature à fluidifier les choses et à régler nos problèmes.

Nos problèmes aujourd'hui, ils sont simples et je voudrais très rapidement les évoquer.

Le premier, c'est l'environnement juridique. Vous avez, ce n'est pas un reproche, je peux comprendre, pris beaucoup de retard sur le calendrier de révision du PADDUC. Ça nous met dans des difficultés de plus en plus fortes. Mais quand on évoque ces difficultés-là, et je vais vous le dire très clairement, je ne parle pas de vous, et c'est ce qui, moi, m'irrite le plus, il y a immédiatement une petite musique qui commence, « eh oui, mais à Porto-Vecchio, vous comprenez ; ailleurs, on sait pourquoi ils veulent réviser le PADDUC, ils ont consommé 219 hectares en 10 ans. Donc la trajectoire elle n'est pas à la sobriété, elle est à la poursuite d'une consommation foncière effrénée, etc. », les sourires entendus, la petite musique, le cortège des rumeurs. On connaît bien. La vérité, c'est que ce n'est pas ça, mais pas ça du tout.

Moi, pourquoi je voudrais que vous révisiez le PADDUC, Julien ? Parce que j'ai besoin de créer du logement principal, parce que pendant 10 ans, c'est vrai, le chiffre que vous donnez concerne la commune que j'ai le plaisir et

l'honneur d'administrer, et je me tourne vers mon prédécesseur et ami, c'est vrai pendant 10 ans, à Porto-Vecchio, pour 219 hectares d'artificialisés, il s'est construit 85 % de résidences secondaires. C'est vrai, c'est nous qui avons sorti les chiffres. Donc, j'aurais mauvaise grâce à le démentir. Mais moi ce que je voudrais c'est que sur la décennie 2024-2034, et je l'ai mis au PADD, nous puissions inverser globalement la tendance et rééquilibrer le parc des résidences, aujourd'hui, on est à 63/37, 63 secondaires, 37 principales, pour tendre vers un équilibre globalement à 50/50. Or je vous le dis, quand vous ne révisez pas le PADDUC, vous m'empêchez de le faire. Moi, je ne vais pas vous le dire dans la rue ou à la buvette, je vous le dis ici, vous m'empêchez de le faire. Alors, vous n'êtes pas seul en cause, il y en a d'autres, mais aujourd'hui, ça nous pose, Julien, une vraie difficulté.

Alors après vous n'êtes comptable ni de la loi littoral, ni de la loi montagne, ni même du ZAN dont il est aujourd'hui est question, je sais. Mais je veux vous dire que l'empilement des contraintes pour les élus locaux et pour les élus territoriaux devient suffocant. On n'y arrive plus. Je vois plein de collègues qui jette l'éponge, qui ont renoncé à faire des PLU parce que lorsque vous leur dites « mais attends », moi, ce n'est pas de dire non qui me gêne, y compris à des intérêts économiques qui parfois peuvent être extrêmement forts, c'est de dire « non » sans démagogie, et ça m'arrive tous les jours, à des gens dont le papa est d'un côté, le frère de l'autre et qui entre les deux ne peuvent pas construire. Et ça, c'est tous les jours. Ce n'est pas vrai, je ne parle pas pour vous, ce n'est pas juste de caricaturer et de tendre vers des raisonnements extrêmement manichéens, ceux qui veulent libérer de la consommation foncière, c'est à des fins spéculatives. Non, parce qu'aujourd'hui l'évolution du droit, l'évolution des mentalités, l'évolution du marché, on le voit bien, nous font tendre vers autre chose.

Aujourd'hui, ce qu'on veut, c'est loger nos populations, c'est abriter littéralement le peuple corse. Bien sûr qu'à la marge on ne va pas faire d'angélisme ou de fausse candeur, il y aura aussi des raisons secondaires, il y aura aussi des projets spéculatifs, mais ça, vous n'y pouvez rien. Ou on décrète que la Corse c'est Cuba en Méditerranée, on collectivise, au revoir et merci, ou on accepte l'idée et ce n'est pas mon propos, qu'il y a aussi un marché et qu'à côté de nos principes politiques, il y a des réalités qui évoluent.

Paul-Félix l'a dit, en dépit du PADDUC, de la loi littoral, de la loi montagne, il s'est construit beaucoup de choses et pas forcément des meilleurs. Moi, je ne suis pas originaire, je ne suis pas né à Porto-Vecchio, quand je vois des régions qui me sont chères, qui abritaient les terres agricoles les plus fertiles d'Europe et que je vois ce qu'elles sont devenues, alors ce n'est pas spéculatif, ce n'est pas en bord de mer, ce n'est pas béni des dieux, etc., mais aujourd'hui, vous

avez du R + 5, R + 6 en bord de route. Quel projet de vie pour ces familles ? Payer un crédit pendant 20 ans pour 80 m² sur la route de l'aéroport ?

Donc, il faut qu'on ait une vision globale qui ne soit pas manichéenne. Je ne dis pas que les gens qui ne veulent pas consommer davantage sont des Khmers verts ou des gens qui veulent tout vitrifier, mais acceptons collectivement l'idée que ceux qui vous disent « desserrons un peu l'étoupe » à un certain nombre de fins que je vais préciser, ne sont pas pour autant des gens, y compris lorsqu'ils sont élus dans des communes littorales ou touristiques, qui veulent faire n'importe quoi. Nous, on ne veut pas faire n'importe quoi.

Moi, je vais vous dire, ça nous coûte beaucoup d'argent et un temps fou, mais on va délibérer sur un PLU en mars ou en avril. On va le faire. On a un calendrier qui est arrêté. On a, lundi prochain, une réunion décisive pour le SCOT. Je le dis publiquement et si je n'y arrive pas, vous me démentirez en disant, « mais tu l'as dit le 1^{er} décembre, etc., à 11 heures », ce n'est pas grave. On va faire un SCOT et je pense qu'il sera approuvé dans le courant de l'année 2026. On avance bien.

Je rejoins ce qui a été dit, il y a une idée de rampe de progression, mais nous, on va au bout des instruments que la loi nous permet de créer. Au-delà des objectifs en ESA que le PADDUC nous commande de fixer, on était de mémoire à quelque chose comme 2 700 ou 2 800 hectares, on en a fixé plus de 3 000. Quand on dit qu'à Porto-Vecchio il s'est construit et c'est vrai, 85 % de résidences secondaires, je prends Porto-Vecchio parce que tout le monde en parle et après je reviendrai au général, il faut aussi dire dans le même mouvement qu'au terme du PLU qui sera proposé au vote du conseil municipal dans quelques mois, il y aura 85 %, je reprends le pourcentage, mais on est plus près de 90 %, du territoire communal qui sera gelé. Gelé ! Il y a entre les espaces paysagers protégés, les ESA, les ERC, les ZNIEFF, les Natura 2000, etc., à peu près 15 000 hectares qui ne bougeront plus sur une commune qui en fait 17 000 et qui en superficie, est la 58^{ème} de France. On parle de ça.

Donc, le sujet ce n'est plus de dire « oui, mais vous » etc. Aujourd'hui, il faut qu'on se dise quelle est la vision, et je sais qu'on peut partager au moins ce débat-là, à 2040, 2050 ? Qu'est-ce qu'on veut faire ?

Je vous le dis, ces textes entremêlés, ils nous posent une difficulté et je ne comprends pas bien vos délais parce que vous savez et la Deadline est contenue dans le rapport, que tout ceci doit être réglé avant le 22 novembre 2024, tout ce que nous faisons induit mécaniquement une enquête publique, c'est 8 ou 9 mois. Donc, comment peut-on avec le retard qu'on a pu prendre et les

délais contraints auxquels on est soumis, emboîter des temporalités qui par nature ne peuvent pas l'être ?

Je vais vous dire ce qui va se passer et ce n'est pas un reproche, vous allez dans quelques semaines ou quelques mois revenir devant nous en disant « on est trop court » et on va reporter, sauf qu'il y a un moment où on ne pourra plus le faire et on restera, nous, confrontés aux mêmes difficultés.

Je ne vais pas être trop long et je voudrais terminer.

Deux idées. Nous, on va jouer le jeu, on va voter, Julien. OK. Mais je vous le redis, on ne peut pas considérer de manière dirons-nous, parfaitement homogène, l'artificialisation parce qu'à un moment donné, même en termes de compensation, de répartition, Xavier l'a dit, vous ne pouvez pas prétendre que ce qu'on ne fait pas à Porto-Vecchio, eh bien, on va le faire à Albitreccia ou à Vescovato. Vous ne pouvez pas parce qu'à un moment donné, il y a un principe de réalité et moi, quitte à passer avec mes amis pour, pas la mouche du coche, autant qu'on se dise les choses.

Donc, il faut qu'on ait une vision pragmatique et adossée à des principes politiques forts. Nous, ce qui nous constitue, c'est d'abord la lutte contre la spéculation, la volonté de préserver des espaces de manière définitive, etc., mais en même temps, on veut que les Corses puissent se loger et générer des droits à bâtir, dont je redis, Pierre a fait son PLU il y a peu, on en parle tous les jours ensemble, qu'ils puissent à un moment donné trouver un débouché acceptable. Donc, il y a un point d'équilibre à définir qui ne peut pas se nourrir de postures.

Deuxièmement, et j'en ai terminé, l'acte de construction aujourd'hui, il est quelque part interrogé sous tous les angles. Moi, je suis d'accord pour qu'on se pose collectivement un certain nombre de questions, architecturale, esthétique, fonctionnelle, etc. Mais à un moment donné, si on continue d'empiler les niveaux de contraintes, je vous le redis, on ne va pas y arriver.

Alors saisissons l'opportunité que ce rapport induit, disons-nous tranquillement qu'on peut atteindre des objectifs partagés, mais ne le faisons pas, et je sais que ce n'est pas le cas pour vous, à partir de postures ou de schémas idéologiques, faisons-le de manière pragmatique, parce qu'aujourd'hui, la difficulté, j'en ai terminé là-dessus, c'est qu'on est dans une île où, je n'ai plus les chiffres actualisés, mais on va dire 75 % des gens, Juliette, sont éligibles au logement social à peu près, 3 personnes sur 4, qui reste la plus pauvre de France, dans laquelle les gens n'arrivent plus à se loger. Moi, ça ne m'est pas arrivé une fois, ça m'est arrivé 10 fois que le mec ou la nana dorment en voiture et à 8

heures du matin lorsque la mairie ouvre ses portes, nous disent « moi, il me faut une solution pour ce soir » et on n'en a pas de solution. Donc ça, c'est la réalité vécue.

Mais je ne vais pas faire le sachant contre le théoricien, on fait les mêmes choses, vous avez été maire également, donc on vit les mêmes réalités, sauf que dans des régions qui, c'est vrai, ont été confrontées à un certain nombre de choses, on les vit d'autant plus violemment.

Donc nous, ici, on est en mode solution, mais il faut que vous nous donniez l'opportunité d'en trouver et que ce ne soit pas l'occasion pour durcir encore des dispositions qui, à force d'être durcies, vont nous mettre dans une impossibilité complète, Xavier l'a dit. Il y a d'autres attitudes qui ont été adoptées. Je ne vais pas épiloguer. Ici, on choisit systématiquement, parce qu'on considère que c'est la meilleure solution, de durcir et de rendre les choses impossibles.

Donc, abordons le sujet dans sa complexité, dans sa globalité, disons-nous les choses. Moi j'ai voulu très rapidement, même si j'ai été un peu long, vous les dire, mais maintenant, vraiment, il faut qu'on en sorte. Prenez-le, non pas comme un reproche, on va voter le rapport, mais comme un appel, comme un appel solennel avec beaucoup d'humilité, à une solution partagée. Il faut dédramatiser ces questions d'urbanisme et de logement sinon, je vous le dis, on ne va pas y arriver. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite intervenir ? Oui, Cathy.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Je remercie Julien d'avoir mis en évidence les chiffres, notamment sur la Communauté des communes Pasquale Paoli, qui démontrent bien que cette loi est de nature à amplifier la fracture territoriale que nous avons. Elle est vraiment un frein à tout ce qui est développement du monde rural. Ce que je souhaiterais, c'est que vous apportiez une aide aux petites communes qui ont de très petits moyens, pour les aider à réaliser leur carte communale et d'être vraiment un outil au service du territoire. Comme l'a dit Jean Christophe, le PADDUC devient vraiment suffocant et est en train de pénaliser la Corse presque dans sa globalité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Josepha a la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci.

Oui, on voit ce matin au détour d'un rapport qui prend par le petit bout de la lorgnette, c'est-à-dire au détour d'une obligation réglementaire et du fait de devoir se mettre en conformité avec la loi, on voit bien que c'est une problématique plus large.

Alors oui, on va faire une énième conférence parce qu'il faut essayer aussi de donner de la consistance à un certain nombre d'instances, je crois que ça aussi, c'est un autre débat qu'il faudra poser avec sérieux, et sur la question de l'articulation avec les différentes instances qui s'articulent autour de la Collectivité de Corse. Mais ce débat, on le prend finalement par le petit bout de la lorgnette et on a vu, vous-même Monsieur le conseiller exécutif, puis ensuite les différentes interventions l'ont démontré, le débat de fond, il n'est pas dans les objectifs que fixe la loi zéro artificialisation nette à travers la loi climat et résilience, le fond du débat, c'est celui de la terre, c'est celui de nos compétences et celui du PADDUC, celui du retard considérable qui a été accumulé. Aujourd'hui, le PADDUC, nous le convoquons à chaque fois comme un objectif, comme presque une Bible à laquelle on se réfère, mais dont on ne met aucun des enseignements en pratique.

Aujourd'hui y a deux choses. Il y a la temporalité, je l'ai dit, le retard considérable qui fait qu'on ne va plus parler dans certains territoires de désartificialisation parce que l'ensemble de la Corse, mais au-delà de ça, on l'a vu, on le voit chaque jour. La question que vous avez posée d'ailleurs, vous avez dit vous-même, la bétonisation, on le voit chaque jour. Si on ne pose pas la question aujourd'hui en marchant sur nos deux pieds, c'est-à-dire d'abord en prenant enfin en main ce PADDUC et en le mettant en œuvre, en n'en appliquant les principes, en le déclinant en faits, si l'on ne prend pas véritablement les responsabilités en tant que nationalistes, c'est le deuxième pied quand même, il y a l'institutionnel et la façon dont on prend la question institutionnelle, il y a les plans et la façon dont on prend les plans.

En 2019, nous avons porté pour le groupe « Corsica libera » une motion qui avait d'ailleurs été adoptée, qui demandait à ce que, dans l'attente d'un certain nombre de révisions et d'obligations réglementaires, on mette en place des cellules de veille, on mette en place des cellules d'alerte même sur un

certain nombre de permis de construire qui contreviendraient aux délibérations que nous prendrions ici et que, par la voie institutionnelle, on mette en place un rapport de force, pas sans discernement parce que toutes les réalités ne sont pas les mêmes dans différentes régions, mais qu'on essaie de trouver un équilibre entre la nécessité de poser la question du logement pour les Corses à l'année et l'impérieuse nécessité d'arrêter le massacre, piantemu di parlà d'autonomie alimentaire, à moins de concasser du béton et de pouvoir le manger dans quelques années, je ne sais pas ce qui va nous rester de l'autonomie alimentaire.

Dans certains territoires, c'est la réalité. Terra agricola, j'ai rencontré des maraichers à la suite de la tempête, la question de l'artificialisation, elle se pose à plusieurs niveaux. Elle se pose sur la question de la spéculation, elle se pose aussi sur l'entretien des différents cours d'eau, elle se pose aussi sur les glissements qu'elle provoque et qu'elle fait qu'elle noie des exploitations agricoles. Le peu d'exploitations agricoles qui restent dans certains endroits sont noyées sous le poids de l'artificialisation et de la bétonisation.

C'est ça qu'on doit se poser aujourd'hui, et ça, on ne peut pas se le poser au détour d'un rapport sur une obligation réglementaire, on doit se le poser à travers des choix, ceux du PADDUC et des choix, ceux d'une majorité nationaliste. Et moi, ça, je vous l'ai dit et répété, sinon, ùn parleremu più d'alloghji à l'annata pè i Corsi, parchì ci vulerà di fà di manera ciò chì a speculazione pè i stragneri si piantessi, nous verrons fleurir sur les réseaux sociaux des dénonciations de projets et puis des communiqués, ma chì femu cù l'arnesi chè n'avemu oghje ? Per chì u raportu di forza si possi piglià dinò di manera pulitica, sinnò u raportu di forza si ferà di un'antra manera.

Allora avà, cì vole à piglià i rispunsabilità perchè u fattu, u ritardu ch'ellu s'hè pigliatu cù u PADDUC, u ritardu ch'ellu si piglia d'ogni volte cù u, fattu d'ùn ammaestrà micca l'arnesi chè no avemu à a nostra dispusizione ci mette in periculu di disparizione à parechji livelli è què ùn si pò più oghje accettà.

Veradimente, semu passatu aldilà di u dibattitu di prima, diceraghju di forma, simu intrutti in u dibattitu di fondu ma issu dibattitu di fondu hè fondamentale perchè tocca à u nostru esse, à a nostra manera di campà, à a nostra manera di pudè cuntinuà di campà in issu paese. Mi pare chì oghje, ùn pudemu micca esse à dì « videremu incù u PADDUC da quì à qualchì mese, à qualchì annu, da quì à dopu a revisione. Ci vole veradimente piglià e decisione chì s'imponenu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Nadine Nivaggioni.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziu.

Nous, le PADDUC, en tant que nationalistes, nous l'avons voulu, nous nous sommes battus pour qu'il existe. Oui, il y a peut-être des aspects que nous devons réviser, mais nous considérons que cette matrice, elle est fondamentale et elle a protégé un certain nombre de spéculations.

Nous ne voulons pas remettre en cause le PADDUC parce que nous sommes nationalistes, nous ne le remettons pas en cause. Certains aspects effectivement à la marge, mais nous souhaitons que le PADDUC maintienne les espaces stratégiques agricoles.

Aujourd'hui, effectivement, l'Assemblée nationale est en train de travailler sur le Airbnb, ils sont en train d'y travailler aujourd'hui et ils souhaitent aller vers des servitudes de résidence principale. Ça nous intéresse, nous, ça nous intéresse beaucoup même.

Bien sûr que les démarches intellectuelles sont toutes pavées de bonnes intentions, mais la réalité, c'est quoi ? Ce sont dans des grandes zones du littoral et de nombreuses zones du littoral, il n'y a pas que l'extrême-sud, il y en a d'autres aussi, les logements sont vides une partie de l'année, ils sont ouverts deux mois de l'année, on ne peut pas y loger les nôtres, mais on continue à construire, on continue à construire, on continue à donner des permis. Pourquoi on continue à donner des permis ? Là, ce n'est pas le PADDUC qui est mis en cause, même à l'Assemblée nationale, ils n'en revenaient pas, 2/3 de nos communes sont encore au RNU. Je ne parle pas de PLU, je parle de carte communale, nous ne sommes même pas aux cartes communales. Normalement au RNU, ne devraient être autorisés que des permis de construire de façon exceptionnelle. L'exception est devenue la règle. Partout où il a un permis de construire qui est demandé en RNU, il est accepté. Est-ce que le PADDUC a quelque chose à voir là-dedans ? Ça n'a plus rien à voir.

Moi, je veux bien qu'on attaque le PADDUC aujourd'hui parce qu'il y a du retard. Après, chacun a son appréciation de cadence. Il y en a qui vont au rythme du lièvre, on va peut-être au rythme de la tortue, c'est possible. Mais nous, nous souhaitons, en tous les cas, que ça ne s'arrête pas là.

Le PADDUC n'est pas en cause. Aujourd'hui, ce qui est en cause, c'est nos documents d'urbanisme qui sont au RNU. Ça, c'est le vrai problème.

Donc nous, nous disons que cette loi, ce n'est pas la nôtre, c'est une loi nationale, nous devons l'adapter et Jean-Félix Acquaviva par ses amendements nous permet, premièrement d'inciter à aller vers l'élaboration de documents d'urbanisme, deuxièmement, permet une territorialisation parce que nous prenons en compte effectivement la différenciation entre ceux qui ont beaucoup urbanisé et ceux qui n'ont pas beaucoup urbanisé, et si nous voulons changer un petit peu la donne et faire en sorte que demain on ne construise plus forcément que sur les communes du littoral, mais qu'on commence à se rapprocher de l'intérieur, eh bien il faut que ces communes-là aient la possibilité d'absorber.

Donc cette différenciation, il n'y a que la Corse qui en bénéficie. Parce que nous connaissons aussi toutes les difficultés que nous avons à établir un PLU, bien sûr que c'est compliqué pour un maire de dire « cette zone, elle reste agricole et celle-là, elle devient constructible », on ne l'invente pas, tout le monde le sait, les pressions qu'il y a, on l'a dit mille fois. Bien sûr que c'est compliqué, mais il va falloir à un moment donné qu'on avance vers des documents d'urbanisme qui puissent permettre d'avoir une urbanisation qui ne soit plus anarchique. Pour cela, il faut quoi ? Il faut un PLU, il faut au moins une carte communale, sinon on n'y arrivera pas.

Donc nous, on considère qu'on peut encore aller plus loin et que ce qui est proposé aujourd'hui avec cette première mouture de servitude de résidences principales n'est pas inintéressante, donc pourquoi pas ?

Après, je vois qu'on s'arrête sur la représentation des instances. Est-ce que c'est ça le problème aujourd'hui ? Moi, je ne pense pas que ce soit ça le problème. Le tout, c'est, qu'est-ce qu'on va faire de cette instance ? Et là aussi c'est intéressant. La Chambre des territoires, ceux qui critiquent aujourd'hui la constitution des instances disaient, « c'est une coquille vide ». Non, ce n'est pas une coquille vide, on y met du contenant. Elle va avoir du travail, elle va devoir donner des avis. Je crois que c'est très intéressant. On commence maintenant à construire lentement, alors je ne dirais pas un bicaméralisme, mais on commence lentement à construire quelque chose qui se décide ailleurs aussi de l'Assemblée de Corse.

Donc, ce sont des points qui selon moi sont une opportunité très intéressante proposée par la proposition d'amendement qui a été validée et qui fait la loi aujourd'hui.

Moi je crois qu'effectivement, c'est un domaine extrêmement complexe qui croise de nombreux aspects décisionnels, on l'a bien vu, le logement, le problème du para commercialisme, le problème de de

l'urbanisation anarchique, le problème de la pression. Mais je crois que cette ZAN est une opportunité pour la Corse et que la façon dont elle a été proposée et adoptée à l'Assemblée nationale est un atout que nous ne devons savoir saisir pour pouvoir répondre aux enjeux qui sont en train de se profiler devant nous. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère. Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Marie-Thé, allez-y.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Je ne vais pas refaire le match, j'ai juste une question. On n'est pas là malheureusement pour faire la loi climat et résilience, ni zéro artificialisation nette, on le sait, c'est une ineptie pour les territoires ruraux.

En revanche, ce qui m'inquiète aujourd'hui, chère Nadine, toutes les communes n'ont pas aujourd'hui les moyens de faire un document d'urbanisme. Quand vous avez 260 communes en Haute-Corse dont une très grande majorité qui ont en réalité 5, 10, 15 habitants, alors après peut se poser la question de la taille des communes, comment vous allez leur demander de faire une carte communale quand vous savez pertinemment que le moindre AMO va dépasser largement leur budget de fonctionnement ? Donc ça, c'est une question qu'il va falloir peut-être aussi que l'on intègre.

Sur le reste, effectivement on sait, Madame la Présidente, que le moindre dossier sur l'urbanisme, que ce soit un dossier de forme ou pas, relance le débat sur l'aménagement du territoire, du PADDUC, etc., mais je voudrais qu'on se pose quand même cette question. Moi je me demande comment des toutes petites communes vont faire pour faire une carte communale quand elles ont un permis tous les 20 ans ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Anne Laure Santucci pour « Fà populu ».

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, Madame la Présidente.

On est passés d'un rapport extrêmement important qui nous donne des possibilités sur déployer nos prises de parole sur le fond et sur la forme.

Pour revenir sur ce rapport parce que la forme explique aussi souvent le fond, comme l'a annoncé le Conseiller exécutif, Julien Paolini, suite à la convention citoyenne faite par la France, comme diraient quelques-uns ici, et je pense que nous aussi, de temps en temps, on devrait essayer de demander au peuple, son avis dans certains endroits, dans certaines régions et partout, suite à cette convention citoyenne sur le climat, est né un texte assez innovant, une loi assez dense « loi climat et résilience », dans laquelle le législateur a créé, on peut le dire, je pense, une petite révolution en terme d'urbanisme : l'objectif de zéro artificialisation nette en 2050.

Alors ça peut paraître insurmontable, ça peut paraître inadapté à notre territoire et pourtant, lorsque nous nous déplaçons en Corse sur les routes de Corse, nous voyons tous, puisque nous observons, une modification du paysage urbain. Nous voyons et nous avons vu et nous savons qu'il y a un fort étalement urbain sur à peu près 35 communes parmi les 360 et quelques où globalement des projets de promotion immobilière sont essentiellement concentrés sur les résidences secondaires.

Grâce au député Jean-Félix Acquaviva, il faut souligner quand même son implication dans ce dossier, la conférence choisie pour traiter ce sujet en Corse, c'est la Chambre des territoires.

Alors, il y a ici présents dans le public des membres de la Chambre des territoires et nous les remercions d'être là, les membres de cette Chambre en tant qu'élus locaux, possèdent une connaissance approfondie des réalités et des défis propres à leur territoire, Marie-Thé l'a dit tout à l'heure, je pense qu'on peut parler de défis, chaque territoire ayant ses spécificités, et particulièrement dans une île montagne. Ces élus de la Chambre des territoires, ils sont parfaitement qualifiés pour harmoniser les exigences législatives et réglementaires par rapport au terrain dans un contexte de non-artificialisation des sols, contexte sensible, ça a été dit par tous, leur expérience et leur expertise vont être importantes. Bien sûr, nous ne devons pas limiter cette consultation uniquement aux élus dits locaux, mais l'ouvrir à plusieurs acteurs.

Donc, la collaboration de l'ensemble des intervenants au sein de cette conférence régionale permettra de tenir compte des spécificités. Tenir compte des spécificités de notre territoire, ce sera aussi et ça a été présenté par le député Jean-Félix Acquaviva, établir de l'équité entre les communes rurales, les communes dites rurbaines qui sont de plus en plus nombreuses et les communes urbaines qui, elles aussi, ont leur problématique.

La vision stratégique de la non-artificialisation, elle vise à préserver l'environnement, elle vise à protéger les terres agricoles dans l'objectif

effectivement, comme l'a dit notre collègue, d'une autonomie alimentaire et elle vise aussi, et les événements dus au changement climatique de ces derniers jours le démontrent, à lutter contre les effets du changement climatique, ça a été dit aussi, tout en essayant de promouvoir le développement des territoires parce que développer, c'est aussi construire. Mais parfois développer, c'est aussi ne pas construire.

Donc, en tant qu'élus de la collectivité de Corse, dont quelques-uns sont en charge des responsabilités locales, ils nous incombent de prendre des décisions éclairées. Tout à l'heure le Conseil exécutif répondra sur les questions du PADDUC.

Moi, ce que je voudrais dire, je crois que nous sommes tous d'accord ou peut-être pas tous, mais en tout cas nous nationalistes, la non-artificialisation nette, c'est un pilier essentiel de notre démarche, c'est un pilier essentiel du PADDUC. Nous pensons avec nos collègues de « Fà populu » que la Chambre des territoires, c'est l'instance intéressante et pertinente par rapport à l'adaptation en Corse. Nous pensons aussi qu'il va falloir doter cette conférence régionale de tous les moyens nécessaires pour sa réussite et qu'elle ne soit pas une usine à gaz non plus.

Mais il est impératif aussi pour l'ensemble des communes de Corse de construire leurs documents de planification d'urbanisme parce que c'est une condition sine qua non de la réalisation d'un projet stratégique d'aménagement de l'espace, parce que c'est une condition sine qua non pour maîtriser cet objectif de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et parce que l'aménagement du territoire, oui, c'est une question géopolitique et idéologique aussi, et oui, l'aménagement du territoire, ça demande de prendre des responsabilités. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Non. Donc, je donne la parole au conseiller exécutif.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Je vais essayer de répondre de manière la plus exhaustive possible à chacune de vos interventions. Je crois que globalement, vous avez tous rappelé les enjeux au-delà de ce rapport qui pouvait paraître anodin puisqu'il s'agissait simplement de se mettre en conformité, en compatibilité avec les évolutions de

la loi sur le Zéro artificialisation nette, en désignant des instances de consultation pour la mise en œuvre de cette disposition, à savoir la Chambre des territoires et le Conseil d'aménagement et d'urbanisme de Corse.

On voit bien que les débats ont largement dépassé cette seule question-là, puisqu'on on est allés sur des questions de société, protection des terres agricoles, accès au logement, protection des espaces naturels, projets de développement, tout simplement pour la Corse. Je pense que ces débats-là, on aura l'occasion de les avoir à nouveau, notamment lorsqu'on va présenter l'analyse du PADDUC et engager sa révision. On le fera dès le début de l'année 2024.

Pour répondre à Xavier Lacombe, il ne s'agit pas là de la loi « climat et résilience », elle date d'août 2021. Là, il s'agit bien de prendre en compte les dispositions de la loi de 2023, donc la loi sur le Zéro artificialisation nette. Donc, je crois que c'est important de le rappeler, ce rapport est relatif à la loi ZAN et non pas à l'intégralité des dispositifs qui sont prévus dans la loi « climat et résilience » et qui fait suite, comme l'a rappelé Anne-Laure Santucci, à la conférence citoyenne.

Xavier a également abordé la question des meublés de tourisme dans son intervention et ça me permet aussi de répondre à Jean Christophe Angelini, parce qu'en effet, on a eu ces dernières semaines la venue successive et de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, et la venue de la commission des lois. Dans le cadre de la venue de la Commission des affaires économiques, à l'invitation du député Marcangeli, on a pu échanger une demi-journée, moi j'étais présent que l'après-midi, avec les députés dans le cadre d'une proposition de loi Le Meur, qui vise à réguler le marché des meublés de tourisme.

Parmi cette loi, sous l'impulsion encore une fois, vous allez me dire, le nombre de fois où il a été cité, mais il faut reconnaître que sur cette question-là, il est très mobilisé, Jean-Félix Acquaviva a proposé des amendements à cette proposition de loi qui prévoit, et là je réponds aussi à Jean-Christophe Angelini, de permettre, dans le cadre de l'élaboration des PLU, de réserver des zones, donc des servitudes, ça c'était déjà prévu dans la loi, dédiées à la résidence principale, ce qui n'était pas le cas aujourd'hui, et qui est une proposition de cette proposition de loi. Pour la Corse, c'est l'amendement donc porté par Jean-Félix Acquaviva, que le PADDUC puisse définir, critériser comme il le fait pour les espaces stratégiques agricoles finalement, des espaces encore sur la base d'un certain nombre de critères dont on aura à discuter, des espaces dédiés à la résidence principale. Je prends l'exemple de la loi, elle prévoit que ça ne se fasse que pour les communes qui ont plus de 20 % de résidences secondaires, de

dédier des espaces comme ça à la résidence principale. Je crois que, en Corse, toutes les communes seraient concernées au vu des pourcentages de résidences secondaires.

Donc voilà déjà une première réponse à cette question de dire qu'on va essayer d'orienter dans les prochaines années la constructibilité vers les résidences principales plutôt que le développement des résidences secondaires. On a aujourd'hui peut-être, je l'espère en tout cas, un outil pour cela et à travers le PADDUC, et pour les communes à travers leurs documents d'urbanisme.

Donc vous n'avez pas posé la question mais vous l'avez posée quand même sur la révision du PADDUC, donc comme Jean-Christophe Angelini s'engage à faire son PLU et un SCOT à l'horizon 2026 et le PLU bien avant, si j'ai bien compris, nous, on s'engage également à présenter l'analyse et à engager la révision du PADDUC dès 2026.

Je ne crois pas que ce soit uniquement la question de la révision du PADDUC aujourd'hui qui va tout régler en matière de difficultés à la réalisation des documents d'urbanisme, je pense que ça serait faire un mauvais procès au Conseil exécutif, à la Collectivité de Corse. Je ne parle pas du Conseil exécutif actuel, je regarde un peu derrière nous, le PADDUC date de 2005, il n'a pas été réalisé sous une majorité nationaliste et entre-temps il s'est passé beaucoup de choses qui contraignent et qui rendent encore plus difficile l'exercice d'un document d'urbanisme, mais qui ne sont pas des dispositions qui ont été votées par l'Assemblée de Corse. Je pense par exemple à la loi Elan qui devait assouplir les dispositions du PADDUC et qui est venue les contraindre un peu plus. Certes, on a des outils aujourd'hui dans la révision du PADDUC qui vont permettre, je dirais, peut-être de faciliter les choses, mais il y a des contraintes aussi qui vont venir s'imposer de manière plus forte et le ZAN en fait partie. Donc, je ne crois pas qu'on puisse aujourd'hui faire porter une part forte de la responsabilité, des difficultés qu'on a aujourd'hui en Corse à la réalisation des documents d'urbanisme, au seul PADDUC.

Donc là, pour terminer, Xavier, j'essaie de ne pas trembler lors de mes réponses. Je vais citer un ministre célèbre qui disait « vous n'allez pas quand même terroriser les terroristes ».

Donc Paul-Félix, sans transition aucune de ma part, la question qui se pose, et là on je pense qu'on sort de ce débat-là, mais c'est un débat qui est essentiel, la capacité normative du PADDUC et Josépha aussi s'en est fait l'écho, aujourd'hui le PADDUC, il ne dispose pas des outils réglementaires normatifs qui lui permettent de réellement mettre en œuvre les objectifs qu'on a fixés.

Je ne prends qu'un exemple, mais il va vous parler, la question des espaces stratégiques agricoles, ils ont été adoptés dans le PADDUC, ils ont été délimités, cartographiés, ils s'imposaient dans un principe de compatibilité aux communes. Pour autant, Paul-Félix le rappelait, il y a eu 2000 hectares qui ont été consommés depuis, la cartographie a été annulée à deux reprises, il a fallu aller jusqu'à la Cour administrative d'appel de Marseille pour enfin, en 2022, après 6 ans ou 7 ans d'application du PADDUC, pour qu'on puisse de manière sécurisée, en tout cas pour le moment, rétablir cette cartographie. On a demandé à plusieurs reprises, et vous le savez puisque vous étiez à l'époque au sein du Conseil exécutif, que dans ces périodes transitoires de fragilité, de protection des espaces stratégiques agricoles, on puisse avoir accès aux permis de construire, aux autorisations d'urbanisme qui seraient délivrés dans ces espaces-là, ce qui nous a été refusé, notamment par la préfecture, et cela au moins à deux reprises.

Donc, on voit bien qu'aujourd'hui, le PADDUC ne dispose pas des outils législatifs et réglementaires suffisants pour une réelle mise en œuvre des objectifs qu'il s'est fixés. C'est tout l'objectif de l'autonomie aujourd'hui. Ces discussions sur l'autonomie, elles doivent se traduire par un transfert de compétences, je pense, notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui nous donne la capacité de définir nos propres normes et de pouvoir atteindre les objectifs politiques qu'on se fixe, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Je crois que dans l'ensemble de vos interventions, on retrouve cette problématique-là et elle va être au cœur des échanges qu'on aura à avoir dans les prochains mois. Mais l'ensemble des groupes, là je pense que c'était une plaidoirie en faveur de l'autonomie dans chacune de vos interventions.

Qu'est-ce que je pourrais rajouter ? Jean-Christophe, il ne s'agit pas de cibler qui que ce soit, un territoire plutôt qu'un autre, les exemples chiffrés que j'ai donnés, c'était pour illustrer la nécessité et l'obligation qu'on a d'utiliser cette possibilité de territorialiser les objectifs pour rééquilibrer le territoire. Sur la notion de rééquilibrage territorial, je pense qu'on peut se rejoindre. Sur la nécessité de privilégier dans la constructibilité les résidences principales, on se rejoint également et on va essayer de le mettre en œuvre dans le cadre du PADDUC ; on a peut-être une opportunité à droit constant si la proposition de loi Le Meur est adoptée, de pouvoir le faire plus rapidement et même sans attendre la révision du PADDUC. Il s'agissait juste d'illustrer par des chiffres ce qui s'est passé dans la décennie précédente où on a très mal urbanisé d'un point de vue architectural et paysager, mais même dans notre manière d'appréhender et de consommer les espaces. Je ne dis pas qu'il faut arrêter la maison individuelle, je ne suis pas sur cette position-là. En revanche, on voit bien que le

rythme aujourd'hui qui a été le nôtre dans les 10 dernières années, il ne peut pas se poursuivre et notamment dans un certain nombre de secteurs qui sont soumis à des pressions considérables.

Et moi, je crois même qu'aujourd'hui, la Collectivité a un rôle majeur. Je ne sais pas qui dans vos interventions parlait de pression sur les maires, de pression, je crois que c'est Paul-Félix qui disait « les pressions des administrés » bien sûr, qui souhaitent voir leur terrain constructible. Lorsqu'on fait un GAP entre une terre agricole ou naturelle vers un terrain constructible, on sait que c'est un gain financier qui est considérable.

Donc, c'est vrai qu'il y a une pression sur les maires, ça peut même se traduire par des pressions mafieuses ou un certain nombre de dérives spéculatives.

C'est pour ça que je pense que la Collectivité, si on veut protéger au mieux les élus locaux et notamment les maires ou les présidents d'intercos, c'est que c'est la Collectivité qui prenne ces responsabilités-là, notamment sur la définition des trajectoires d'artificialisation pour au moins en partie, protéger le maire ou dire « dans ces zones-là on ne fera que de la résidence principale ». C'est sûr que le terrain, il vaudra peut-être un peu moins cher, mais c'est à nous de prendre ces responsabilités mais dans le strict respect des compétences qui sont aujourd'hui celles des communes, de définir la constructibilité à l'échelle parcellaire.

C'est cet équilibre-là qu'on doit trouver à la fois, je le disais pour protéger les maires d'un certain nombre de pressions, tout en respectant le principe de subsidiarité et de l'administration sur cette compétence urbanisme des communes et intercommunalités. C'est la voie sur laquelle on doit, à mon avis, s'engager dans les prochaines années.

Je ne le prends pas du tout dans vos interventions, Jean-Christophe, comme un reproche, je pense qu'on est tous aujourd'hui dans le même bateau sur ces questions-là. On est tous dans le même bateau et ce travail-là, il va couler parce que vous le savez, vous connaissez ces difficultés-là au sein de la commune et de l'intercommunalité dont vous avez la charge, il va durer tout au long de cette mandature parce qu'on ne va pas régler toutes ces questions-là, où s'appliquent la loi littoral et la loi montagne dans les communes qui sont soumises à ces deux lois ? Comment on reconnaît les secteurs déjà urbanisés ? Comment on intègre le ZAN ? Autant de questions qui sont des questions majeures, essentielles et où il ne faudra pas se tromper. Et donc, il faudra prendre le temps et de la concertation au sein de la Chambre des territoires, on ne va pas créer un nouveau comité Théodule comme j'ai pu l'entendre dans une

des interventions. La Chambre des territoires, elle existe, il s'agit juste aujourd'hui de lui reconnaître une compétence supplémentaire et une compétence majeure dans la trajectoire du Zéro artificialisation nette. Et le Conseil de l'aménagement et d'urbanisation de Corse, on l'a déjà, c'est Anne-Laure qui disait : il faut associer les citoyens, il faut faire vivre la démocratie participative, notamment sur ces questions-là.

On a une instance qu'on avait déjà créée il y a deux ans, qui existe, on ne va pas en créer une supplémentaire et qui associe, alors peut-être pas tous les citoyens, mais une partie d'entre eux, notamment les associations et les différents corps représentés, je pense aux chambres d'agriculture, aux chambres de commerce et d'industrie, etc.

Et enfin, remercier Nadine pour ses remarques. En effet, aujourd'hui la spéculation touche de manière très forte un certain nombre de territoires du littoral, à vocation touristique, mais elle commence à prendre par ruissellement, à toucher l'ensemble de la Corse. Allez voir les prix, Cathy je vous prends encore une fois à témoin, dans le centre Corse qui se passe à Corte et dans les environs, vous verrez qu'on atteint des prix aujourd'hui qui sont plus élevés même que sur Bastia. Donc ça vous donne une idée des phénomènes qui sont aujourd'hui à l'œuvre et qui ne concernent pas uniquement certaines zones du territoire insulaire, mais qui commencent à toucher l'ensemble de la Corse et même parfois dans l'intérieur quand on voit les prix auxquels se vendent certains terrains ou certains biens dans l'intérieur de l'île.

Xavier, je ne vais pas partager votre constat, j'y reviens parce que ça me fait penser à ça. Ce qui se passe en Corse en matière de spéculation foncière, immobilière ou de problématique d'accès au logement, il n'est pas comparable à ce qui se passe dans les autres régions françaises, il est même incomparable. Ce diagnostic-là, tout le monde le partage. Quand on a des taux de résidences secondaires aussi importants, il n'y a pas d'équivalent en France, même dans des zones très touristiques, que ce soit au Pays basque, en Bretagne ou dans les Alpes, lorsqu'on a si peu de résidences principales, lorsqu'on a un taux de vacance qui est si faible, lorsqu'on a surtout un ratio entre le prix au mètre carré et le revenu moyen des ménages en lien avec le taux de pauvreté de la Corse, ce n'est pas comparable, à aucune région française. Et ça, tout le monde en convient, même dans les ministères aujourd'hui, ce diagnostic-là, cette démonstration-là, on l'a faite. Certes, il y a des problématiques qui sont similaires ailleurs, dans des zones très touristiques, tendues, mais pas avec la même intensité que chez nous et pas de manière aussi forte.

Donc, on a besoin aujourd'hui d'avoir des dispositions qui sont spécifiques et je crois que c'est reconnu à travers la loi Climat et Résilience et

les amendements qui ont été portés par nos députés et je pense que très prochainement dans la proposition de loi Le Meur sur les meublés et tourisme et je l'espère demain dans le cadre du process d'autonomie qui est devant nous.

Aider les petites communes, Marie-Thé, dans la réalisation des documents d'urbanisme, on le fait déjà, en tout cas financièrement, 82 % d'aide pour les communes les plus petites pour la réalisation d'un document d'urbanisme. Une aide de l'agence en matière d'ingénierie si nécessaire. Mais aujourd'hui, ce n'est pas là qu'est l'enjeu. L'enjeu, il n'est pas sur les petites communes aujourd'hui de l'artificialisation des sols, ce n'est pas la commune qui a un ou deux permis de construire sur les 10 dernières années. Celles-là même si elles restent au RNU, elles pourront avoir des permis de construire, c'est juste l'extension de l'urbanisation qui serait interdite. Mais je pense qu'ils ont, dans ces petites communes-là, du foncier densifiable, voire des biens qui sont à réhabiliter ou à sortir de l'indivision, etc. Je pense qu'il y a du potentiel sans avoir besoin d'aller chercher la densification et l'extension. On les accompagnera pour la réalisation de leur document d'urbanisme.

Je rappelle simplement les enjeux, ils sont sur les 30 communes où il y a 80 % des transactions foncières aujourd'hui. Sur les 360 communes, c'est 30 % qui cumulent 80 % de l'enveloppe et du montant des transactions qui s'élève à 1,6 milliard de mémoire.

Donc c'est là que sont aujourd'hui les enjeux et pour beaucoup qui restent au RNU, et Nadine le rappelait, ce qui ne les a pas empêché d'étendre de manière considérable leur urbanisation, et je ne cible aucune commune en disant ça, il suffit de l'observer lorsqu'on longe les routes insulaires.

On aura à réfléchir peut-être dans le cadre d'une révision du règlement d'aides aux communes qui interviendra en 2024, de conditionner peut-être certaines aides de la Collectivité de Corse. On l'a déjà fait en bonification, on pourrait le faire également, par exemple sous forme d'une part réservée en fonction de l'atteinte de certains objectifs qui pourraient être, par exemple, une bonification de la dotation quinquennale en cas de réalisation d'un document d'urbanisme ou une part réservée sur la base d'un certain nombre de critères pour inciter encore davantage les communes à réaliser des documents de planification.

Bien sûr qu'on accompagnera l'ensemble des communes et intercommunalités dans ce travail-là, que ce soit les PLU, les cartes communales ou les SCOT.

Voilà, j'en ai terminé Madame la Présidente. J'espère avoir répondu à l'ensemble des interrogations des conseillères et conseillers que je remercie pour leurs interventions globalement très constructives.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je rappelle que le débat normalement ne portait que sur la spécificité de cette conférence qui désormais est remplacée par la Chambre des territoires dans le processus de décision de réduction de l'artificialisation. On voit bien que le sujet passionne et nous aurons, dans les mois qui viennent, l'occasion de revenir sur la question du PADDUC et de l'aménagement du territoire.

Nous allons passer au vote concernant ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Un mot pour vous dire que nous avons le plaisir au secrétariat général de l'Assemblée de Corse d'accueillir un élève de troisième qui est là depuis hier ; Il s'appelle Antoine-Joseph Damiano, on est très heureux de l'accueillir. Il a déjà de grandes qualités, mais surtout, il est bien guidé par son papa aussi, qui est un agent très discret, mais très efficace du secrétariat général. Notre stagiaire, notre jeune stagiaire, suit toute la session, mais au-delà de la session aussi, tout le travail de préparation et de suivi. Si ça crée des vocations, on ne sait jamais, on est sur les ondes aussi, un si ça mai, on va avoir besoin de capital humain dans la Corse autonome, donc c'est bien que les jeunes entendent ces débats très tôt.

Donc je me tourne vers mon vice-président, s'il est d'accord, Hyacinthe Vanni, si vous pouvez me remplacer s'il vous plaît, parce que je dois répondre à des questions de journalistes. Et, je me tourne vers l'exécutif, je crois que vous vous êtes entendus entre vous pour une inversion de présentation et c'est donc la partie budgétaire, tous les rapports de fin d'année, d'ajustement budgétaire, qui va être présenté par Gilles Giovannangeli.

À tout de suite.

M. Hyacinthe Vanni remplace la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES -
FISCALITÉ**

**Raportu n° 312 : Ripresa è custituzione di svalutazione di cridenze
di a Cullettività di Corsica**

**Rapport n° 312 : Reprise et constitution de dépréciations de créances
de la Collectivité de Corse.**

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente. Saluta o Sgiò Presidente.

Monsieur le Président, je vous propose dans un souci de cohérence de présentation, de commencer par le 312, puisque c'est celui qui entame la série de rapports concernant les dépréciations de créances.

Donc vous le savez, on est, la présidente l'a rappelé, dans des obligations d'inscriptions comptables de fin d'exercice. Donc trois rapports qui concernent la constatation de dépréciation de créances. C'est une inscription liée à la sincérité budgétaire et à la fiabilité budgétaire, qui s'inscrit aussi dans une démarche de qualité comptable, de pratique comptable de notre Collectivité. Et, comme c'est noté dans le rapport, vous pouvez aussi constater que les indicateurs de performance comptable sont extrêmement satisfaisants pour notre Collectivité, qui sont appréciés par la DRFIP, avec des taux allant de 85 % et jusqu'à 100 % dans le domaine des provisions et c'est à mettre à notre crédit. Et bien entendu, il faut féliciter notamment la DGA finances pour ce travail remarquable.

Concernant les dépréciations pour créances douteuses, le montant des dépréciations à constituer est arrêté au regard d'une méthode statistique, qui tient compte de la nature de la créance. 15 % de la valeur des créances antérieures à 2021, l'exercice N - 2, est retenu et proposé, ce qui fait un montant de 170 816 € sur un montant donc global de 1 138 778 €. Et 100 % de la valeur des créances est retenue sur notamment les créances de nature sociale, RMI, RSA, soit un montant de 2 850 461 €. Ce qui fait un total de provisions de 3 021 278,03 €.

Alors constater la dépréciation d'une créance, ça ne veut pas dire renoncer à la créance, bien entendu, les procédures de recouvrement continuent.

Par ailleurs, dans la mécanique comptable, il faut savoir que cette contestation est annuelle et que dans un premier temps, on reprend les créances de l'année précédente pour un montant ici de 2 164 323,72 € et dans un deuxième temps, bien sûr, on inscrit la nouvelle dépréciation de créances pour l'année en cours, soit le montant dont je vous parlais de 3 021 278,03 €.

Voilà pour ce rapport, Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce rapport ? Je n'en vois pas.

Donc je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le rapport est ADOPTE.

On peut passer au rapport 313.

Raportu n° 313 : Ripresa è custituzione di svalutazione di cridenze di u Laboratoriu d'Analisi di Cismonte

Rapport n° 313 : Reprise et constitution de dépréciations de créances du Laboratoire d'Analyses du Cismonte

M. Gilles GIOVANNANGELI

Alors dans la suite, Monsieur le Président, là il s'agit de la constitution de dépréciations de créances qui concerne le laboratoire d'analyses Cismonte.

Donc là, je vais à l'essentiel, le montant de dépréciations, toujours sur la méthode des 15 %, sur un montant de créances de 10 346 s'élève à 1 552,02.

Monsieur le Président, on essaie d'être efficaces !

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en n'a pas.

Donc je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le rapport est ADOPTE.

On peut passer au rapport 314.

Raportu n° 314 : Ripresa è custituzione di svalutazione di cridenze di u Laboratoriu d'Analisi di Pumonti

Rapport n° 314 : Reprise et constitution de dépréciations de créances du Laboratoire d'Analyses du Pumonti

M. Gilles GIOVANNANGELI

Donc, u laboratoriu Pumonti. Toujours la même mécanique, donc là constatée sur 14 117,53 de créances douteuses, une dépréciation de 15 % pour un montant de 2 117,63.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiù novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en n'a pas.

Donc je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le rapport est ADOPTE.

On peut passer au rapport 315 qui est la suite.

Raportu n° 315 : Ammissione in non valore è cridenze spinte di u Laboratoriu d'Analisi di Cismonte

Rapport n° 315 : Admissions en non-valeur et créances éteintes du Laboratoire d'Analyses du Cismonte

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci Monsieur le Président.

Il s'agit là de l'étape supplémentaire, après la dépréciation il y a la constatation qui peut arriver de non-valeur de créances éteintes. Donc il s'agit là bien sûr, d'une procédure comptable qui consiste, à la demande du comptable public, qui, une fois qu'il a diligenté l'ensemble des procédures pour pouvoir recouvrer des créances, nous demande de constater qu'un certain nombre de créances deviennent irrécouvrables comptablement. Bien entendu, ça ne veut pas dire que juridiquement elles le sont encore. C'est-à-dire que les demandes de procédures de recouvrement continuent néanmoins. Mais on est dans une opération comptable. Donc il y a toute une série, bien sûr, de créances qui sont listées, qui relèvent souvent des particuliers, pour un montant total de 323 663,81.

Je propose donc de voter cette procédure d'inscription en non-valeur.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci. Il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Sans surprise, avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en n'a pas.

Donc je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le rapport est ADOPTE.

On peut passer au 316, si vous en êtes d'accord.

Raportu n° 316 : Ammissione in non valore è cridenze spinte di u Laboratoriu d'Analisi di Pumonti

Rapport n° 316 : Admissions en non-valeur et créances éteintes du Laboratoire d'Analyses du Pumonti

M. Gilles GIOVANNANGELI

Même procédure cette fois-ci, l'inscription en non-valeur concernant le laboratoire d'analyses Pumonti. Donc là, le montant proposé est de 10 780,23 proposé par le comptable public.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en n'a pas. Donc je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le rapport est ADOPTE.

Je pense que vous avez terminé vos rapports.

(Brouhaha).

Il reste un rapport, le 299.

(Brouhaha).

M. Gilles GIOVANNANGELI

Chez moi, le 299 et je m'en excuse, chers conseillers, c'est l'admission en non-valeur de la Collectivité de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

C'est ça, vous avez la parole.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Mais je l'ai déjà présenté et il a été adopté...

(Brouhaha).

M. Hyacinthe VANNI

Donc on est bien sur le rapport 299 : admissions en non-valeur et créances éteintes de la Collectivité de Corse. Vous avez la parole.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Monsieur le Président, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, c'est un rapport que j'ai déjà présenté. Le premier des rapports que je viens de présenter en admission non-valeur était le 299, pour un montant de 323 667,81. Vous l'avez voté, me semble-t-il, ce rapport a été voté.

Le deuxième rapport sur les admissions en non-valeur concernait le laboratoire Cismonti, donc je l'ai présenté aussi pour un montant de 10 780,23 et le troisième rapport qui est chez moi est 316, est l'admission en non-valeur du laboratoire Pumonti pour un montant de 2 158 95. On a donc présenté six.

M. Hyacinthe VANNI

À mon avis, il y a une petite confusion entre 312 et 299 parce que je pense que les intitulés sont presque identiques. Donc 312 c'est reprise et constitution de dépréciations de créances de la Collectivité de Corse. Et le 299, c'est admission en non-valeur...

M. Gilles GIOVANNANGELI

Donc oui, j'ai présenté le 312 en premier et j'ai présenté le 299.

(Brouhaha).

M. Hyacinthe VANNI

Vous avez fini, alors ?

(Brouhaha).

M. Gilles GIOVANNANGELI

Je reprends, pour le Pumonti, veuillez m'excuser d'être un peu rapide, pour le Pumonti, c'est le dernier que je viens de présenter, le montant est de 2 158,95, je le répète, je crois l'avoir déjà fait voter. Celui-là, vous l'avez voté, c'est le 316.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, donc, on a tout présenté. Cusì, simu chjari. Merci Monsieur le Président.

C'est vrai qu'il y avait quand même quelques petites similitudes.

Donc j'interroge l'exécutif, si vous présentez un rapport soit le développement économique, le Conseiller exécutif est là. Vous avez la parole.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Raportu n° 318 : Adattazione di a strategia d'innuvazione per l'intraprese corse

Rapport n° 318 : Adaptation de la stratégie d'innovation pour les entreprises corses

M. Alex VINCIGUERRA

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Il est tard dans la matinée, vous avez parlé de la terre et vous parler d'innovation est assez délicat à cette heure avancée de la matinée. Donc je vais vous demander votre attention parce que même si c'est un sujet qu'on aborde peu, qui souvent nous renvoie au futur, à la technologie, à la mondialisation, c'est un sujet important parce que malheureusement, nous subissons en Corse, plus l'innovation que nous l'impulsons.

Pourtant, dans le monde entier, les activités de recherche et d'innovation ne cessent de croître. Les publications scientifiques, les investissements de rupture, les opérations de capital risque, mais aussi les budgets publics consacrés à la recherche et au développement atteignent désormais, en cette fin d'année, des niveaux sans précédent.

Ces innovations sont protéiformes. Elles concernent des domaines tout aussi variés que l'intelligence artificielle qui fait son émergence dans nos vies quotidiennes, mais ça concerne le matériel informatique, l'automobile, l'énergie nucléaire ou encore la santé ou les loisirs.

Ce sont ces investissements en recherche développement qui nous permettent de renforcer la croissance de l'économie, vous le savez. Et vous savez aussi que les entreprises innovantes affichent des niveaux de productivité bien plus élevés que les entreprises qui ne le font pas. L'innovation, c'est le gage de la performance économique, de la croissance à long terme. Vous savez aussi que si l'innovation peut être technologique, cette notion dépasse largement la recherche et le développement. On a des innovations de produits, des innovations de procédés, des innovations de commercialisation ou encore des innovations d'organisation.

Toutes ces innovations ont joué et jouent encore aujourd'hui, le rôle central à travers le monde, un rôle central à travers le monde dans l'accroissement des niveaux de vie.

Il n'en sera pas de même pour le futur, mais il s'en sera plus encore pour le futur, que ce soit pour l'économie mondiale comme pour l'économie corse.

Notre île et ses entreprises vont en effet connaître à l'horizon d'une décennie, des défis importants qui vont modifier en profondeur leur structure économique. Face à ces défis, la Collectivité, je vous le rappelle, votre Assemblée a défini sa stratégie. Vous avez en effet actualisé la stratégie de spécialisation intelligente, la fameuse 3S, lors de votre session de juillet 2020. Rappelez-vous que cette stratégie identifie trois grandes trajectoires, pour la programmation des fonds européens, elle est très importante, trois trajectoires : l'humain et le numérique, la valorisation des ressources naturelles et des connaissances, la transition juste et écologique.

En déclinaison pratique, en décembre 2021, nous avons révisé le SRDE2I, le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, qui a intégré tous ces défis pratiques liés à l'innovation. Nous nous efforçons d'ailleurs depuis d'assurer par l'innovation, les multiples transitions, d'où l'importance de structurer le système territorial de l'innovation, de trouver à financer l'innovation, de renforcer les relations entre le monde de la recherche et de la formation avec le tissu économique.

Ces deux documents stratégiques, la 3S et le SRDE2I, conduisent donc notre action et le rapport qui vous est présenté ne consiste pas à remettre en cause ces stratégies, mais il a pour seul objectif la mise en œuvre très opérationnelle de ces stratégies.

Alors comment avons-nous procédé ? Dans un premier temps, nous avons travaillé sur un état des lieux du secteur de l'innovation en Corse. Nous avons d'abord étudié les politiques de l'innovation dans des territoires comparables en Europe, pour en extraire les bonnes pratiques susceptibles de nous inspirer. Puis nous avons organisé une vingtaine de réunions et d'entretiens auprès d'institutions, d'opérateurs, d'acteurs économiques impliqués dans l'innovation. Ces études et ces rencontres nous permettent aujourd'hui de vous proposer des adaptations de méthodes qui concernent l'accompagnement des entreprises innovantes en Corse.

Enfin, si vous le voulez bien, nous élargirons notre réflexion en vous suggérant des pistes de travail en faveur de l'innovation, pistes susceptibles d'être intégrées dans le cadre du processus d'autonomie en cours.

Tout d'abord, où en est l'innovation en Corse ? En synthèse vous avez les détails de notre étude dans le rapport et en synthèse aussi, nous retenons quatre points.

Tout d'abord, la recherche et l'innovation technologique en Corse est faible, avec une base publique privée limitée. Notre classement nous situe au dernier rang des régions françaises en termes d'intensité de dépenses des entreprises en recherche et développement. On reste au dernier rang, même en ayant multiplié par trois depuis 2010 nos dépenses en innovation et en recherche et développement.

Notons aussi un second point plus peut-être réjouissant, c'est qu'on a à peu près 2200 emplois qui sont généralement des emplois très qualifiés, qui travaillent dans l'innovation en Corse et qui restent des métiers à très forte tension.

Deuxième point de synthèse, c'est la problématique de l'émergence de nouveaux écosystèmes. Pour le reformuler, c'est une difficulté à construire des filières, des clusters qui intègrent une dimension innovante en amont de la production, même si là aussi, c'est toujours une vision contrastée qu'il faut avoir puisque certaines filières utilisent un degré important d'innovation dans l'aéronautique, le numérique ou l'agroalimentaire, et elles ont d'ailleurs de réelles potentialités de développement, d'autres sont embryonnaires comme la cosmétique, la gestion des risques naturels ou l'économie bleue.

Troisième point de synthèse, nous avons une problématique de formation initiale qui est prise en compte à la fois par l'université et aussi par le développement de formation d'ingénieurs en cours et à venir. Mais cette problématique demande du temps et de la constance.

Nous nous réjouissons d'ailleurs de l'habilitation obtenue de l'école d'ingénieur Paoli Tech qui désormais va pouvoir former des ingénieurs agro/agri, mais aussi de l'habilitation obtenue par l'école Mira qui formera des ingénieurs en Corse à la robotique et à l'intelligence artificielle.

Quatrième point de synthèse : la recherche et l'innovation non technologique présentent un enjeu très important, c'est-à-dire comment on peut diffuser l'innovation, quelquefois non technologique auprès des TPE. Donc, la détection, la diffusion, l'animation des produits et process d'innovation est essentielle pour nous puisque, je vous rappelle, qu'on compte la proportion de TPE qui est la plus importante de l'espace français.

Avec nos limites que je viens de vous exposer, il nous faut quand même aborder des défis importants.

Ces défis vont modifier rapidement, mais en profondeur, la structure économique de la Corse. Alors, quels sont ces défis selon nous ? J'en vois trois essentiels. Tout d'abord, la transition numérique. On aura une automatisation, une robotisation croissante et ça présente un risque pour les métiers à faible besoin en qualification, mais aussi d'ailleurs pour les métiers qualifiés par l'émergence de l'intelligence artificielle.

Cette transition numérique induit aussi de nouveaux besoins en compétences, parfois pointus et difficiles à fournir ou à retenir pour une petite économie ouverte comme la Corse.

Je vous rappelle que la transition numérique a déjà très largement impacté le tourisme, le commerce et le service aux entreprises, mais l'ensemble de l'économie est concerné à brève échéance et le niveau d'anticipation des entreprises corses reste problématique, particulièrement pour les TPE.

Donc diffuser les outils, les opportunités et les pratiques de l'innovation dans les TPE, c'est un enjeu majeur.

Deuxième enjeu, c'est, on l'a évoqué, la formation initiale et continue qui nous permettra d'entrevoir, d'installer et de développer des entreprises innovantes. C'est vraiment la clé pour déployer des entreprises innovantes.

Troisième enjeu, c'est l'économie circulaire qui va rapidement commander aux entreprises d'intégrer la diminution des consommations et des ressources, la valorisation des déchets, le partage des process. L'économie circulaire devient un enjeu de compétitivité mais aussi un enjeu réglementaire. Et cette économie circulaire va nécessiter des innovations technologiques, organisationnelles et coopératives, y compris dans un rapport public/privé.

Et enfin dernier enjeu, c'est la transition énergétique qui nous impose aussi d'innover pour rendre plus sobres nos processus de production, la législation, les normes et la fiscalité incitent désormais au verdissement dans la construction mais aussi dans les transports et la logistique.

Plus globalement, nous constatons ici comme ailleurs que la décarbonation de l'économie s'engage. C'est un réel enjeu en termes d'investissements privés et publics, mais aussi un gisement important en termes d'innovation et de nouveaux marchés. Donc voilà les enjeux.

Alors par rapport à ces traits communs au secteur de l'innovation que l'on va retrouver chez nous ou dans les îles de Méditerranée ou dans les économies comparables, que font les autres ?

On a réalisé une analyse comparative avec d'autres territoires européens qui porte sur les fondamentaux de l'innovation. Cette analyse porte sur un certain nombre de traits communs concernant des politiques ou des actions menées sur les territoires. Quels sont-ils ? Quels sont ces traits communs ?

Alors on les a regroupés en trois grands pavés : les priorités sectorielles, l'opérationnel et la gouvernance.

Alors, en priorité sectorielle, on s'aperçoit que dans les espaces qui réussissent leur innovation, leur politique d'innovation, les secteurs prioritaires, ce sont ceux de la stratégie de spécialisation intelligente, c'est-à-dire qu'il y a une cohérence forte entre les choix de la collectivité ou du territoire autonome considéré et ceux liés au programme européen mis en œuvre de la région ou du territoire, ce qui est normal.

Deuxième élément transversal, c'est que le numérique est vraiment diffusé dans tous les secteurs d'activité et notamment avec une action forte vers les TPE et les secteurs dits traditionnels.

Le soutien aux filières est priorisé, avec des appels à projets ou des politiques dédiées et les structures d'amorçage et d'incubation mobilisent un financement public limité. Même s'il y a des incubateurs publics, on s'aperçoit que les incubateurs privés, souvent liés d'ailleurs à des très grandes entreprises, ces incubateurs privés se sont multipliés dans la plupart des régions. Ça, c'est pour la partie, je dirais, fonctionnelle.

Pour la partie opérationnelle, trois remarques. Le soutien financier se fait via la fiscalité. Il existe une agence territoriale dans les régions qui réussissent du numérique et de l'innovation. Il y a un rôle fondamental de cette agence territoriale qui est très active dans la valorisation commerciale de la recherche publique.

Donc, cette agence territoriale de l'innovation fait le lien très souvent entre recherche publique et investisseurs ou opérateurs privés.

Enfin troisième point en matière de gouvernance, le portefeuille politique de l'innovation est généralement attribué à un responsable au sein de l'exécutif, quels que soient les secteurs.

Il y a une multiplicité d'acteurs qui agissent dans des domaines connexes, voire identiques, mais il y a un seul pilote global qui est l'autorité politique, qui s'appuie généralement sur un conseil à l'innovation.

Et un dernier point important, c'est que la politique d'innovation, elle est liée avec toutes les politiques régionales, y compris avec les politiques d'attractivité et d'internationalisation.

Alors, face à ce constat, face à ce benchmark et à ces défis, que proposons-nous ? Tout d'abord, nous proposons d'organiser les fonctions support pour simplifier le recours au process d'innovation, partager et diffuser l'information, organiser et coordonner son financement et surtout avoir une vision prospective pour mieux préparer les transitions. Ce qui nous intéresse dans ce rapport, c'est bien sûr l'économie d'aujourd'hui, mais c'est surtout l'économie de demain.

Donc nous allons mettre en œuvre deux fonctions miroirs, une au niveau de la Collectivité de Corse qui aura une fonction stratégique déployée principalement d'ailleurs au sein de la DGA stratégie innovation. Cette fonction suivra la politique 3S, organisera l'intelligence économique au niveau de la Collectivité, organisera la veille sur la coordination entre recherche et innovation, reportera et vous fera part de l'ensemble des actions innovantes portées par les outils de la Collectivité et de ses opérateurs.

Deuxième fonction, une fonction beaucoup plus opérationnelle au service des entreprises de Corse, positionnée à l'ADEC qui aura en charge l'animation d'un réseau régional de l'innovation, ce réseau régional de l'innovation, nous l'avions, nous l'avons perdu ; l'incubation des start-ups, et j'y reviendrai ; le suivi de l'immobilier dédié aux entreprises innovantes, très important ; l'animation et le développement des réseaux, notamment en lien avec les pôles de compétitivité ; la promotion et l'organisation de candidatures aux appels d'offres des grands projets européens et nationaux, par exemple France 2030 ; et bien sûr l'instruction des aides publiques permettant de faire émerger ces projets d'innovation.

Pour renforcer cette action, nous vous proposons aussi le transfert de l'incubateur « Inizià » à l'ADEC. Alors je voudrais faire un point sur l'incubateur Inizià. Je vous rappelle, l'incubateur Inizià, il est labellisé « incubateur d'entreprise innovante » par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Inizià représente la Corse au sein du réseau très restreint des 19 incubateurs publics de France.

Inizià, c'est quoi ? C'est une association qui en 10 ans a expertisé plus de 300 projets, a fait émerger 70 entreprises innovantes qui ont créé plus de 200 emplois directs, qui ont levé 30 M€ de fonds et qui est une association qui optimise l'euro public puisqu'un euro engagé par Inizià, c'est 10 € de financement levé. Le budget de cette association avoisine les 900 000 €. Il est assumé en très grande partie par la Collectivité de Corse. Et, si les modes de financement directs de la Collectivité permettent ce financement de l'association, ils ne permettent pas d'optimiser les potentialités des fonds européens, surtout envers les entreprises.

Pourquoi on n'optimise pas le FEDER via Inizià ? Parce que l'utilisation de FEDER nécessiterait le recours à des mises en concurrence qui pourraient, en Corse comme ça s'est fait ailleurs d'ailleurs, attirer des incubateurs privés. Et donc l'idée première, c'est sécuriser les financements d'Inizià et donc son action et on pourrait imaginer qu'Inizià puisse être internalisée à l'ADEC pour pouvoir contribuer utilement à toutes les fonctions opérationnelles que nous venons de décrire.

Mais l'extension des activités d'Inizià au sein de l'ADEC et de la Collectivité, permettrait aussi, à mon avis, de doper l'accompagnement de l'innovation. En effet, l'expérience dans l'incubation, l'énergie de ses agents que je salue, la vista de son président, les réseaux développés par Inizià devraient permettre, hors souci de financement et de fonctionnement, et avec d'autres moyens d'investissement, devraient permettre donc d'installer une dynamique technopolitaine autour de l'ingénierie, de l'innovation et de l'incubation, mais aussi, devraient permettre une animation forte et une mise en réseau des compétences scientifiques et industrielles en faveur des entreprises de Corse.

Alors dans l'intervalle de temps nécessaire à ces études de transfert, si vous en êtes d'accord, nous vous proposons aussi de proroger la convention qui permet le fonctionnement d'Inizià, pour quelques mois.

Donc, une direction de l'innovation qui suit la stratégie auprès de la Collectivité, une direction opérationnelle avec un lien fort et une relation fonctionnelle avec Inizià qui permet le développement de l'innovation auprès des entreprises et troisième proposition, c'est renforcer la gouvernance de l'innovation, non pas pour copier ce que font toutes les régions européennes, mais pour instaurer un bon fonctionnement de l'écosystème de l'innovation.

Il nous semble essentiel d'instaurer une gouvernance identifiée, comprise et utilisée par les acteurs économiques locaux, c'est-à-dire faire en sorte qu'il y ait un endroit où on ne parle que d'innovation, d'où la proposition de créer un conseil territorial de l'innovation composé d'une dizaine de membres

qui seraient des personnalités qualifiées, désignées par le président du Conseil exécutif de Corse après consultation et avis de l'Assemblée de Corse et présidé par un représentant de la société civile.

Ce Conseil s'organisant autour de trois collèges : un collège des entrepreneurs, ceux qui font, un collège des institutionnels, un collège académique, c'est généralement ceux qui font de la recherche, notamment les universitaires et un collège de financeurs, c'est-à-dire ceux qui vont porter le risque de l'innovation.

Ce Conseil devra aussi tracer une prospective à moyen terme, en complément avec le projet « Corsica 2050 ». Ce Conseil devra programmer, conseiller, éclairer, encadrer des travaux thématiques réguliers conduits par la Collectivité, par exemple. On ne se pose pas aujourd'hui la question à court terme et à moyen terme, de l'intrusion de l'intelligence artificielle dans l'économie corse, je pense que c'est mieux de se la poser avant qu'après. Donc, ce Conseil pourrait y contribuer.

Ce Conseil pourrait aussi suivre l'harmonisation des interventions publiques en matière d'innovation, en particulier participer à l'action du futur pôle universitaire de l'innovation, ce pôle universitaire de l'innovation qui doit voir le jour dans quelques semaines à Nice.

Nos propositions donc de structuration, de gouvernance manqueraient d'innovation si nous ne les inscrivions pas dans le processus Autunumia.

Tout d'abord, nous demandons à inclure le soutien innovation dans ce nouveau pacte fiscal, budgétaire et financier car partout, dans toutes les régions d'Europe que nous avons étudiées, la fiscalité c'est un outil puissant pour soutenir l'innovation. D'ailleurs, Madame la Présidente, dans son rapport « Autunumia è Benistà » a souligné, en se fondant sur une très large base bibliographique, la prédominance du lien entre décentralisation fiscale et innovation. Cette approche est confirmée par l'OCDE dans sa dernière note sur les politiques de soutien à l'innovation qui date de septembre 2020.

Deuxième sujet, au-delà de l'inscription d'une fiscalité particulière sur l'innovation dans le processus, c'est la question de la simplification des structures administratives en charge de l'innovation, mais aussi du transfert, de la compétence et des moyens dans le cadre du statut d'autonomie appliqué au secteur de l'innovation. L'autonomie nous conduirait à transférer à la Collectivité de Corse les moyens, les personnels, les compétences de la direction régionale académique à la recherche et à l'innovation, la DRARI, dont le rôle aujourd'hui est de conduire la qualification des jeunes entreprises innovantes, les

dossiers du crédit d'impôt recherche et crédit d'impôt de l'innovation, la diffusion des nouvelles technologies et aussi la répartition et l'attribution des subventions d'État dans le domaine de la recherche, de la technologie, de l'innovation, de la culture scientifique, technique et industrielle.

Voilà donc, ce rapport. C'est un rapport qui se veut très opérationnel, qui fixe les contours d'une nouvelle organisation. Néanmoins, avant de délibérer, je voudrais vous signaler deux points. Tout d'abord, l'avis favorable du CESEC, mais aussi et surtout, si vous me le permettez, l'excellent travail amorcé par l'Assemblea di a Giuventù sur le développement technopolitain, mais aussi sur l'encapacitation numérique. Ce travail de l'Assemblea di a Giuventù prouve, s'il en était besoin, la force et la sagacité avec laquelle se projette notre jeunesse dans le monde de demain.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président de l'ADEC. Donc, il y a un rapport de la CDENATE qui va être lu par Paola Mosca.

Mme Paola MOSCA

Merci, Madame la Présidente.

S'agissant d'un domaine qui lui est familier, Monsieur Jean-Michel SAVELLI a souhaité intervenir au sein de la CDENATE pour faire part de quelques commentaires d'ordre général sur l'innovation qu'il a défini comme étant la rapidité que l'on peut avoir, à un moment donné, pour développer et mettre en œuvre une idée avant les autres.

Il a regretté que l'on se situe dans le cadre d'un système d'économie de l'innovation administrée, même s'il a reconnu que la Collectivité avait un rôle effectif à jouer dans ce domaine.

Rappelant les différents types d'innovation, sectorielle ou transversale, il a fait part de sa préférence pour cette dernière, notamment la transformation digitale, au motif qu'elle touche toutes les entreprises et démontre donc une plus grande efficacité en termes de politiques publiques.

Il a rappelé la nécessité de disposer d'un dispositif accessible facilement, pour financer des projets importants de transformation digitale afin de gommer une partie des handicaps de certaines entreprises.

Il a rappelé que la transformation digitale transversale est liée essentiellement à la chaîne de valeur qui détermine le coût de production et la mise sur le marché d'un produit.

Sur la question des comités territoriaux d'innovation, il ne s'est pas dit opposé au principe, estimant pour autant que ceux-ci ne devaient pas constituer un frein à des prises de décision ou à desancements de projets, notamment en raison de la vitesse de réaction de la concurrence.

A l'évocation de la spécialisation intelligente d'activités sectorielles, il a estimé que cette question mériterait que la Collectivité y travaille en profondeur, avec une réflexion basée sur des problématiques opérationnelles, notamment dans le domaine de la gestion des incendies, comme cela existe déjà avec le projet GOLIAT.

Enfin, il a alerté les commissaires sur le risque de prendre en compte des adaptations « nustrale » de produits ou d'activités qui existent déjà par ailleurs et qui ne constitueraient pas une réelle innovation.

En réponse, Monsieur Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse, a convenu qu'il ne s'agissait pas d'axer l'action de la Collectivité sur l'innovation administrative mais plutôt de prendre en compte la nécessaire accélération des procédures, afin de répondre très rapidement en termes d'accompagnement administratif.

Il a estimé que la question de la transformation digitale constituait un point fondamental et que la question du financement de la transition écologique méritait d'être posée.

Revenant sur le sujet des conseils territoriaux de l'innovation, il a rappelé qu'en aucun cas ceux-ci ne devaient constituer un frein à l'innovation.

Enfin, il a expliqué que le travail qui devait être entrepris se situait dans un espace compris entre la phase de recherche et l'action entrepreneuriale, pour favoriser le passage de la recherche à la production.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participations des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et l'absence du groupe « Core in fronte ».

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Il y a également un avis du CESEC, mais que je n'ai pas sous les yeux, vous l'avez ? Vous nous donnez la conclusion.

M. Alex VINCIGUERRA

Alors je citais cet avis du CESEC qui était favorable.

Le CESEC, en quelques mots, reste attentif à l'émergence de l'intelligence artificielle, à la robotisation au sens large, aux retombées positives sur l'économie, l'environnement et les territoires des innovations soutenues.

Sur les évolutions envisagées, le CESEC considère, au sein du Conseil territorial de l'innovation, qu'un quatrième collègue représentant les salariés devrait être envisagé et mis en place.

Il prend note du transfert de l'incubateur Inizià vers l'ADEC et entend que les 4 emplois actuels seront intégrés à l'Agence. 4 emplois, dont 2 sont des personnels mis à disposition par l'ADEC, je le rappelle.

Le CESEC demande, au titre de la compétence fiscale, que soit évoquée la question du transfert de la compétence de principe innovation.

D'un point de vue sectoriel, le CESEC entend et se satisfait de la mise en place de mécanismes de conditionnalité dans les aides dans le secteur de l'innovation.

Il considère aussi que le secteur de l'hydrogène devait être davantage exploré, mis en pratique et dynamisé.

Il émet un avis favorable au rapport relatif à l'adaptation de la stratégie d'innovation pour les entreprises corses.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Il est toujours important de lire les avis, au moins condensés, des conseils consultatifs qui jouent pleinement le rôle et qui travaillent. Donc c'est très bien.

La parole est à qui veut la prendre ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Alors moi je vais être court.

Si on considère qu'en Corse, dans un pays fonctionnarisé, entreprendre, c'est innover, on peut concevoir que le ministère de l'économie devienne le ministère de l'innovation et de l'industrie.

Par contre moi philosophiquement, je ne partage pas ce jumelage. Je comprends la recherche de l'efficacité, la mise en synergie des moyens, mais je pense que dans une région où il n'y a quasiment pas d'innovation réelle, on doit laisser la liberté de juger l'innovation à ceux qui ne sont pas des comptables. 90 % des start-up meurent et ne créent pas de sociétés innovantes, mais pour en sortir une, il faut en créer 100 souvent. Et je pense qu'on doit laisser l'indépendance complète du jugement de ce qui est innovant à ceux qui ont un esprit libre.

Maintenant, je conçois qu'il puisse y avoir un lien organique, social. Moi je n'aime pas le système associatif, il est, je pense, déficient en termes de garantie pour les salariés et qu'on réfléchisse à un rattachement total à l'ADEC ou ailleurs, des salariés d'une association qui est bénéfique pour la Corse et qui est la mise à disposition.

Mais je vous dis franchement, Président, sans vous faire offense, moi je pense qu'il y a une logique boulimique à l'ADEC. On ne peut pas tout avoir et je crois qu'à un moment donné, la logique de l'innovation, elle doit rester totalement libre.

Maintenant je conçois que les personnes vieillissent, peut-être qu'il y a le tissu associatif qui s'érode, qu'il y a une perte de motivation, des personnes qui au départ sont des jeunes retraités qui sont en pleine, je dirais, force de compétences, mais on doit amener à susciter des vocations et pas absorber les vocations qui se meurent.

Donc nous, on s'abstiendra sur ce vote car on ne partage pas l'idée de la fusion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors Sandra Marchetti, notre secrétaire, pour « Fà populu », et ensuite Christelle Combette et Romain Colonna.

Mme Sandra MARCHETTI

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif pour la présentation de ce rapport très intéressant et comme toujours très opérationnel.

Notons qu'un des risques avec les subventions publiques serait d'effectuer un simple saupoudrage qui n'aurait pas un réel effet d'entraînement sur l'économie locale. Ici, bien au contraire, nous avons affaire à une stratégie élaborée, construite qui prend en compte le retour sur investissement de l'aide publique, pour qu'un euro d'aide publique investi dans l'économie, produise des effets démultiplicateurs.

Ce rapport souligne le rôle crucial de la recherche, du développement et de l'innovation dans la création de valeurs. C'est d'autant plus vrai dans un monde qui est en mutation et les mutations qui sont plurielles et plus que jamais rapides, extrêmement rapides.

Souvent, dans l'imaginaire collectif, l'innovation est synonyme de nouveautés technologiques uniquement. On pense au numérique, aux objets connectés, à l'intelligence artificielle, comme vous l'avez rappelé, mais l'innovation recouvre une réalité bien plus vaste, incluant l'innovation sociale, l'innovation managériale, etc.

Avec le pragmatisme qui vous caractérise, Monsieur le Conseiller exécutif, vous nous avez dressé tout d'abord un état des lieux, celui d'un secteur recherche et innovation qui reste encore trop faible dans notre île pour répondre aux défis qui se posent.

Face à ce constat, vous formulez des propositions concrètes, inspirées des expériences réussies ailleurs, pour structurer et renforcer la recherche innovation, à la fois à droit constant et dans la perspective d'une évolution statutaire et fiscale.

J'insiste un instant sur l'incubateur Inizià. On le sait depuis plus de 10 ans, c'est le moteur de la dynamique et de l'innovation en Corse, et c'est aussi une référence en matière d'ingénierie de l'innovation. Etudier la possibilité d'internaliser Inizià au sein de l'ADEC n'a pas vocation à brider sa liberté de jugement, loin de là, ça a un intérêt tout particulier, je pense, dans l'optique de stabiliser l'incubateur qui existe aujourd'hui sous la forme associative.

De même, la mise à l'étude de la création d'un Conseil territorial de l'innovation, c'est une étape essentielle vers un meilleur pilotage du secteur recherche et innovation, avec cette gouvernance qui serait assurée par des personnalités qualifiées, avec une présidence issue de la société civile.

Donc, on peut se féliciter bien sûr d'un tel rapport avec, comme je l'ai dit plus tôt, une réelle stratégie d'efficacité qui soit adaptée à la taille et la nature de nos entreprises.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Christelle Combette, puis Romain Colonna.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif, le titre de votre rapport, je le qualifierais d'alléchant, mais comme certains titres de presse, il ne faut pas toujours s'y fier.

La première moitié de votre rapport était quand même très axée sur l'état des lieux que vous aviez fait lors du rapport du SRDE2I il y a quelques temps. Et ensuite, vous nous présentez donc deux nouveautés qui nous ont interpellés. La première, vous nous parlez de création d'un Conseil territorial de l'innovation. Donc, déjà c'est une instance de plus. Mais vous êtes relativement flou sur les contours de ce Conseil et surtout, vous n'évoquez absolument pas la présence des intercommunalités qui pourtant ont un rôle important à jouer en matière économique.

Et plus étonnant, vous proposez l'internalisation de l'incubateur Inizià au sein de l'ADEC. Alors pour rappel, vous l'avez fait d'ailleurs, l'incubateur est une structure partenariale à laquelle participent activement, comme je l'ai dit, depuis sa création, les intercos, notamment la CAB, la CAPA et la Communauté d'agglomérations de Sud Corse.

Alors internaliser Inizià au sein de l'ADEC, viendrait donc à exclure de sa gouvernance les intercos que je viens de citer pourtant, qui sont quand même investies dans le développement économique de leur territoire, mais aussi dans le développement de l'outil. Pour exemple et en termes de logistique, j'évoquerai l'implication de la CAPA qui cherche activement des solutions immobilières pour justement héberger l'incubateur.

Alors si vous allez au bout de votre démarche, j'imagine que la CdC, qui est le premier propriétaire immobilier de Corse, se chargera donc de trouver ses solutions.

Ensuite, vous projetez de confier la présidence du Conseil territorial de l'innovation à un représentant de la société civile, pourquoi faites-vous ce choix ? Et, est-ce que notre Assemblée ne pourrait pas être associée à cette nomination ?

Selon nous, et de façon plus formelle, l'internalisation d'Inizià aurait dû être débattue au sein du Conseil d'administration de la structure, pour y recueillir d'une part l'avis des administrateurs, mais également celui des salariés, qui, selon nous, pourraient avoir leur mot à dire.

Monsieur le conseiller exécutif, il n'est pas question de d'opposer une fin de non-recevoir immédiatement, mais plutôt de vous demander de respecter les instances des structures que la CdC a elle-même créées.

Donc nous vous proposons de retirer votre rapport, qu'il aille devant le Conseil d'administration avant de nous le représenter ici en Assemblée, nous pensons que le dialogue et la concertation doivent primer au service de notre territoire.

Monsieur le conseiller exécutif, vous comprendrez que le vote de notre groupe reste suspendu aux garanties que vous pourriez ou pas nous apporter sur l'implication des administrateurs d'Inizià à la réflexion qui est la vôtre et à leur intégration au futur Conseil territorial de l'innovation. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

C'est bien parce que l'Assemblée de Corse et les commissions qui la précèdent sont une instance de dialogue et démocratique et d'échanges que je me permets de prendre la parole. Bien évidemment, l'ADEC en est une aussi en tant que satellite, mais il ne faudrait pas minimiser le rôle de cette Assemblée et des commissions qui ont à traiter ce type de dossier, tous les dossiers en fait.

Je crois que ça me permet aussi d'attirer votre attention, Madame la Présidente, sur le rôle parfois essentiel de ces commissions justement pour éclairer les conseillers territoriaux, améliorer, proposer des amendements dès la commission. Je referme la parenthèse sur le fonctionnement institutionnel.

Monsieur le conseiller, quelques éléments d'interprétation de forme sur le document et quelques éléments sur le fond.

Sur la forme, nous, ce que nous apprécions particulièrement, d'une part, c'est de ne pas avoir circonscrit l'innovation à sa seule, on va dire, dimension futuriste ou moderniste et on l'a bien compris à travers différentes interventions, l'innovation, ça impacte tous les champs de la société, ça a été dit.

J'en rajouterai encore un sur lequel il faut qu'on soit particulièrement innovants, celui de la langue corse par exemple, donc on voit bien que l'innovation, ça concerne tous les domaines et vous l'avez dit, et c'est le point de départ de votre rapport qui signifie l'importance de l'innovation.

Mais moi, ce qui m'intéresse beaucoup dans votre rapport sur la forme, c'est que vous nous présentez quelque chose à droit constant et vous nous présentez quelque chose dans le cadre du processus. Je pense que ça, ça nous permet véritablement de nourrir la réflexion, de voir en quoi on peut agir, après, qu'on soit d'accord ou pas sur les modalités, c'est normal que dans cet hémicycle on vous suive ou qu'on s'oppose, là n'est pas le problème, mais c'est que vous ne projetez pas tout dans le processus et vous nous dites aussi qu'à droit constant, on peut avancer et faire un certain nombre de choses. Ça, c'était pour la forme. Donc, nous vous suivons sur ce principe-là.

Sur le fond, je voudrais attirer votre attention sur deux points qui sont soulevés dans le rapport, je ne commenterai pas l'ensemble du rapport, mais ces deux points précis qui sont liés.

Le premier c'est le numérique. Dire que votre rapport finalement me semble-t-il, s'inscrit parfaitement dans la stratégie liée au numérique. Il y a quelques mois de ça, il me semble en avril 2022, on en a déjà parlé dans cet hémicycle, on a lancé une étude et plus que l'étude, l'acquisition d'une fibre optique, d'un câble sous-marin qui vient, alors sans être un technicien hors pair de ces questions-là, mais qui vient ou qui viendra démultiplier le réseau haut débit, c'est 18 téraoctets, c'est l'équivalent à-peu-près de 700 fois plus de réseau en alimentation numérique pour la Corse que le précédent câble que la Collectivité avait acheté. Ça c'est la première chose, donc c'est, on va dire, l'équipement externe de la Corse en termes numériques, en termes de débit.

L'équipement interne, hier, on a pris acte d'un rapport qui nous permet de prendre l'exacte mesure du fibrage en interne de la Corse où à terme, d'ici peu, on devrait avoir l'ensemble des communes et l'ensemble des foyers de Corse qui ont accès à la fibre.

Pourquoi je vous dis ça et je l'avais déjà dit à ce micro ? Il me semble que là, on a une innovation en cours dont on n'a pas encore bien pris l'exacte mesure, qui est essentielle puisque ce qui pouvait apparaître comme une contrainte précédemment, à savoir l'insularité en termes de mobilité, vient être totalement battue en brèche par le numérique et la Corse peut être demain, peut être et doit être demain une terre, une nation digitale, une terre du numérique avec un équipement à la pointe qui permette à chaque Corse, à chaque entrepreneur de Corse, à chaque institution de Corse de pouvoir être à la pointe de l'innovation en termes de débit, en termes de propositions de services, en terme de solidarité inter insulaire avec d'autres continents. Ça, c'est un point vraiment sur lequel, vous le dites dans le rapport, mais sur lequel je voulais revenir parce qu'il est essentiel pour construire la Corse de demain.

Le second point, et ça c'est une réalité un petit peu moins plaisante, si je puis dire, vous en parlez dans le rapport et c'est très heureux qu'il y ait Antonia Luciani à côté de vous, c'est celui de la formation. On a un problème en Corse de ressources par rapport à l'innovation et vous le dites dans le rapport, c'est plus que suggéré. Quand on n'a pas la compétence, il y a deux solutions : soit on fait venir la compétence de l'extérieur, c'est une solution et ça se fait ; soit on forme ici.

Donc, former pour l'innovation dans le cadre de tous les champs que l'on a évoqués, ça suppose, eh bien on parle de révolution technologique, mais vraiment de repenser l'ensemble de nos schémas en termes de formation, je sais qu'il y a des spécialistes ici, et c'est tout à fait heureux que vous posiez ça sur la table aujourd'hui, parce qu'on peut se fixer tous les objectifs politiques que l'on veut, si l'on ne réforme pas en profondeur nos schémas en termes de formation, eh bien on aura un problème de compétences qui se pose. Là, c'est aussi le président de la SITEC qui vous parle, on a des possibilités des fois sur des niches, sur des domaines tout à fait innovants et parfois on a du mal parce qu'on n'a pas la ressource.

Je terminerai. Dans votre rapport, vous évoquez, et ça me semble tout à fait heureux, de lier l'innovation au nouveau ou au futur pacte fiscal. Ça me semble une donnée fondamentale.

Vous parlez de la simplification des structures administratives, nous avons participé ensemble très récemment à un débat qui avait trait au social,

c'est quelque chose par rapport à l'autonomie et par rapport à la question sociale qui revenait tout le temps, c'est la simplification. Donc, j'entends parfaitement les remarques de mes collègues qui disent attention à ne pas créer de structures supplémentaires. Mais on pourrait aussi prendre votre rapport dans le sens inverse, c'est qu'il y a vraiment un désir par rapport à l'innovation d'aller vers une simplification.

Vous l'avez dit, et je terminerai, que dans le transfert de compétences, le CESEC également demande très clairement un transfert de compétences de la direction régionale académique à la recherche et à l'innovation. Donc me semble-t-il, tout ça concorde parfaitement et nous appuierons favorablement, vous l'avez compris, votre rapport. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Le Président Vinciguerra l'a dit, et sur ce point-là, entre autres, on est d'accord, même s'il y a des points de divergence et j'aurai l'occasion d'en parler, c'est dommage, mais il n'y est pour rien, qu'un débat aussi stratégique arrive à une heure assez tardive. Quand on parle d'innovation, on le sait toutes et tous, on parle non pas simplement d'un volet du moment ou d'une partie de l'écosystème, on parle de l'économie et de la société Corse à 20 ou 30 ans.

Donc, c'est un des grands sujets qui nous occupe et encore une fois, dont il est regrettable, même si on ne peut l'imputer à personne en particulier, qu'on l'aborde maintenant seulement.

Je voudrais d'abord débiter ce propos en rendant un petit hommage, Alex l'a fait, aux animateurs, au directeur, au président d'Inizià. Inizià, c'est un outil qui n'est pas assez connu pour plein de raisons parce qu'on est dans un paysage institutionnel et politique où l'incubation, pour des raisons de toute nature, même s'il y a une forme de visibilité et de communication nette, mais globalement pas encore assez intégrée. On a encore un peu de mal, même si beaucoup de choses ont été faites, elles ont été rappelées en chiffres et en impact économique.

Mais il faut savoir que derrière ces centaines de dossiers, ces dizaines de millions d'euros levés et investis, il y a énormément de choses qui, même lorsqu'elles ont échoué, ce qui est le propre de l'innovation, Paul-Félix ou d'autres l'ont rappelé, eh bien vont conditionner une bonne part de l'économie insulaire sur, encore une fois, un pas de temps pertinent. On n'est pas dans le court-termisme, mais dans une vision de moyen, long terme dont on a impérativement besoin.

Donc dire que le président, dont l'implication économique est connue depuis fort longtemps, de Femu qui à Inizià, le directeur, les équipes qui, ça a été rappelé, sont pour partie issus de l'ADEC, jouent un rôle important, moteur qu'il convient désormais d'interroger au regard des enjeux de l'avenir. Donc sur ce plan-là, on est globalement en thèse et je voulais quand même le dire au seuil de mon propos, notamment parce que j'ai eu dans des fonctions passées en tant que président de l'ADEC et dans des fonctions plus actuelles en tant que président d'interco, le plaisir d'échanger, de travailler autour de ces questions-là avec l'équipe de l'incubateur.

Deuxièmement, et très vite, avant de parler gouvernance même si c'est fondamental, sur le fond : Alex, encore une fois, l'a rappelé, au dernier rang pour des raisons historiques, des régions françaises, une difficulté à configurer et inscrire dans la durée des clusters et un défi majeur en termes de formation.

Je pense qu'on prend collectivement et depuis fort longtemps ce problème-là par un bout qui n'est pas le bon. Je rejoins la question des défis et je pense qu'ils sont au nombre de deux, effectivement. Le premier est la formation. On a vu récemment Aflokkat porter une initiative sur les fonds baptismaux, on a vu les efforts déployés par l'université sur ce plan-là, on sait qu'il y a dans le giron de la recherche publique et de l'innovation publique un certain nombre de choses qui sont faites. On sait que c'est sur le plan de la recherche et développement privé notamment, que l'on pêche et que l'on pêche fortement. On ne peut pas dans un si petit écosystème décorréliser les deux, ils sont intimement liés. Le public a une force d'entraînement qui est évidente et le privé a un impact et une fluidité dont on ne peut pas se priver.

Donc, je crois que le premier sujet effectivement, c'est que ce petit monde, parce que ça reste un petit monde, se mette autour d'une même table et pense un appareil de formation dédié à l'innovation dans tous ses états sur un pas de temps générationnel, 20, 30 ans. C'est fondamental et je crains qu'aujourd'hui, pour des raisons qui sont de toutes natures et des motivations qui sont très hétérogènes, on en soit encore à penser des sujets de manière séparée, alors même que l'innovation, la Présidente de l'Assemblée, en d'autres temps, elle le maintiendrait aujourd'hui, le développait beaucoup, elle induit dans les

petits écosystèmes, dans les petits milieux comme le nôtre, une coordination extrêmement poussée.

Or, sur ce plan-là, y compris pour des raisons abordées par Romain Colonna qui touchent à une mauvaise répartition des champs de compétences, on pêche et on n'est pas assez coordonnés alors même que la formation des hommes, Romain toujours parlait de nations dédiées à ces sujets-là, la plus connue d'entre elles, qui vit des heures difficiles à laquelle on pense, Israël, donc la start-up Nation, elle est fondée sur un degré de compétences, de transfert de technologies et d'innovation privées très soutenue par l'État, particulièrement élevée et qui d'ailleurs n'a pas beaucoup d'équivalent dans notre monde à nous. Donc ça, c'est un sujet qui mérite peut-être un moment d'échange stratégique en associant dans un même temps et dans un même lieu l'ensemble des acteurs.

Le second sujet, c'est le financement. Moi je pense que le public, quel que soit son nom, communauté d'agglos, communauté de communes, Collectivité de Corse, agence de la Collectivité n'a, au propre et au figuré, pas les moyens, c'est clair.

Il faut là aussi qu'on brise un tabou selon lequel ce serait notre Collectivité au premier chef, parce qu'elle a la responsabilité politique de l'innovation, qui aurait en même temps celle de lever les fonds dédiés. C'est une utopie et vous le savez, ça n'existe nulle part. Tous les pays qui ont réussi leur transition climatique, énergétique, numérique, digitale, l'ont fait en s'appuyant sur des fonds privés capables de générer des flux de plusieurs centaines de millions d'euros. On parle de ça.

Or, même si des initiatives louables, Femu qu'à et tant d'autres, ont pu émerger ces 20 ou 30 dernières années, on manque encore d'un degré de financement, je ne parle pas d'un outil parce qu'on pourrait peut-être le dédier à un des outils existants et on en a un certain nombre, en capacité avec le privé, d'articuler cette offre-là.

Il y a des fonds, aujourd'hui, on en parlait avec Paul-Félix en aparté, il y a quelques minutes, qui sont hyper réactifs et ça pose d'ailleurs la question de la maîtrise des données, des éléments structurants en innovation parce que le pire des sujets serait qu'on arrive à ancrer notre territoire dans une trajectoire qui, par bien des côtés, nous échapperait au sens de l'origine des financements, de la maîtrise des données technologiques, etc.

Donc il faut qu'on s'approprie une trajectoire qui passe par la formation, c'est fort, c'est net et par une capacité à financer qui aujourd'hui ne peut être dévolue à la seule Collectivité pour des raisons de toutes natures, et

notamment parce qu'on touche, dans un moment budgétaire et financier très difficile, à un sujet qui pourrait générer des centaines de millions d'euros. C'est comme ça, parce que ça a été dit, 90 start-ups peuvent mourir pour que 10 naissent ou continuent à vivre. Mais parmi celles qui sont mortes, il y a des retours d'expérience, des process, des acquisitions d'expertises, de savoirs, de données qui vont sur un pas de temps indéterminé, en nourrir encore d'autres.

Donc ce n'est pas un modèle économique classique et c'est souvent le tort chez nous, l'appréhender comme on aborderait la création d'un commerce de proximité ou d'une grande surface. C'est un autre paradigme, et pour le coup, même si on emploie ce terme à toutes les sauces, en l'espèce, il est justifié, c'est un autre paradigme dans lequel, et je le dis tranquillement y compris pour avoir été président dans vos fonctions avant, on a collectivement du mal à entrer.

Donc il faut vraiment, si on veut réussir, qu'on accompagne ces changements et ces transitions d'une évolution profonde des mentalités.

J'en viens au fond. Quand on parle d'innovation en Corse, on pense peu ou prou de manière un peu empirique, à 5 secteurs. Il doit y en avoir 7, 10, 15, moi j'ai comme vous, je crois, une demi-douzaine, 5 secteurs exactement en tête.

Les ENR. Je vous rappelle que nous avons voté, ou plutôt accompagné dans les années 2015, 2017 lors de notre première accession aux responsabilités, l'idée du campus dédié aux ENR, avec un objectif de création d'emplois directs de 8 000 sur un pas de temps d'une petite décennie. On est au bout de la décennie, on n'a pas rempli l'objectif ; retard dans la PPE, tout ce qu'on veut, mais aujourd'hui, on garde un sujet extrêmement puissant. Le protocole Borne, 200 millions d'euros, la PPE votée par l'Assemblée, la montée en compétence du territoire, la transition énergétique, il faut qu'on s'y prépare différemment.

Donc ça, on sait que ça existe. Je ne vais pas les citer, mais on a tous en tête des opérateurs dans le domaine des ENR, photovoltaïques, biomasses, éolien même si c'est plus compliqué, etc., hydrogène, hydrogène vert. On sait qu'aujourd'hui il y a des appels à projets concernant ces sujets-là qui ont été remportés, notamment dans le domaine des mobilités lourdes, la transition des infrastructures, des mobilités, ports, aéroports sur le modèle de toutes les infrastructures de transport du monde. Donc il y a une mutation qui est extrêmement puissante, qui est à l'œuvre mais à laquelle on n'est collectivement pas encore assez préparés. Donc, les ENR.

Deuxièmement, l'aéronautique. On dit beaucoup et c'est vrai, et j'en profite pour rendre là-aussi un deuxième hommage public, Corse composite, mais on sait que depuis la création de Corse composite, d'autres entités ont pu naître, qui constituent une forme de cluster qui fait plusieurs dizaines de millions d'euros de chiffres mais qui, au-delà du chiffre, génère des savoir-faire et des process ainsi qu'une visibilité à l'international. Moi, j'ai eu l'occasion de les accompagner sur des salons au Canada, au Bourget, etc., on est reconnus. Et quand vous êtes au Bourget, en plein milieu d'un salon, où il y a tous les opérateurs mondiaux de l'aéronautique et que vous avez un stand immense cù una bandera, ça fait plaisir. Mais au-delà du plaisir ou de la fierté, il y a les effets induits dans l'économie sur un pas de temps qu'on ne peut, là aussi, pas quantifier. Donc, c'est le second sujet.

Le troisième, l'environnement, l'environnement au sens large.

Quatrièmement, le numérique et le digital.

Cinquièmement, les TP. On parle d'un PTIC à plusieurs milliards. On vous a dit, nous, en conférence dédiée sur l'investissement, celle qu'avait demandé Jean-Martin, comme ici à maintes reprises, notre crainte de voir se déployer une logique d'investissements massifiée à hauteur de plusieurs milliards d'euros sans, d'une part, une PPI claire, qu'est-ce qu'on veut investir, où, quand, comment ? Et d'autre part, sans un cadre parce que demain vous faites venir Eiffage, Vinci, il n'y a pas de problème, ils savent investir 5, 7, 10 milliards sur le même pas de temps, mais la question est posée du transfert de technologie, de l'impact sur l'emploi local, de la maîtrise, de la production, de l'investissement, etc. Donc, il faut qu'on arrive à coordonner tout ça.

Je pense, Président, que sur ces sujets-là vous le dites un peu, donc je m'inscris un peu dans la trajectoire tout en voulant la préciser, il faut qu'on densifie le propos et qu'on ait une approche hyper thématisée parce que notre petit territoire n'est pas en capacité, à mon avis, de théoriser l'innovation, ça n'est pas votre souhait et j'en suis d'accord, pas davantage de l'aborder en des termes trop génériques. Il faut spécialiser comme vous l'avez proposé dans la 3S, et il faut qu'on s'entende, comme vous nous l'avez déjà suggéré, sur ces sujets-là.

Je voudrais à ce stade, comme je l'ai déjà un peu fait, en rajouter 3 sur lesquels je pense, on est un peu en retrait et sur lesquels on gagnerait à être beaucoup plus forts à l'aune de tout ce que j'ai voulu brièvement développer, et j'ai terminé en deux minutes, Madame la Présidente.

Le premier, c'est l'économie bleue. Vous l'avez dit, Stella Mare, Gloria Maris, des compagnies maritimes, des leaders en pisciculture et en

aquaculture, une tradition de pêche, de pesca-tourisme etc., il y a un sujet à initier. On avait regardé à l'époque du côté de l'Occitanie avec son Parlement de la mer, nautisme, plaisance etc., il y a un sujet extrêmement puissant. Se sont tenues mardi dernier, j'ai un peu regardé les minutes, le discours du Président Macron, etc., les assises et l'économie bleue, il y a une thématique extraordinairement puissante

Deuxièmement, l'agriculture, la sylviculture, la filière bois, la permaculture, tous ces sujets d'innovation qui rejoignent un objectif d'autonomie alimentaire à 2040 ou 2050 qui, en l'état, n'est pas atteignable mais qui peut-être à l'aune de ces dispositions, pourrait le devenir.

Troisièmement et enfin, l'entrepreneuriat culturel. On a eu récemment une visite, enfin un propos, un échange avec David Lisnard, ce qu'il fait à Cannes dans le sillage du festival qui est quand même le premier festival culturel mondial, est tout à fait remarquable. Et vous l'avez dit, le pôle universitaire d'innovation en liaison avec Nice qui va ouvrir ses portes et qui va former des centaines de personnes aux métiers de la culture, avec un angle audiovisuel, image etc., très marqué, c'est pour nous, j'en suis persuadé, un élément déterminant de croissance durable et partagée.

Donc on peut, à l'aune de ces propos, de ceux que vous avez développé, du rapport, trouver un point de convergence.

Mais je veux finir sur un sujet et sur un sujet seulement, même si j'en aurais encore beaucoup à dire tant le sujet est passionnant. Mais j'ai fini, Madame la Présidente. La Corse, Président, vous le savez, est en train de redéfinir sa gouvernance économique comme jamais elle ne l'a fait au cours des 30 dernières années. Le Président Simeoni, hier et on l'a entendu, a reparlé lorsqu'il a été question des infrastructures de transport, du « in house » pour les ports et singulièrement les aéroports. La Chambre de commerce désormais unifiée, est appelée à passer sous le giron de la Collectivité, c'est en tout cas le souhait qui semble avoir été marqué par cet hémicycle, dans un pas de temps très proche.

L'ADEC ne pourra décevoir pas, et je pense qu'on en serait d'accord, on en reparlera, rester en l'état dès lors que les outils de financement, que l'outil consulaire, que les ports et aéroports, que les infrastructures consubstantielles du développement économique évoluent elles-mêmes.

Donc nous partageons le bien-fondé de l'analyse, nous partageons la nécessité de l'action, nous ne partageons pas le moment dans lequel tout ceci s'inscrit, car nous pensons que nous avons encore besoin d'une vision consolidée

et globale des enjeux de gouvernance avant de réinternaliser l'incubateur, même si on pourrait le faire sur un pas de temps relativement bref, mais il faut encore qu'on en discute.

Donc voilà à ce stade et pardon d'avoir été un peu long, mais le sujet est, je crois, le méritait, ce que je voulais vous dire. Une analyse qui peut être très largement convergente, mais une nécessité de replacer ce mouvement dans une réflexion et une trajectoire beaucoup plus globale que celle qui consisterait uniquement à dire « on transfère l'incubateur à l'ADEC » et pourquoi pas ? Je pense qu'on a besoin de ça et qu'à ce moment-là, même si on découvre en séance la demande de Christelle Combette, on pourrait effectivement se donner un petit peu plus de temps, revenir en début d'année après avoir sur un petit trimestre éprouvé une nouvelle phase de concertation et décider ensemble, et je l'espère de manière unanime, mais peut-être, Président, avons nos besoins aussi de ce temps-là avec des décisions lourdes qui vont être prises par ailleurs et auxquelles bien sûr on veut aussi et modestement, mais avec beaucoup, beaucoup d'énergie, contribuer.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous avez épuisé tout votre crédit de temps 2023 !

M. Jean-Christophe ANGELINI

Heureusement qu'on a plus qu'une session !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et je suis gentille !

M. Jean-Christophe ANGELINI

Ça, j'en suis moins sûr !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non.

Moi, j'ai eu le loisir et le plaisir d'échanger avec le président de l'ADEC à plusieurs reprises sur le sujet, et en particulier dans le cadre de l'Assemblea di a Giuventù qui a fait un très bon rapport sur la question.

Au bout de plusieurs années consacrées au sujet par mes recherches scientifiques et différents travaux, j'ai envie de dire que tout ce que je sais, je sais que je ne sais rien sur l'innovation parce qu'on trouve en matière d'innovation toutes les configurations possibles et imaginables, des pays qui ne se sont pas organisés, qui ont réussi à innover, des effets toujours très positifs évidemment sur la croissance, le développement, des innovations multiformes, ça a été dit par le président de l'ADEC, ça été dit par Romain Colonna. Vouloir répliquer ce qui se passe ailleurs, j'entends les logiques de spécialisation, il n'y a pas la recette qui existe quelque part dans le monde et on l'applique. Moi je me souviens de la période Bastia Futura, les grands pôles technologiques, les logiques technopolitaines, etc., et on a vu que ça n'a pas marché. Cela dit, il y a toujours ce que vous appelez les effets induits, des externalités technologiques, effectivement, il y a toujours des retombées à un moment donné.

La seule chose que je sais peut-être, c'est que l'innovation, c'est un comportement déviant. Ce n'est pas une incitation forcément à délirer, mais un comportement déviant, c'est-à-dire qu'on a des contraintes, on est en situation contrainte. Mais réfléchissez deux secondes à vos expériences personnelles, vous êtes en situation contrainte et là, vous arrivez à trouver une solution et à dépasser la solution.

Et depuis la nuit des temps, les hommes innovent parce que du fond de leur caverne, ils ont été obligés, s'ils ne voulaient pas disparaître parce que c'était quand même un des animaux les plus fragiles, ils ont été obligés d'innover et ça nous amène aujourd'hui à des innovations et du progrès technique qui sont même dangereux pour la planète tellement nous sommes allés très, très loin dans la maîtrise des processus naturels.

Ce qui est certain aussi, et pour le reste, je ne sais rien franchement, mais pour ce qui est certain aussi, c'est qu'il faut beaucoup de moyens mis sur l'innovation. Et à nouveau, en revanche, il y a aussi des processus d'institutionnalisation de l'innovation. Donc, je ne suis pas tout à fait d'accord avec Paul-Félix, dans les systèmes capitalistes, on a institutionnalisé l'innovation, que ce soit dans les grandes entreprises avec des départements de R et D par exemple, dans des PME aussi, par la mise en réseau des PME, par des dispositifs de type incubateurs, plateformes, réseaux technopolitains qui ont permis, oui, c'est vrai, d'accroître la productivité, de permettre de déposer des brevets, toujours dans l'optique de dépasser les contraintes et trouver des solutions. Mais la chose vraiment qui est certaine, c'est qu'il faut un niveau d'investissement financier très important.

Quelle que soit la qualité, et moi je salue le rapport qui a été réalisé, on en a beaucoup parlé au sein de l'Assemblea di a Giuventù, quels que soient

les dispositifs de coordination qu'on arrive à mettre en place et on en a besoin parce que notre système, il est très, très éclaté et très éparpillé, et tout le travail de l'ADEC, c'est d'arriver à mettre de la cohérence dans tout ça, ne pourra être efficient que si on a des niveaux d'investissement sur le sujet de l'ordre de 2 % du PIB. Aujourd'hui, et vous l'avez souligné, on est à 0,1 % du PIB, mais même en prenant des pays ou des régions de même taille démographique, parce que la seule chose qu'on compare, c'est la démographie, effectivement il faut avoir le courage d'investir.

Aujourd'hui, on le sait, on est en situation contrainte, donc ça passe par une réflexion systémique dans le cadre de l'autonomie, de la fiscalité, à associer à un moment donné à la question de l'innovation, c'est-à-dire un dispositif fiscal qui permette de récupérer des moyens sur certains secteurs particuliers et de réinvestir en faveur de la question de l'innovation. Après, sur quoi on innove ? Faites confiance aux entreprises pour savoir dans quel domaine elles veulent effectivement dépasser la contrainte. Je crois que ça, on va arriver à le faire sans problème, mais il faut qu'on trouve des moyens indiscutablement.

Et puis après, l'aspect prospective, bien sûr, parce que nous y travaillons ensemble d'ailleurs, l'aspect prospective, il est fondamental. Mais même le travail que nous faisons dans le cadre du laboratoire de prospective, ce n'est pas l'idée de dire « on va investir sur 4 secteurs ». Moi, je ne sais pas s'il faut investir sur 4 trajectoires d'innovation aujourd'hui. Je ne le sais pas parce que tout dépendra de notre démographie, tout dépendra de notre fiscalité, tout dépendra des moyens qu'on est prêt à mettre là-dedans et tout dépendra des chocs que nous encaisserons ou pas. Nous avons été très innovants pendant la période du COVID, très innovants, tout le monde a appris à fonctionner, même dans les villages, ancu e vechjette, tuttu u mondu sapia fà una cumanda in ligna ! Tout le monde a appris à bien travailler dans le cadre et à innover dans en situation de COVID. On a même libéré les contraintes budgétaires.

Je crois qu'effectivement, il nous faut suivre la proposition qui est faite par l'ADEC bien sûr, parce que l'ADEC a en charge l'innovation, en collaboration d'ailleurs avec les services de la Collectivité sur les aspects plus stratégiques. L'ADEC est indiscutablement l'outil opérationnel pour ce qui est de l'innovation, mais il faut poursuivre bien évidemment notre logique d'aller beaucoup plus loin sur le plan des financements. Mais ça suppose évidemment une réflexion dans le cadre de l'autonomie, ce que nous allons faire aussi en midi et 14 heures et cet après-midi.

Encore merci beaucoup pour ce travail et merci d'être venu devant l'Assemblea di a Giuventù aussi.

M. Alex VINCIGUERRA

Merci, Madame la Présidente.

Alors quelques mots de synthèse.

Tout d'abord, une remarque de forme, Madame la conseillère, mais ça vaut aussi pour Monsieur le conseiller, la délibération que vous avez sous les yeux, qu'est-ce qu'elle vous demande ? Elle vous demande de donner mandat à l'ADEC quant à l'étude de l'intégration à l'ADEC de l'association Inizià. L'étude ! Donc nous, ce qu'on vous demande, c'est l'autorisation d'étudier. On vous en fixe les principes. La discussion a été très intéressante, j'y reviendrai, mais c'est une étude qu'on demande.

Tout comme on donne mandat au président du Conseil exécutif pour étudier la mise en place d'un Conseil territorial de l'innovation, c'est-à-dire que forcément, on reviendra vers vous. On reviendra vers vous après avoir discuté avec les intercos, avec les incubateurs liés aux intercos, avec les incubateurs privés qui souhaitent s'installer en Corse, ça c'est pour la partie incubation. Mais aussi, il y a la partie développement, avec les financeurs, avec les entrepreneurs, avec les institutionnels, je pense notamment que le pôle universitaire de l'innovation qui va s'ouvrir dans les semaines qui viennent, est un point essentiel à intégrer à notre réflexion et à notre structuration. Donc ce qu'on vous demande, c'est ouvrir des études. On ne va pas prendre la décision aujourd'hui. D'accord ? Donc ça, c'est un point de forme.

Sur les points de fond, pour revenir à ce que disait Monsieur Benedetti, « innovation égale liberté de penser », je résume. Vous pensez qu'à l'ADEC, on n'a pas la liberté de penser l'innovation ? Vous pensez que le poids de la distribution de l'aide publique qui aujourd'hui est une partie de l'action de l'ADEC, peut empêcher d'avoir un autre hémisphère cérébral pour se projeter ? Non. Moi je vous le dis, on propose le transfert d'Inizià pour deux raisons. La première, elle est strictement comptable. C'est l'hémisphère gauche qui parle. Elle est comptable parce qu'Inizià, aujourd'hui, a des modes de financement qui sont compliqués si on veut qu'Inizià soit le fer de lance de l'accompagnement de l'innovation en Corse. Si on veut qu'Inizià fasse de l'incubation, chose qu'ils font très bien, à l'animation, à la mise en réseau, à la création de technopoles, à l'attraction peut-être d'entreprises ou de cerveaux qui viendraient s'installer en Corse, si on veut tout ça, il faut qu'Inizià ait les moyens de le faire.

Et la partie droite de mon cerveau, qu'est-ce qu'elle dit, celle qui rêve ? Elle dit, parce qu'elle est égoïste : aujourd'hui, de quel outil je dispose qui peut réaliser les objectifs de l'innovation ? Il n'y en a pas beaucoup, et Inizià en

fait partie. Regrouper ces outils pour donner plus de capacité de développement de l'innovation, ça me paraît être une bonne politique. C'est du moins ce que je pense. Ça ne veut pas dire qu'on va caporaliser Inizià. On serait cons ! Les mecs qui ont du dynamisme et de l'énergie, les mettre à faire de la comptabilité, ça serait stupide. Faites-moi grâce de ne pas imaginer ça.

Donc, je reviens à l'idée de nous donner l'autorisation d'étudier, c'est ce que demande la délibération.

Sur les remarques de Monsieur Colonna, vous avez raison, la formation, c'est important, mais la formation dans ce domaine-là, c'est du moyen terme. Par exemple, les ingénieurs qui seront recrutés en 2025 pour faire de la robotique, de l'intelligence artificielle ou pour faire de l'agri-agro à Paoli Tech, ils ne seront opérationnels qu'en 2030. Donc, c'est bien qu'on ait ces initiatives, mais c'est du temps.

Deuxième point et ça, c'est une annonce que j'ai le plaisir de vous faire puisque le directeur de l'innovation à la Collectivité vient de m'en faire part, c'est que le câble, vous savez, 700 fois plus de capacité, vous l'avez dit, 700 fois de plus de capacité, ce câble, il sera le 8 à Bastia. On pourra mettre la prise le 8 décembre à Bastia. C'est d'ailleurs le 8 décembre !

Un mot quand même sur les points essentiels qu'a soulevés Monsieur Angelini. C'est vrai qu'il y a des secteurs importants qui, peut-être, c'est selon les visions, ne se sont pas développés suffisamment vite, suffisamment fort.

Moi je crois que par exemple sur les ENR, le travail qui a été fait, c'est un travail remarquable. On n'est pas allés jusqu'au bout de l'objectif, mais peut-être l'objectif était-il trop ambitieux, 8 000 emplois. Sur les ENR, aujourd'hui, on a des entreprises qui lèvent plusieurs dizaines de millions sur les marchés financiers, qui installent des champs photovoltaïques partout dans le monde. On a des ingénieurs qui vont travailler en Afrique, en Belgique, en Allemagne. Et quand on travaille en Allemagne sur les ENR, sur le solaire, on est bons.

Peut-être qu'on n'a pas réussi notre pari, mais on a fait des choses, je pense surtout à l'école Paoli Tech qui met sur le marché chaque année des dizaines d'ingénieurs dans ce domaine.

Sur l'aéronautique, vous avez parlé de Corse composite, je partage votre fierté et moi quand je suis allé avec Corse composite au Bourget et que, au stand du Bourget, ci hè a bandera et qu'on reçoit des gens du monde entier qui viennent chercher conseil auprès de Corse composite, je pense qu'on peut être fiers de Corse composite, même si ces modèles peuvent appeler des

remarques, notamment des remarques sociales, je pense qu'on peut être fiers de Corse composite.

J'ai visité la semaine dernière, pour le lancement de la semaine de l'industrie, l'entreprise PCM, quand vous avez un opérateur de Corse composite, un type qui a commencé avec le BEPC à Corse composite, qui crée une entreprise via Corse composite et qui a aujourd'hui 200 salariés qui travaillent sur le composite pour être sous-traitants de premier rang d'Airbus, c'est-à-dire qu'une partie des ailes des avions, lorsqu'on prend un Airbus, eh bien c'est fait à Tavaco. C'est fait à Tavaco. Ça, c'est des réussites importantes qu'on ne met pas suffisamment en valeur, me semble-t-il.

Sur l'économie bleue, on a de la chance parce qu'on a un centre de recherche qui est à la pointe de la partie développement, c'est-à-dire comment on transforme un certain nombre de phénomènes naturels, comment les étudier, comment on les met dans le milieu. Sur l'économie bleue, bien sûr qu'on a Stella mare qui, on l'espère tous, aura la capacité à mettre en mouvement et en marché ses recherches. Mais on a aussi la première entreprise d'aquaculture de Corse, et j'espère qu'on la gardera en Corse.

Sur la culture, chose importante, lorsqu'on a réuni dernièrement tous les acteurs de l'audiovisuel pour essayer justement de fédérer cette filière, on se rend bien compte que les techniques évoluent à une vitesse telle que l'innovation dans ce domaine, c'est la première des chances qu'ont les entreprises locales.

Enfin un dernier point qui est un point essentiel aussi, c'est les enjeux de réorganisation de notre maison au sens large. Vous avez dit, il y a au moins deux effets qui vont toucher les méthodes d'accompagnement des entreprises, c'est le rapprochement et le changement de tutelle de la Chambre de commerce qui est très active dans le monde de l'entreprise, heureusement, et des chambres des métiers, ne les oublions pas, mais c'est aussi l'autonomie et les transferts de compétences.

Alors après, se pose une question, est-ce qu'on doit attendre que le modèle soit définitivement établi pour commencer à agir ou est-ce qu'on agit dans l'intervalle ? Moi ma conviction, c'est qu'il faut agir dans l'intervalle et Mesdames et Messieurs, je reviendrai vers vous avec un rapport qui sera un rapport conclusif sur l'étude que nous demandons à mener sur le transfert d'Inizià, sur l'étude que nous demandons à mener sur la création du Conseil territorial de l'innovation, rapport qui, je l'espère, retiendra toute votre attention parce que c'est la Corse de demain qui se joue.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Merci à tous pour ces débats. On voit bien que ça a suscité énormément d'échanges très positifs.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? « Core in fronte » et « Avanzemu ». Qui ne participe pas au vote ? La droite ne participe pas au vote. Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE

ABSTENTION : Groupes « Core in Fronte » et « Avanzemu »

NPPV : Groupe « Un Soffiu Novu »

POUR : M. Pierre GHIONGA et « Fa Populu Inseme »

Merci, bon appetitu !

Alors juste une chose, on m'alerte. S'il vous plaît, juste une chose.

Nous, nous avons une conférence des présidents, mais veuillez vous asseoir s'il vous plaît, merci. Donc on m'alerte que tout à l'heure, lorsque je me suis absentée, honte à vous Hyacinthe VANNI, cachez-vous, cachez-vous ! Lorsque je me suis absentée, vous avez omis de voter un rapport.

Raportu n° 299 : Ammissione in non valore è cridenze spinte di a Cullittività di Corsica

Rapport n° 299 : Admissions en non-valeur et créances éteintes de la Collectivité de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc il y en a un qui n'a pas été voté. Tout a été présenté, mais il y en a un qui n'a pas été voté, c'est le 299. Vérification a été faite avec les enregistrements, vous voyez comme, ognunu dicia a soia...

Donc, je soumetts au vote **le rapport 299** relatif aux admissions en non-valeur et créances éteintes de la Collectivité de Corse.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Comme tout à l'heure en fait. Donc, abstention de « Core in fronte » et « Avanzemu ». Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE.

À ringrazià vi.

La séance est suspendue à 13 h 50 et reprise à 16 heures.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

J'attends que le groupe « Core in fronte » nous rejoigne. Nous allons essayer d'être efficaces dans cette deuxième partie de l'après-midi pour terminer à une heure raisonnable. Il y a des alertes grand vent, c'est vrai, pour la soirée.

Donc, je pense qu'on peut débiter.

Monsieur le Président de l'exécutif, si vous en êtes d'accord, nous reprenons nos débats.

Tous les groupes sont représentés, pas tout le monde n'est là pour « Core in fronte », mais tous les groupes sont présents.

Scambi nantu à i travaddi di a cunferenza di i präsidenti nantu à u prucessu « Autunumia » / Échanges sur les travaux de la conférence des présidents sur le processus « Autonomia »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, comme convenu ce matin, nous allons avoir un temps d'échange sur les travaux de la Conférence des présidents ainsi que sur les échanges avec les députés de la commission des lois de l'Assemblée nationale qui sont venus nous rencontrer il y a quelques jours.

Je vais introduire le propos, ce ne sera qu'une introduction générale pour laisser ensuite la parole au président de l'exécutif et aux membres des différents groupes qui participent aux échanges de la Conférence des présidents.

À la suite de la venue du président de la République le 28 septembre dernier ici même, nous avons engagé un processus d'échange en Conférence des présidents pour essayer d'identifier des points de convergence ou des points d'équilibre de manière transpartisane, c'est-à-dire entre tous les groupes politiques.

Je vous rappelle que le 5 juillet dernier, une grande majorité de cette Assemblée avait voté en faveur d'un projet de délibération qui est devenu donc une délibération de l'Assemblée relative à une demande d'autonomie pour la Corse, l'inscription de la Corse dans la Constitution avec un pouvoir législatif. Je ne reviens pas sur le sujet, vous le connaissez aussi bien que moi. Il avait émané à ce moment-là de la part du groupe « Un soffiu novu » une autre proposition qui, pour le dire très simplement, tournait autour d'un pouvoir d'adaptation entre autres.

Ensuite, le Président de la République est venu, a pris acte bien évidemment de notre proposition majoritaire, mais il a indiqué, ce n'est pas le texte précis, mais il a indiqué en gros, qu'il attendait effectivement qu'un consensus s'opère autour d'un projet pour une inscription dans la constitution de la Corse, pour un projet donc d'autonomie, sans que n'ait été défini de manière claire, quels sont les contours de cette autonomie et quelles sont les grandes lignes, a fortiori de ce que serait la loi organique. On n'en est pas là, loin s'en faut.

Dans la foulée de cette venue présidentielle et de la parole présidentielle, nous avons débriefé entre présidents de groupes et président de l'exécutif et présidente de l'Assemblée, au cours de deux réunions qui étaient plutôt d'ordre, on va dire, méthodologique pour voir comment il était possible de travailler ensemble, non pas une fusion totale de nos perspectives, loin s'en faut, mais d'essayer de travailler en responsabilité à la mise en place d'un projet qui pourrait être ensuite transmis à l'État et au chef de l'État en particulier.

Nous avons convenu alors, nous étions à la mi-octobre, de mettre en place un cycle de travail hebdomadaire qui avait pour objectif de traiter d'un certain nombre de thématiques plutôt que de camper sur nos positions, qui peuvent paraître irréductibles, même si dans la vie rien n'est irréductible, bien évidemment, nous sommes entrés par les sujets, on va dire, par le pratique, avec une thématique consacrée à la langue, à la question linguistique, une thématique qui concerne les investissements à réaliser dans les années à venir et globalement, la question des programmations à venir au regard des rapports qui avaient été faits sur le PEI et sur le PTIC, la question du pouvoir législatif qui a fait l'objet déjà d'une discussion.

Nous avons tenu ce matin même, à la pause méridienne, une réunion pour faire le point sur ces différents sujets et voir comment nous pourrions aborder à l'avenir les autres, à savoir la semaine prochaine, la question de la fiscalité et du pacte budgétaire et puis la question foncière et enfin, la question de l'organisation territoriale.

Ce programme de travail, je tiens à le préciser, a été co-construit réellement par tous les groupes politiques et nous avons débuté ces séquences sur lesquelles, les uns et les autres pourront s'exprimer et compléter évidemment mon propos.

La délégation est venue s'interposer, sans côté péjoratif, au contraire de manière très positive, la délégation de la commission des lois de l'Assemblée nationale. La commission de l'Assemblée nationale a été un moment important. Cette Commission avait pour objectif de réaliser une immersion sur le terrain corse avec un échange avec l'exécutif, avec les différents groupes politiques, mais aussi des représentants de la Chambre des territoires, évidemment tous nos députés avaient été conviés.

Je rappelle que la commission des lois de l'Assemblée nationale est très certainement la Commission, il n'y a pas de degré dans l'importance des commissions, tout est important, mais quand même la plus représentative en matière de prise de décisions puisqu'elle traite des lois constitutionnelles, de la législation, de l'administration générale de la République, des lois organiques, bien sûr, des règlements, du droit électoral, des libertés publiques, des droits fondamentaux, de la sécurité, etc., et puis également de l'administration générale et territoriale de l'État et des collectivités territoriales.

Donc, il était important pour ces députés qui, je le rappelle, représentaient tout l'échiquier politique, sauf le Parti communiste, pour des raisons qui ne sont pas d'ordre politique d'ailleurs, mais tout l'échiquier politique ou presque était représenté. Il s'agissait pour eux, en amont de la révision constitutionnelle souhaitée par le président de la République, d'être sensibilisés à la singularité de notre question, à la nécessité d'un statut d'autonomie inscrit dans la Constitution et également, ils voulaient savoir de quelle manière nous envisagions les choses et nous voulions travailler dans le futur.

Ce fut une séquence dense, riche en échanges évidemment, avec une disponibilité très grande des députés au moment T, au moment où ils étaient là, mais aussi pour le futur. Je vous rappelle que l'Assemblée nationale aura à voter le texte de la réforme constitutionnelle et puis plus tard, bien sûr, je l'espère, la loi organique. Et puis, elle sera amenée à voter dans le cadre du Congrès, de la formation en congrès, dans les mois qui viennent.

Donc, cela signifie qu'il est important qu'on puisse expliquer quelle était la situation, d'où nous partions, quels étaient les différents points de vue et comment nous envisagions de travailler ensemble.

Voilà ce qui s'est passé au cours des dernières semaines, des six dernières semaines. Moi je tiens à préciser, et puis ensuite chacun interviendra comme il le souhaite, je tiens à préciser que, que ce soit les échanges avec la délégation nationale ou que ce soit les échanges au sein de la Conférence des présidents, tout s'est déroulé de manière sereine, apaisée dans la diversité de nos opinions, qu'il y a très certainement une qualité intrinsèque des travaux que nous sommes en train de réaliser, qui ne sont pas encore aboutis, loin s'en faut, dans un esprit de responsabilité. On avance, peut-être lentement, mais on avance, ce qui est très positif déjà. On tenait évidemment à faire un point à mi-parcours. On a prévu 6 réunions, on en a fait 3, on tenait à faire un point devant cette Assemblée et c'était un avis communément partagé.

Voilà, je m'arrêterai à ce stade et j'espère avoir été fidèle à ce qui a été dit au cours de la Conférence. Mais maintenant bien évidemment, chacun doit pouvoir s'exprimer. Permettez quand même que je remercie le secrétariat général et notamment Serge Tomi qui suit les travaux de la Conférence des présidents, les services aussi qui se sont impliqués au moment de la venue des députés de l'Assemblée nationale et la mission aussi « autonomie » qui est sous l'autorité du président de l'exécutif, qui fait également un travail important en amont et en aval, et puis nos cabinets respectifs aussi qui s'impliquent parce que le rythme hebdomadaire est quand même très lourd. Evidemment, cela ne nous dispense pas de tous les autres travaux que nous avons à mener, mais celui-ci, vous le savez, est d'importance essentielle pour l'avenir de la Corse.

Je me tourne vers Monsieur le Président. Merci.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers amis,

D'abord rappeler que cette présentation et les prises de parole qui l'accompagnent répond à un engagement politique que nous avons pris, un engagement de transparence et de restitution de l'ensemble des échanges et travaux, non seulement devant l'Assemblée de Corse puisque certains des élus peuvent ne pas être directement impliqués dans certains échanges qui ont lieu, donc un engagement de transparence et de restitution complète devant cette Assemblée, mais également au-delà de cette Assemblée, devant les Corses. Cet engagement a d'abord trouvé à s'accomplir à l'occasion de chaque réunion que nous avons eue à Beauvau entre la délégation des élus de la Corse et le ministre Darmanin et l'ensemble de la délégation du Gouvernement et de l'État.

Donc parallélisme des formes, nous avons décidé à l'unanimité que ce qui était fait au lendemain des réunions de Beauvau devait l'être également au lendemain de la visite de la commission des lois et des premiers travaux de la Conférence des présidents.

Cette précision méthodologique étant faite, je voudrais effectivement présenter devant l'Assemblée de Corse, mais également publiquement et officiellement devant le Conseil exécutif, même si nous en avons déjà parlé en interne, ce que je pense être essentiel au lendemain de ces deux séquences.

D'abord, la visite du bureau de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de l'Assemblée nationale. Ça a été dit, Madame la Présidente, je le redis, c'est sans doute la commission la plus prestigieuse de l'Assemblée nationale. Elle est présidée par Monsieur Sacha Houlié, l'ensemble des forces politiques représentées au sein de l'Assemblée nationale, à l'exception du PCF, mais pour des raisons qui n'étaient pas politiques, le PCF était absent, mais l'ensemble des sensibilités étaient donc présentes. C'est aussi la première fois que le bureau de la commission des lois de l'Assemblée nationale se rend à l'extérieur de Paris pour percevoir au-delà des textes, des écrits et des dossiers, la réalité d'une problématique politique.

Donc, un événement exceptionnel sans précédent qui doit beaucoup à l'investissement de Jean-Félix Acquaviva qui est lui-même membre de cette commission des lois.

J'en profite pour dire que cette visite sera suivie d'autres visites d'ores et déjà programmées, celle de la commission « social » dans laquelle siège le député Paul-André Colombani et celle de la commission des finances dans laquelle siège le député Michel Castellani, le député Laurent Marcangeli ayant par ailleurs, bien sûr, lui aussi contribué à ces déplacements et ayant participé à une des séquences de la journée du 23 novembre dernier, lorsque nous avons reçu la commission des lois.

Donc, Monsieur Sacha Houlié, président de la Commission, député « Renaissance », Monsieur Erwan Balanant, député « démocrates modém et indépendants », Monsieur Gosselin, député des « Républicains », Monsieur Iordanoff, député écologique, « NUPES », Madame Untermayer, députée « socialistes et apparentés », Monsieur Bernalicis, député « la France insoumise, NUPES », Monsieur Gilles Legendre, député « Renaissance », Monsieur Stéphane Rambaud, député « Rassemblement national », Madame Poussier-Winsback, députée « Horizon », vice-présidente par ailleurs du groupe

« Horizon » et enfin Monsieur Jean-Félix Acquaviva. Ils étaient accompagnés de Madame Marine Mozzano, administratrice de la commission des lois.

J'ai tenu à les citer toutes et tous, à la fois pour montrer la diversité, cette diversité s'incarne dans les noms de femmes et d'hommes, mais aussi, et je le dis, pour le rendre publiquement hommage. Je considère, sans préjuger de ce que sera la suite du processus et en espérant bien sûr qu'il aboutisse, que la visite de la commission des lois a été un moment d'une importance considérable, peut-être décisive. La suite nous le dira.

Je tiens à dire publiquement devant cette Assemblée et devant les Corses que nous avons trouvés face à nous, à côté de nous, des femmes et des hommes, des députés à l'écoute, ouverts, désireux d'aider la Corse, sa représentation élue et les Corses à identifier, construire et emprunter un chemin qui soit celui de la paix irréversible et de la construction d'une solution politique.

Cette réunion a été importante au plan politique et au plan humain parce que, je le dis, elle a été aussi une façon, je parle pour moi, de me rassurer sur la capacité démocratique d'écoute des élus de l'Assemblée nationale, sans doute du Sénat et plus globalement, de celles et ceux qui ne vivent pas en Corse et qui auront à contribuer à la décision en fin de processus.

Donc ça a été un moment important.

Sur le fond et, me semble-t-il, sans rien ajouter ni retrancher à ce qui a été dit d'essentiel, les députés de façon unanime, les membres du bureau de la Commission des Lois, ont constaté, premièrement, une diversité qui est celle de la société Corse comme dans toute société démocratique. Ils ont rencontré, je vous le rappelle, outre le Conseil exécutif, les groupes de l'Assemblée de Corse, les maires à travers les représentants d'associations de maires, les députés, sénateurs de la Corse invités, le CESEC, la Chambre des territoires, l'Assemblea di a Giuventù. Ils ont noté la diversité, mais ils ont aussi noté la volonté partagée de l'ensemble de leurs interlocutrices et interlocuteurs de tourner la page de décennies de logique de conflit pour s'inscrire, là encore, sur le chemin de la paix. Et la volonté, sans rien taire des difficultés, de rechercher un point d'équilibre qui permette, aux uns et aux autres, de considérer que ce qu'ils considèrent comme essentiel, est respectée et pris en compte.

Ces députés sont repartis en prenant avec nous un certain nombre d'engagements, qu'ils m'ont autorisé à répercuter devant cette Assemblée. D'abord de dire, ici et à Paris, qu'ils avaient mieux compris à travers la visite en Corse, ce qui était en train de se jouer et que pour ce qui les concerne, je parle

de celles et ceux avec qui nous avons parlé, qui représentent quand même la quasi-totalité de l'Assemblée nationale au plan politique, ils ont compris beaucoup mieux qu'ils ne l'avaient fait avant de venir ici, qu'il ne faut pas laisser passer l'occasion qui est face à nous. Leur volonté, sans anticiper sur ce que seront les éventuels points d'accord, c'est de dire aussi dès lors qu'il y aura un accord en Corse, un accord qui n'est pas forcément l'unanimité, nous serons présents pour accompagner cet accord.

Je crois qu'il est important d'insister là-dessus. Le message qui a été compris par la représentation nationale, notamment au lendemain du discours du Président Macron, ce n'est pas de conditionner une révision constitutionnelle à une unanimité totale qui ne peut pas exister en démocratie, qui n'est pas souhaitable et qui serait une façon de méconnaître totalement le fait majoritaire. Ce qu'ils attendent et ce qu'ils espèrent, c'est un accord très large qui va, c'est vrai, dans leur attente, au-delà de celles et ceux qui ont voté la délibération du 5 juillet 2023.

Mais ce que je retiens, c'est que tous mes interlocuteurs, y compris celles et ceux du Sénat, et j'y insiste, celles et ceux du Sénat, y compris de familles politiques présentées comme les plus éloignées des attentes et demandes de la délibération du 5 juillet 2023, tous mes interlocuteurs et interlocutrices m'ont indiqué qu'ils n'imaginaient pas la représentation nationale aller contre un accord large, validé par les élus de la Corse, y compris, et j'y insiste, en me tournant notamment vers le groupe de droite, y compris si cet accord ne correspondait pas totalement à ce qu'eux peuvent considérer comme acceptable.

C'est important parce que vous nous avez dit que dans ce que vous aviez voté, vous aviez mis ce que vous pensiez être acceptable à Paris avec une logique, on va dire d'efficacité politique et de pragmatisme.

Ce qui nous a été dit, mais je n'en tire pas avantages ou conclusions définitives au moment où je parle, nous aurons à nous le faire dire ensemble, mais en tout cas ce que j'ai entendu jusqu'à aujourd'hui, de façon très claire et officielle de la part des membres du bureau de l'Assemblée nationale et également dans le cadre des entretiens bilatéraux que j'ai pu avoir avec des membres du Sénat, c'est que la représentation nationale française n'irait pas à l'encontre d'un accord large qui viendrait sceller la paix, ouvrir la perspective d'une solution politique et y compris au plan institutionnel, aller vers un statut d'autonomie.

Donc ça c'est un élément, à mon avis, extrêmement important à avoir à l'esprit au lendemain de la commission des lois.

Dernier engagement pris par le Bureau et les députés qui sont venus en Corse, ils nous ont dit : venez nous voir, nous irons ensemble, venez dire ce que vous nous avez dit devant nos groupes, y compris avec vos différences et ce que vous nous dites, nous sommes capables de le comprendre et nous le défendrons.

Donc moi, je pense que ce premier élément déjà c'est un élément qui justifie que nous le présentions publiquement et que chacun en dise ici, au sein de cette Assemblée et devant les Corses, comment il a ressenti ces rencontres et les conséquences qu'il en tire.

Je vous ai dit ce qu'il en était pour ma part, et une fois encore, je remercie vraiment, du fond du cœur, le Président Sacha Houlié et les femmes et hommes députés qui composaient la délégation du Bureau de l'Assemblée nationale qui est venue ici la semaine dernière.

Deuxième volet de cette présentation publique, c'est le travail qui a été initié par la Conférence des présidents élargie en tant que de besoin et en fonction des thèmes, à des présidents de commissions de l'Assemblée de Corse.

Je crois utile en quelques mots de rappeler ce qu'est l'objectif du travail ainsi initié. Parmi les présidentes et présidents qui composent la conférence, il n'y en a qu'un qui n'a pas voté la délibération du 5 juillet. Les autres sont attachés à cette délibération et nous l'avons dit. Et puis il y a eu le discours du Président de la République qui nous a invité à trouver un accord large au-delà du vote et nous avons, les uns et les autres, précisé ce que nous pouvions envisager de faire dans le cas de la recherche de cet accord élargi. Je n'y reviens pas, ça a été posé. Il y a pour nous une boussole, des principes fondamentaux, des revendications essentielles, une conception politique et, je sais qu'il en est autant pour chacun des groupes et notamment pour le groupe de droite qui, lui, avait voté une motion qui exprimait sa position au moment du 5 juillet.

L'idée est donc, en échangeant et en travaillant ensemble, de vérifier si oui ou non nous pouvons trouver des points d'équilibre sur des éléments que nous considérons comme essentiels. C'est la raison pour laquelle nous avons identifié six thèmes d'ores et déjà, autour desquels nous avons convenu de travailler une fois par semaine. Ces thèmes sont les suivants : la langue, les investissements en relation avec le pacte budgétaire fiscal et financier à conclure avec l'État et les autres collectivités ; troisièmement, le pouvoir législatif ; quatrièmement, la question de la fiscalité ; cinquièmement, la question du foncier ; sixièmement, l'organisation territoriale.

Ces réunions de travail sont prévues pour nous mener jusqu'au 18 décembre. Et, il y aura encore la marge et le temps pour d'autres thèmes si nous en décidons ainsi, et bien sûr pour d'autres réunions d'approfondissement autour des thèmes identifiés.

Élément de calendrier important qui nous a été confirmé et qu'il convient de rendre public, dans l'esprit du Président de la République, du Gouvernement et des élus de l'Assemblée nationale, il y aura une révision constitutionnelle consacrée à la Corse autour d'un texte spécifique consacré à la Corse. Est-ce que ce texte sera voté de façon isolée à l'occasion d'une session spéciale devant déboucher sur un congrès uniquement consacré à la Corse ou est-ce qu'il y aura plusieurs textes réunis dans un seul et même congrès ? On ne le sait pas encore. Mais ce qui est certain, c'est que même dans cette deuxième hypothèse, l'hypothèse où le scénario qui est aujourd'hui privilégié, c'est celui d'un vote spécifique pour le texte consacré à la Corse.

Ce qui veut dire, et j'y insiste, et ça fait écho à ce que j'ai répondu hier à la question orale de « Core in fronte », sur le souci exprimé par les députés de nous aider à faire que la Corse ne soit pas otage de surenchères politiques, voire politiciennes dans le cas du débat national. Ils y étaient très attentifs. Ça veut dire que cette façon de procéder permet de garantir, dans une certaine mesure, que le vote sur la Corse ne sera pas conditionné par un vote, par exemple sur d'autres demandes qui auraient pu avoir lieu s'il y avait eu un texte unique, comportant plusieurs dispositions. C'est un élément important.

Deuxième élément important, le calendrier. Il nous a été dit clairement que ce qui étaient envisagé, c'était un vote en des termes identiques de l'Assemblée nationale et du Sénat, entre la fin mars et la mi-mai. Ce qui veut dire très concrètement qu'il faudra être prêt, reste à savoir exactement sur quoi, mais nous en parlerons avec le Gouvernement, mais a minima sur un titre ou article de la Constitution, sans doute également, c'est en tout cas l'option privilégiée, mais nous aurons à la faire préciser, sur l'ossature de la loi organique. Et qu'il faudra être prêt au plus tard, si ce calendrier est respecté et confirmé, d'ici janvier, fin janvier. Vous voyez donc que le calendrier est extrêmement restreint et que nous avons bien fait d'acter d'ores et déjà six réunions de travail sur six thématiques pouvant être complétées.

Alors il ne s'agit pas ici de déflorer le contenu de conclusions qui ne sont pas encore définitivement arrêtées. Nous avons eu des travaux, par exemple sur le pouvoir législatif, nous en avons eus plus techniques mais importants, sur la question des investissements, nous allons formaliser tout cela. Et je crois qu'on peut dire, d'ores et déjà, que d'un point de vue de la méthode, le fait d'échanger, d'écrire, de rédiger avec le soutien précieux des services, nous donne

à la fois une mémoire de nos travaux et une distanciation qui nous permet d'améliorer notre travail collectif.

Sans parler du contenu, moi je voudrais prendre l'exemple de la langue pour dire les vertus de ce travail en commun dans le contexte que je viens d'évoquer. La langue qui est, pour chacune et chacun d'entre nous, un thème et un enjeu central. La langue aussi, à propos de laquelle les positions des uns et des autres, notamment à Paris, ont pu laisser penser que nous étions dans une contradiction ou un désaccord indépassable. Pour nous, la coofficialité, pour d'autres à Paris, je ne parle même pas d'autres forces politiques, mais pour d'autres à Paris, une coofficialité impossible et inenvisageable.

Et donc, l'objectif de ce travail que nous avons mis en place, c'est d'essayer de voir s'il y a une façon de présenter les choses sur la forme et sur le fond, qui permette d'être d'accord ici le plus largement possible, et étant d'accord ici le plus largement possible, de dire à Paris : vous devez dépasser votre logique d'opposition.

Alors je ne rentrerai pas dans le détail, mais ce qui est important et je crois pouvoir le dire, c'est que par exemple, sur la question de la langue et avec cette méthode, nous avons beaucoup avancé. Nous avons d'abord constaté que le concept de coofficialité était un élément de blocage pour Paris. Nous avons rappelé en ce qui nous concerne que, au-delà du terme, je parle, nous les nationalistes, je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus, au-delà du terme de coofficialité, nous, ce qui est important c'est le statut de la langue et en quoi ce statut de la langue permet d'atteindre un certain nombre d'objectifs. Nous avons donc essayé ensemble, y compris avec le groupe de droite, d'abord d'identifier le fait de savoir si nous étions d'accord sur les objectifs. Sur l'objectif d'un bilinguisme réel, vivant, actif et généralisé, nous avons acté notre accord, comme nous avons d'ailleurs acté l'accord, par exemple, des groupes de droite au niveau de l'Assemblée nationale ou à un autre niveau, du président de la République.

Et puis nous nous sommes dit, quels sont les moyens pour atteindre cet objectif ? Nous sommes tombés d'accord sur le fait qu'il fallait à la fois un statut juridique qui renforce et garantisse l'usage de la langue corse dans la sphère publique et une politique linguistique qui permette d'atteindre le bilinguisme. Et en cheminant comme cela, nous sommes arrivés donc à la définition d'enjeux principaux, l'identification des moyens nécessaires pour y répondre et les éléments de méthode à mettre en œuvre pour construire très largement, y compris par exemple, un service public de l'enseignement bilingue et immersif.

Je rappelle que ce sur quoi nous sommes tombés d'accord, c'est notamment : bâtir une politique linguistique et un statut de la langue permettant tous deux d'atteindre un bilinguisme réel et vivant. Et deuxièmement, garantir le droit pour chaque locuteur de pouvoir pratiquer le corse dans tous les domaines de la vie sociale, le devoir pour les institutions d'en garantir l'exercice effectif, et ceci dans le respect de l'égalité entre tous les citoyens et donc y compris celles et ceux qui ne parlent pas corse.

Il me semble qu'à travers ces enjeux, les moyens nécessaires pour y répondre, notamment l'enseignement, notamment la valorisation de la compétence dans la vie économique, notamment la politique d'évaluation à laquelle nous étions tous accrochés et en déclinant du constitutionnel à la loi organique, à la loi simple et aux circulaires, nous avons identifié un chemin sur une question essentielle.

Il fallait le dire aujourd'hui. Est-ce que cet acquis que nous versons collectivement dans la corbeille commune, pourra être transposé dans d'autres domaines ? Nous ne pouvons pas en préjuger au moment où nous parlons, nous avons des dossiers importants et des thématiques ardues qui nous attendent, le pouvoir législatif, la compétence fiscale. Mais ce que nous savons, c'est que nous devons tout faire, nous donner tous les moyens pour que, si ce chemin existe, il soit ouvert.

C'est pour ça que, je me tourne notamment vers d'autres nationalistes qui n'ont pas voté la délibération, moi je pense que certains sont très confiants chez les nationalistes, beaucoup ne le sont pas et d'autres sont extrêmement réticents. J'allais dire que ce clivage ou cette distinction dans les nuances, elle peut se retrouver au sein de toutes les organisations. Mais moi je pense qu'aujourd'hui, notre devoir à toutes et à tous, c'est de tout faire pour que le processus réussisse, de tout faire pour que le processus réussisse en accord avec ce que nous considérons comme essentiel.

Donc, dès lors que nous sommes, les uns les autres dans cet état d'esprit, je pense qu'il faut que nous travaillions tous, y compris au sein de la Conférence des présidents, pour que nous puissions arriver à cet objectif qui pour moi est aujourd'hui à portée de main.

Donc, des éléments incontestablement d'optimisme, la conscience des difficultés qui restent face à nous, je l'ai dit aux députés, je l'ai dit aujourd'hui, le chemin est étroit, mais à mon avis, il existe et je forme le vœu que nous le prenions tous ensemble.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente. Jean-Martin Mondoloni !

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

La plaidoirie de Monsieur le Président, comme souvent très, très complète, il me sera difficile d'ajouter des éléments, en tout cas porter un regard nuancé, quitte à compléter l'appréciation qu'on peut avoir de nos travaux.

Je voudrais d'abord insister par l'inquiétude manifestée par le Président, à savoir de se demander si tout le monde veut ou souhaite la réussite de ce processus. Moi je ne connais personne qui ait vocation à le faire échouer ou qui soit animé de cette idée a priori, en tout cas pas dans notre groupe.

Il n'y a personne qui a vocation à faire échouer un processus parce que nous avons à minima tous à l'esprit, qu'il s'agit d'une fenêtre de tir qui marque en général deux décennies, qu'il ne faut pas la rater. Ça ne veut pas dire qu'on va être d'accord sur tout, mais il y a une volonté qui anime chacun d'entre nous de faire en sorte de réussir le processus.

Réussir le processus, ça ne veut pas dire ou ça ne signifie pas qu'il faut nier et gober nos différences. Et c'est tout l'enjeu qui nous amène autour de la table et qui nous y amène en responsabilité avec deux, trois lignes fondatrices qui accompagnent nos travaux. D'abord, je voudrais dire la qualité et le respect qui animent nos échanges, même quand c'est difficile, même quand on sent qu'on ne va pas être d'accord, il y a le respect de l'altérité dans sa différence et dans la compréhension du parcours et de l'histoire qui animent chacun. Et ça ne se gomme pas quand on se retrouve en aparté.

Deuxièmement, le respect grosso modo des règles qu'on se fixe. Je dis grosso modo, avec parfois quelques transgressions, mais c'est le propre de toute règle, avec un service après-vente remarquable de nos services, remarquable de nos services, qu'il s'agisse de votre secrétariat général, Madame la Présidente ou de vos collaborateurs, Monsieur le Président, avec en temps et en heure, des relevés de conclusions, des comptes rendus quasi in extenso. Je dois dire que si dans nos échanges avec Beauvau, on avait eu cette même production, il y aurait eu au moins quelques doutes qui seraient levés ou quelques ambiguïtés qui auraient été dépassées. Et, je pense que dans certaines sphères, on serait bien inspirés en termes méthodologiques, de voir ce qui se passe ici. Et ne on doit pas boudier notre plaisir quant à le dire, à le redire et le réaffirmer.

Sur les six thèmes qui ont été choisis, nous n'y revenons pas, nous avons pris le parti d'entendre qu'il y avait quatre thèmes qui constituaient l'ADN ou la centrale nucléaire de la délibération majoritaire : la langue, la fiscalité, le rapport au foncier et le pouvoir législatif. Et vous avez bien voulu, nous vous en remercions, y agréger deux autres thématiques qui nous sont chères, à savoir la réponse quelque part à la perche tendue par le Président sur le PTIC, en tout cas un grand plan d'investissement et à venir sur la représentation territoriale in fine de tout ce processus et le mode de scrutin.

Donc, nous aurons balayé l'ensemble de ces sujets qui constitueront l'armature de nos réponses à la question qui a été posée, mais qui n'a pas été tout à fait bien formulée pour l'heure, en gros : entendez-vous. Mais derrière le « entendez-vous », entendez-vous sur quoi ? Pour le moment ça reste à définir. Premier élément de forme.

Sur les trois rencontres et les Corses doivent le savoir, que nous avons eues, deux d'entre elles se sont déroulées sur une base, me semble-t-il, non pas consensuelle parce que, je le dis, parce qu'il y aurait injonction du Président de la République ici de dire « entendez-vous », nous ici, on ne travaille pas comme ça dans notre groupe. Nous, on vient dans ces rencontres avec un esprit de responsabilité parce qu'on a décidé d'être responsables, pas parce qu'on nous le demande. Je répète, on s'attache à être responsables, pas parce qu'on nous le demande, mais parce que c'est l'éthique et le devoir qui nous est conduit. Et, on ne va pas engager un processus en laissant les autres parler à notre place, les commentateurs commenter à notre place et le peuple commenter les commentaires. On va exercer notre métier d'élus et notre métier d'élus, c'est d'aller à la table des négociations, de dire ce qu'on pense initialement, d'entendre ce que les autres pensent et quand c'est possible, et l'exemple de la langue en est une parfaite illustration, moi je veux distinguer l'esprit de responsabilité qui anime le camp d'en face, quand j'ai dit que bien souvent c'était la charge hautement symbolique de certains termes qui faisaient défaut plus que les contenus, je crois avoir été entendu et je l'ai dit lorsqu'on monte au Sénat parler de coofficialité, on se fait renvoyer dans nos 22 cordes, et lorsqu'on essaye de voir ce qui est recherché comme objectif derrière ce terme peu consensuel, pas par nous, mais par les interlocuteurs qui in fine vont décider, on arrive à s'entendre sur des principes. Alors, même si l'obligation est gênante, en tout cas en gros la possibilité pour les Corses de pouvoir pratiquer leur langue, y compris à terme, avec progressivité, avec intelligence, avec nuance, dans des espaces publics.

Je pense qu'en présentant les choses ainsi, elles ont davantage de chance d'aboutir et j'en ai fait le test auprès du Président Larcher, à qui on n'a pas parlé de coofficialité et quand on lui explique qu'en France, on sauve des

baleines, on sauve des cathédrales, on sauve des jardins, on ne voit pas pourquoi on ne sauverait pas un patrimoine immatériel des langues de France en essayant de lui offrir un statut, j'y ai trouvé une oreille attentive. Et c'est cette éthique de responsabilité que nous mettons dans chaque débat. Nous l'avons mis dans le débat sur les investissements où on a ensemble trouvé un accord, il eût été difficile de ne pas le trouver, mais on s'est entendus, un : sur l'idée qu'il faut donner des contenus ; deux : qu'il faut définir un quantum d'investissements ; trois : qu'il faut réfléchir à la gouvernance et donc à la clé de répartition. Enfin et surtout, qu'il serait pour le moins nécessaire d'inscrire dans le titre ou le chapitre lié à la Constitution, le concept de contrainte permanente qui va nous éviter de nous poser à chaque fois en quémandeur, mais plutôt de justifier les demandes que nous faisons pour réclamer la solidarité nationale, non pas eu égard au fait que nous serions des jusqu'au-boutistes qui en demandons toujours plus, mais qu'on demande ce qu'on demande parce que nous sommes une île, parce qu'on a des difficultés à se rendre d'un point A à un point B, parce que nous sommes un relief, etc., etc., etc. Et nous avons été entendus.

Troisième sujet auquel je n'ai pas pu assister et où l'on me retourne que j'aurais été avantageusement remplacé, qui est celui du pouvoir législatif. Soyons clairs sur ce sujet, nous n'avons pas encore touché l'approche conclusive de ce sujet. Je veux le répéter et le redire, je me félicite, comme c'est le cas dans d'autres familles j'imagine, que sur ce sujet, il y ait des débats. Il ne peut pas ne pas y avoir de débats sur un sujet aussi complexe, où par nature, puisque le Président de la République vient ici, je cite, parler de : capacité normative contrôlée par le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État, qui est un ovni où on nous demande de créer sui generis, un modèle, il ne peut pas ne pas y avoir de nuances.

Et donc, dès lors qu'il y a des nuances, entre le point de départ considéré comme minimaliste, mais sur lequel je veux rappeler, sans un trait d'humour ou sans forcer le trait non plus, qu'expérimenter, pas seulement adapter, expérimenter la loi ou même l'adapter, c'est produire de la loi et une loi adaptée est de la loi, et une loi participe de la capacité normative.

Donc déjà, sans le savoir, dans notre propre délibération considérée comme minimaliste, insignifiante, datée, que sais-je encore, on a tout entendu sur ce sujet et ça nous indiffère, il y aurait déjà de la capacité normative. On ne va s'amuser à ça, c'est un sujet sur lequel il ne faut pas se payer de mots, on ne peut pas contenter d'aborder sur ce sujet des approches à l'emporte-pièce, des formules réduites en 150 caractères. Nous avons dans notre famille, je le dis, à fouiller ce sujet pour atteindre, pour autant que ce soit acceptable, et je vais y revenir Monsieur le Président, un point d'équilibre.

Hypothèse que vous avez mise sur la table, Monsieur le Président, puisque j'ai entendu quelque chose que je n'ai pas pu entendre en n'étant pas présent, que la commission des lois, en tout cas la Macronie, si j'ai bien compris, considère qu'il n'y a pas obligation à l'unanimité, anc'assai, mais que le consensus passe par une approche très largement partagée.

Il y a deux approches de ce sujet, celle que vous avez avantageusement mise en lumière et celle qui pourrait être controversée sur ce que nous avons évoqué en aparté, c'est-à-dire qu'est-ce qu'on fait si on n'est pas d'accord ? Qu'est ce qui est fait ? Est-ce qu'on laisse l'arbitrage au Parlement du reliquat de désaccord ? Et en ce cas-là, est-ce qu'on prend la responsabilité que l'arbitrage se retourne contre l'un ou l'une ou l'autre des parties ? C'est un vrai sujet sur lequel il va falloir s'entendre.

On abordera ce sujet, Monsieur le Président, en responsabilité. Moi je le dis, si nous ne tombons pas d'accord, je n'ai rien contre l'idée d'insister sur le fait que la majorité doit in fine triompher. Nous, on vous le dit, si demain nous ne sommes pas d'accord sur un sujet, s'il faut rendre non pas deux copies, on n'en est pas encore là, mais autant trancher cette question assez rapidement. Autant trancher cette question assez rapidement, si sur un des six sujets qui pourrait constituer ce que vous avez appelé la charpente de la loi organique, on ne devait pas tomber d'accord, on peut d'ores et déjà tomber d'accord sur l'idée que dans le service après-vente de ce désaccord, nous serions, nous, fait minoritaire, pour la reconnaissance du fait majoritaire.

On ne va pas jouer à qui perd gagne, ce n'est pas comme ça que ça se passe. La responsabilité, elle doit se faire initialement et on doit aller jusqu'au bout lorsqu'on est responsables, on ne va pas être dans les chausse-trappes, ça ne peut pas se passer comme ça.

Ça ne peut pas s'organiser, ce débat, notamment celui-ci, mais pas seulement, je l'ai dit, je le redis ici, le sujet le plus controversé de mon point de vue, de notre point de vue, ce n'est pas celui que l'on croit, ce n'est pas le curseur du pouvoir législatif ou d'adaptation ou de ladite capacité normative qui est déjà sur la table. Dans les deux délibérations, je répète, dans les deux délibérations, il est déjà question de capacité normative. Après, c'est des curseurs. On va trouver sûrement des points de difficile équilibre autour de la fiscalité. On va trouver des points de difficile équilibre sur le mode de scrutin. On va trouver des points de difficile équilibre sur notamment la part manquante de nos travaux jusqu'alors et qui a été éclairée cette semaine, mais qui continuera à l'être, sur la difficulté que nous avons rencontrée, je le dis très tranquillement et publiquement, qui est question de représentativité sur des sujets très complexes, donc très nuancés.

Aujourd'hui, on travaille et je le dis, on travaille remarquablement bien, mais on travaille dans un petit cercle qu'il convient d'élargir. On doit avoir la parole des maires sur ces sujets, quand on va arriver au problème de l'équilibre territorial et des conséquences sur la répartition des pouvoirs, et donc, en corollaire du mode de scrutin, on ne va pas le décider entre nous sans savoir ce que les maires de la plus petite commune jusqu'à la plus grande des comités d'agglomérations, même si elle doit devenir une métropole, doit mettre sur la table en termes de contribution. On a cette question à un moment donné, de la représentativité la plus légitime possible, des décisions que pour le moment, nous échafaudons avec esprit de responsabilité, avec une éthique irréprochable dans nos travaux.

Je voudrais conclure en disant que sur l'ensemble de ces sujets, pour notre part, nous ne souhaitons pas, et je le dis à ceux qui commentent et qui se régaler par avance, avec une certaine gourmandise, de rejouer les refrains des années 2000. Tout ça ne peut pas se découper en deux camps. Il y a une variété infinie de nuances entre ce qu'on voudrait ranger parmi les plus évolutionnistes et ceux qu'on voudrait ranger parmi les conservateurs. Des conservateurs, il n'y en a pas, personne n'est pour le statu quo, que ce soit lu, su, compris et bien entendu, personne n'est pour le statu quo. Il n'y a que des gens qui veulent faire évoluer les choses avec des grilles d'appréciation différentes. La nôtre, c'est l'efficacité. Chaque fois que l'efficacité d'une mesure est au rendez-vous, nous serons au rendez-vous. Si nous n'avons pas la conviction que l'efficacité des mesures, quelle que soit la pression de l'opinion, de ce monde qui nous conduit à décider parfois sous pression, nous vous le disons, si nous n'avons pas la conviction de l'efficacité des mesures que nous prenons, ce n'est pas parce qu'on nous demande en bas, en haut et de façon parfois collatérale, d'arriver au consensus qu'on va y arriver. Un consensus au forceps n'est pas un consensus, c'est un accord à l'instant T qui ne peut déboucher que sur une divergence d'appréciation à l'instant T + 1. Et ce n'est pas ça la responsabilité.

La responsabilité c'est de considérer que souvent la démocratie doit triompher, ce qui n'interdit pas, et vous l'avez mis en lumière à travers ces ateliers ou encore on travaille de façon très responsable, d'y arriver.

Voilà en synthèse ce que je croyais de notre devoir de dire pour compléter vos propos. Pour le reste, nous avons deux, trois inquiétudes à lever parce que nous ne pouvons pas travailler très clairement sans une alimentation, notamment sur certains sujets, des chiffres qui doit nous parvenir. L'Etat doit nous répondre lorsqu'on demande des chiffres depuis le mois de février, parce qu'on ne va pas travailler sur la fiscalité avec des ordres de grandeur. Et ce n'est pas si difficile que ça parce que les chiffres existent, il suffit de vouloir les donner. Et après, une fois que nous aurons ces chiffres, nous n'allons pas rester

sur des ordres de grandeur. Il nous faut évaluer très précisément les prises de risques. Et vous aurez toujours des gens qui sont très prudents, des gens qui prennent des risques. Mais entre les deux, si vous n'avez pas de chiffres, c'est l'aventure, ce n'est même pas une prise de risques, c'est l'aventure. On verra bien.

Vous avez compris que ce n'était pas l'état d'esprit qui nous anime et je veux le dire ici, je veux croire que ce n'est même pas le vôtre, quelles que soient vos ambitions par ailleurs.

Voilà l'état d'esprit dans lequel nous participons jusqu'alors à ces travaux. Il n'y a pas de raison que, malgré certaines nuances qui peuvent émerger, sous une forme ou sous une autre, ici ou là, ça ne continue pas ainsi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Cunsiglieru.

Qual'hè avà chì vole piglià a parolla ? Jean-Christophe Angelini per « Avanzemu ».

M. Jean-Christophe ANGELINI

Madame la Présidente, Monsieur le Président du Conseil exécutif, cari tutti,

Gilles Simeoni, Jean-Martin Mondoloni dans leurs qualités respectives, ont déjà développé pas mal de points. Je l'ai dit en Conférence des présidents un peu plus tôt, je ne répéterai pas l'essentiel ou en tous les cas la totalité de ce que j'ai pu y développer, mais je pense que l'exercice d'aujourd'hui pour important qu'il puisse être, il s'inscrit nécessairement un peu dans le redondant. Ça doit faire 7 ou 8 fois qu'on dit tous qu'on est pour le processus, qu'on y est favorables, qu'on espère que, etc.

Donc, je ne vais pas mésestimer la portée de ce qu'on est en train de faire, mais en même temps, je veux aussi situer les choses dans leur contexte et dire avec beaucoup d'humilité pour notre part, que c'est un exercice qui, pour rester important et dense, ne doit pas nécessairement se renouveler à un rythme aussi soutenu.

Néanmoins, et c'est vrai, on aura besoin de faire un point beaucoup plus fort en début d'année, notamment quand on aura peut-être bénéficié, dirais-je, de la venue, d'une visite du ministre en charge du dossier, Monsieur Darmanin. On sait tous qu'il était question d'un déplacement en décembre, que

celui-ci a priori a été reporté à la rentrée, sans qu'on en sache à ce stade davantage d'une part, et d'autre part qu'une fois ce déplacement intervenu, on aura encore quelques jours, et je parle à dessein en jours, devant nous pour arrêter la copie qui fondera la révision constitutionnelle.

Donc moi, je vais volontairement circonscrire le champ de mon propos. Il n'est pas question à ce stade de la loi organique, même si ça viendra vite, pas question à ce stade de la consultation, même si on sait que les Corses, nécessairement, devront être associés, consultés, etc., je ne parlerai pas davantage, même si on l'a un peu abordé en conférence, du mode de scrutin ou du reste, je demeurerai dans le champ qui nous occupe aujourd'hui et qui c'est vrai, Jean-Martin l'a dit et je partage, est un champ très largement, en un mot, partagé. Il y a clairement dans la méthode qui est rigoureuse et il faut, je m'y associe, saluer les services qui en garantissent l'efficacité dans le rythme et l'agenda, une fois par semaine, dans le format de nos réunions, les présidents, mais souvent d'autres élus, à « Avanzemu », on a fait le choix de diversifier les représentations, ce fut tantôt Saveriu, tantôt Julia, notamment lorsque la commission des lois est venue, tantôt Vanina, la dernière sur la langue corse, tantôt moi-même. Mais on essaye, comme d'autres groupes d'ailleurs, d'être présents de manière plurielle et bien sûr dans un même souci de cohérence.

Donc, de ce point de vue-là, les indicateurs sont au vert, la méthode de l'agenda, le rythme nous conviennent.

Les thématiques, je n'y reviendrai pas, langue, investissements, pouvoir législatif, etc. On sait tous que le degré de maturité de nos approches n'est pas homogène. On est très avancés sur un certain nombre de sujets. La langue en fait partie, l'investissement également, è ancu di grazia. On l'est, c'est vrai, un peu moins sur le normatif législatif, mais je pense qu'on est relativement proche d'une synthèse acceptable. Je l'ai exprimé en conférence, je le redis très sereinement devant vous, moi, je craignais au départ qu'on ne refasse le match du 5 juillet : les pour, les contre, Circulez, il n'y a rien à voir.

Et je dois la vérité de dire que c'est tout l'inverse qui est en train de se produire. Autant on peut être critiques et ça a été dit, y compris hier sur un certain nombre de sujets, autant lorsque les choses vont dans le sens souhaité, on doit aussi, avec la même honnêteté et le même souci de transparence, le dire. Donc ça, ça fonctionne.

Qu'est-ce qu'il nous reste à voir à ce stade ? Moi je dirais deux sujets. Le premier, effectivement, ça a été dit, Jean Martin et d'autres, si demain au bout de l'exercice, on n'est pas d'accord, qu'est-ce qu'on fait ? Moi je pense tout d'abord qu'on ne peut pas, et je sais que c'est partagé, préjuger d'un échec et on

veut tous croire qu'on peut encore arriver à être globalement d'accord, et je dis globalement, je ne parle pas que des signataires de la délibération majoritaire du 5 juillet, je parle des élus sur des points d'équilibre de l'Assemblée de Corse.

Donc, si on devait, par extraordinaire, ne pas y arriver, il nous faudrait arrêter ensemble une méthode, mais je pense qu'à ce stade, on est en mesure, et loin de moi l'idée de parler pour tout le monde, je parle pour nous et c'est déjà beaucoup, de préjuger de ce qui se passera in fine.

Je suis et je l'ai dit, plus réservé sur la suite, dont je sais, pour bien connaître la représentation de l'Assemblée et la diversité qui nous anime, qu'elle sera plus compliquée. Moi j'ai, comme vous, des remontées de terrain sur l'architecture des pouvoirs, la manière dont l'autonomie au sens où on est en train de la construire, sera concrètement et au quotidien administrée. J'ai des remontées d'élus parfois très allants, parfois un peu plus inquiets, sur la nature de cet édifice : va-t-on continuer dans une voie de concentration ? Va-t-on au contraire profiter de l'opportunité qui nous est donnée pour inventer un système plus respirant, plus délocalisé, plus territorialisé ? Ça revient et vous le savez sur tous les bancs. Donc ça, c'est vraiment au cœur du sujet.

Deuxièmement, et je rejoins cela, l'avis de la conférence, la question des ressources et la demande sereine mais solennelle de chiffres, de flux, de tendance nette consolidée, notamment sur ce qui va regarder l'autonomie fiscale. J'ai eu l'occasion de dire ici, au nom du groupe « Avanzemu », qu'elle était pour nous, et je le réitère bien volontiers, la première des autonomies.

Moi, je préfère qu'on discute des moyens que l'on aura de faire les choses, avant de discuter des choses parce que les choses qu'on a à faire globalement, on les connaît depuis longtemps. Et on est, nous, partisans dans un cadre raisonné, progressif, avec une clause de revoyure, d'un certain nombre de transferts, y compris dans des matières qui sont plus techniques mais qui demandent, on l'a vu ce matin, l'urbanisme, le logement, l'innovation par certains côtés, etc., que l'Assemblée, enfin elle puisse s'en emparer.

Mais si on les connaît et qu'on est en mesure, à quelque chose près, d'identifier les pas de temps sur lesquels ils ont vocation à nous être transférés, il faut qu'on ait préalablement réglé la question des ressources dans l'acception la plus large du terme, ressources fiscales d'abord, ressources financières ensuite, mobilisation des ressources privées, parallèlement par des leviers juridiques qui aujourd'hui nous sont difficiles d'accès, voire interdits.

De tout ceci, il faut qu'on reparle et qu'on reparle très vite.

Donc, je ne serai pas plus long. Moi je veux redire l'esprit de convergence, la nécessité d'en sortir, on l'a tellement martelé qu'il ne me semble pas utile à ce stade de la rappeler, mais notre groupe, vous l'aurez compris, fera tout pour que ça fonctionne, qu'on aille au bout, parce que, encore une fois et pour finir, par-delà la révision constitutionnelle, la loi organique et les questions techniques ou administratives, il y a ce à quoi on est fondamentalement attachés au PNC et à « Avanzemu » : l'idée d'une solution politique, pas d'un nouveau statut seulement, pas d'une révision constitutionnelle au sens strict et isolé du terme, une solution politique qui inclut la liberté, qui inclut la dignité, qui inclut la reconnaissance des droits nationaux et collectifs, que d'aucuns qualifieront différemment, mais ça, c'est le débat démocratique et c'est la vie, je dirais dans sa diversité, il n'y a pas de problème, et qui inclut, bien sûr, l'avènement d'une société apaisée, parce qu'on en a besoin, et qu'au vu du contexte géopolitique et de la scène internationale, on a aussi une trajectoire d'apaisement à construire. Et on sait tous, pour bien connaître ce peuple et ce pays, qu'elle ne pourra intervenir qu'à partir du moment où on maîtrisera un peu plus sérieusement notre destinée collective.

Quatre ou cinq statuts jusqu'à présent, n'y ont pas réussi. Puisse-t-il celui-là nous donner durablement une perspective qui ne nous conduise pas, je le dis tranquillement et en tant que nationaliste convaincu, à avoir la bougeotte institutionnelle et à redemander 5 ans après un statut nouveau. Inscrivons-nous dans une forme de durée et disons-nous que ce qu'on est en train de discuter pour être appliqué, digéré et réussir, nécessitera une bonne décennie. Et après, on a besoin de travailler, tous ensemble je l'espère, en respectant ce que l'on est les uns et les autres et dans le même objectif, l'intérêt général.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Paul-Felix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je crois que les éléments factuels ont été donnés par les intervenants précédents, par la présidente, le président de l'exécutif, par Jean-Martin, Jean-Christophe.

Je crois que ce qui nous anime aujourd'hui, c'est la volonté d'aboutir à une uniformité politique où chacun admettra les différences et les contraintes que l'un oppose à l'autre.

Il est certain qu'il ne pourra pas y avoir un consensus entre l'indépendantiste que je suis très certainement à gauche en plus, donc on décale encore plus l'aiguille, et des gens qui sont complètement à droite et plutôt dans une volonté d'un statu quo.... Non, mais il y en a, ils ne sont peut-être pas là, mais il y en a en Corse, ils existent malheureusement.

Et dans ces conditions, vous voyez qu'il faudrait inventer une ellipse multiforme, à plusieurs pôles, plusieurs rayons. Mission impossible !

Par contre, on a une chance, c'est qu'on a dans la classe politique actuelle de la Corse, déjà une homogénéité générationnelle, ça facilite les discussions et ça facilite les choses parce qu'on a une connaissance humaine, un entre-nous qui est constant depuis plusieurs décennies.

Ensuite, on a un autre avantage, c'est qu'on a su tirer les leçons de notre mauvaise histoire. On sait qu'une erreur d'appréciation à un moment, elle se paye sur des décennies.

Et ensuite, je crois qu'on a quand même une qualité, c'est qu'on est respectueux les uns des autres. Il n'y a pas d'invectives, il n'y a pas de faux procès, on a un franc parlé mais je pense qu'on est tous francs sans être français, fondamentalement.

Vous savez, moi j'accompagne l'esprit de la démarche. A un moment donné je sais très bien qu'il y aura un accostage final où on ne va pas prendre le bon port, où on va taper dans le quai. Mais j'espère qu'à ce moment-là, il y aura l'idée que ce qui doit se dégager, non pas d'un consensus, mais d'une décision politique prise, bien entendu, de manière léonine par le plus fort. Le plus fort aujourd'hui, ce sont les gouvernants de la France, ce n'est pas nous. Vous voyez les rapports de force qu'il y a dans le monde, des communautés puissantes qui se font massacrer, qui se font raser dans le monde entier.

Ça veut dire qu'on a l'espérance que justement le poids de tous nos échecs, le poids de l'histoire puisse faire considérer que la réalité politique n'est pas la réalité mathématique des élections, c'est la réalité des idées et c'est l'humanité de ceux qui ont des idées et de considérer qu'à un moment donné, même si une partie du chemin vient à diverger de sa volonté de trajectoire, on peut laisser passer le marcheur, qui est épuisée et qui vient de très loin, par respect entre autres pour le combat des 50 ans des nationalistes, avec tous les

sacrifices qui ont été faits. La pertinence des revendications qui s'est avérée chaque fois qu'il y a eu une étape constitutionnelle, institutionnelle, législative, qui ont montré que tout ce qui a été pris à petits pas, était bénéfique pour la Corse et légitime.

Pas plus tard qu'en juillet, lorsqu'il y a eu ce débat et qu'on nous a sous-entendu qu'il fallait que l'on devienne très sages, qu'on ne pouvait pas demander la lune et que déjà d'avoir un droit à la réglementation et à l'adaptation, ça serait bien, que de toute façon c'était le quantum que le Gouvernement français et le Président français étaient prêts à nous octroyer.

On n'en est pas là.

Moi j'ai entendu les parlementaires français, je leur ai exposé, témoins les présidents de groupes, notre vision politique. Mais la notion d'une Corse autonome, ça ne les heurte pas ; la notion d'un pouvoir législatif calé sur le modèle des autres îles méditerranéennes ou de l'arc latin, ça ne les heurte pas ; la notion d'une spécificité insulaire linguistique avec des droits pour la préserver, ça ne les heurte pas ; la notion d'une communauté spécifique, peuple corse, ça ne les choque pas ; la notion d'un droit à préserver la terre, ça ne les choque pas.

Donc, quand on fait l'effort politique de demander un statut politique codifié dans d'autres pays voisins, entre autres : Espagne, Italie et Portugal, je crois qu'on a fait une part de chemin vers le plus que raisonnable. La démocratie, c'est d'accompagner les solutions les plus justes. Il serait injuste que la Corse, elle soit privée d'un droit égalitaire comparativement à toutes ces autres petites régions périphériques.

Moi, je pense que quelqu'un qui n'est pas aujourd'hui autonomiste, quelqu'un qui est encore moins indépendantiste, on ne peut pas lui demander du jour au lendemain d'adhérer à des idées innovantes, pour certaines révolutionnaires et de ne pas affirmer la réalité de ses convictions en disant : c'est impossible, c'est trop, faites d'abord ce que vous avez à faire, on va vous juger, codifions l'économie, regardons ce qu'on peut payer, c'est logique.

Mais c'est tout aussi logique qu'il se dise qu'on peut faire un pas, qu'on peut expérimenter, qu'on peut se revoir dans quelques années pour valider ou pas.

Mais je pense qu'aujourd'hui, si on discute d'une évolution institutionnelle, entre autres avec cette fameuse notion de pouvoir législatif, c'est-à-dire de pouvoir faire nous-même... Ah oui, Jean-Martin, tu as dit que

pouvoir adapter une loi, c'est faire la loi. C'est vrai. Si on peut tout modifier dans la loi, si l'adaptation de la loi c'est changer la loi, c'est du législatif.

Mais aujourd'hui, dans ce monde qui est codifié par les accords de Maastricht, par les traités internationaux, par le code du commerce, par le code du travail mondial, même la justice, c'est la justice internationale qui prévaut.

Donc on va, même nous, au niveau législatif, être encadrés entre autres par les obligations communautaires européennes. Ça veut dire qu'on a un pouvoir encadré, même à ce niveau-là. Les 3/4 des textes de loi français sont des textes d'adaptation pris postérieurement à une législation européenne ou à une législation mondiale, quand il y a des accords internationaux, par exemple, pour tout ce qui est aujourd'hui les lois les plus contraignantes du monde, ce sont des lois (inaudible), ce sont les accords de Paris, toutes ces choses-là qui impliquent le conditionnement réglementaire. Donc, on ne va pas être un pays de sauvages, on va faire des règles qui seront des règles adaptées, réalistes, humaines, sociales, écologistes. Je crois que notre comportement aujourd'hui que vous voyez, il doit vous inciter à penser que ce qu'on demande est raisonnable et ce que nous ferons sera raisonnable.

Donc, je ne vais pas épiloguer sur les discussions, on se marque quand même beaucoup à la culotte, on est à attendre le moment où ça peut ne pas aller. Donc moi, je demande un accompagnement, moi je sais que je viens naturellement du plus loin, vous savez que je ne peux pas changer ma route. C'est notre matrice culturelle, notre matrice politique, notre matrice historique, l'Etat le sait. Donc je crois que, à un moment donné, si la Corse doit avoir un statut de portée historique, ce statut, c'est un statut par le haut. Ça a toujours été comme cela. Les revendications qui ont amené les évolutions statutaires de la Corse, elles ont été portées dans une logique de bras de levier qui n'était pas proportionnel à la force politique des composantes qui affermaient des doctrines, il était proportionnel, malheureusement à une capacité de réaction. C'est la réalité aussi.

Donc, si on veut ancrer la Corse sur une trajectoire nouvelle dans un esprit de paix, qu'on donne aux générations futures en héritage, la construction d'un système qui, dans un premier temps sera un système autonome, on a parlé de 10, 15 ans, 20 ans, eh bien ça sera deux générations qui auront l'accoutumance de l'autorégulation et ensuite on verra. Ça ne sera plus nous, ça ne sera plus moi, ça ne sera plus vous, mais je pense que la logique de l'histoire, c'est celle-ci. Et bien entendu, la solution idéale, ça serait qu'on se mette tous d'accord sur quelque chose qui serait un ersatz de (région autonomie), mais ça ne servirait à rien.

Donc moi, j'estime qu'aujourd'hui le message qu'on doit donner à la fois aux Corses, à la fois au Gouvernement, à la fois au Président français, c'est que s'il veut faire quelque chose de bien, ça ne peut être qu'un statut d'autonomie complet. Et vous avez un ancien grand serviteur de l'État, Christnacht qui a fait une tribune dans « Corse matin ». Il a eu une position, c'est celui qui avait animé les accords de Matignon, celui qui a participé à des discussions très difficiles sur la Nouvelle Calédonie, et il vous dit « ça ne se décline pas, on est obligés de faire un tout ». Et ce tout aujourd'hui, pour nous, c'est déjà un minimum.

Voilà. Moi, c'est tout ce que je voulais vous dire très sincèrement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Paul Félix. Qui souhaite intervenir ? Pierre.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, o Sgiò Presidente,

Ùn partecipeghju micca à e discussione, ùn ci vogliu micca participà perchè pensu ch'ùn sò micca lighjtimu à participà si perchè l'ideologia ch'eiu ripresentu, i Corsi ùn ne anu più vulsutu in 2015 è in 2017 quì. Eiu sò quì perchè ùn aghju micca à u latu i me amichi da a lista, sò quì in u quattru di un accordu municipale di Corti chì m'assicurava a mo autunumia di pensà.

Dunque, eiu v'aghju da dì semplicemente, v'aghju da ripete ciò ch'eiu pensu. Pensu, l'aghju detta l'ultima volte ch'ò sò per una vera autunumia. A vera autunumia, chì ghjè ? Ghjè un titulu ind'è a custituzione, di a ricunniscenza di u populu corsu, ghjè l'ufficialità di a lingua corsa, l'ufficialità territoriale. Aghju fattu un'evoluzione perchè in u 2013, dumandavu a cuufficialità. Avà, sò per l'ufficialità territoriale. Chì vole di l'ufficialità ? Duie cose semplice : a generalisazione di l'insignamentu immersivu è a cumpetenza corsa per travaglià ind'è tutti l'impieghi. Ùn sò micca si ciò ch'aghju intesu nanzu assicura issi dui punti, ùn ne sò micca sicuru. Sò per a sparizione, u putere d'organisazione amministrativu locale cù a disparizione di i dipartimenti è a creazione di nove cullettività territoriale. Eiu, ùn sò micca pè a metropola sola per Aiacciu. Nove cullettività territoriale chì feranu nasce a nova camera di i territorii per u pudere legislativu, cù u pudere fiscale è e cumpetenze trasferite è ne dicu duie, ghjè l'educazione è a salute. Ùn sò micca s'è tuttu u mondu quì hè d'accunsentu.

Eccu ciò chè pensu, fate ne ciò chè ne vulete. Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Josepha !

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Je ne vais pas revenir sur la question de fond de ce processus, j'ai eu à plusieurs reprises l'occasion ici dans cet hémicycle d'exprimer la position qui était la mienne, qui était la nôtre. Je ne vais pas revenir aussi sur la délibération du 5 juillet dernier, je parle de celle qui a été adoptée, et des ambiguïtés qui pour moi y demeurent et y résident puisque la nouvelle base de discussion et de ce nouveau travail, la délibération du 5 juillet est déjà dépassée visiblement, et les propos que je viens d'entendre me le confirment.

La nouvelle base, c'est le discours du président de la République française dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse, qui a fait commande d'un rapport, d'une copie à rendre dans 6 mois où le consensus le plus large devait être trouvé et il était même allé jusqu'à évoquer une sorte d'unanimité nécessaire. C'est sur cette base-là que se sont organisées les coordinations et les conférences. Ce n'est sur la base d'un travail et je vois qu'il est salué par ceux qui y participent, et je n'ai aucun doute sur la qualité du travail des services et de ceux qui y participent, y compris au plan politique, mais ce n'est pas ça, on répond à l'injonction du président de la République française qui demande à ce que tout le monde se mette d'accord. Parce que bâtir un projet opposable pour la Corse, on y était tous favorables, Jean-Martin Mondoloni a évoqué les travaux et ce qui y est développé. J'avais moi-même lors d'une question orale en 2022, appelé à ce que l'Assemblée de Corse organise un véritable projet opposable. Ce n'est pas ça aujourd'hui. Aujourd'hui, on essaie de construire et de bâtir un consensus sur le plus petit dénominateur commun.

Monsieur le Président, vous m'interrogez, enfin vous laissez entendre que vous pensez que tout le monde doit y participer et que, y compris ceux qui ont été les plus réservés sur la question, doivent y participer. Ça laisse entendre qu'il y a une volonté ou non d'y participer.

Je rappelle quand même que je ne suis pas associée, alors c'est une question réglementaire puisque vous avez décidé que les travaux s'effectueraient dans le cadre de la Conférence des présidents. C'est un cadrage réglementaire que vous avez décidé et qui fait que je ne suis pas associée dans ce cadre-là.

En revanche, la façon dont s'est formulé laisserait entendre que certains misent déjà sur l'échec et se seraient volontairement mis de côté.

Chaque fois, y compris le 5 juillet dernier, lorsqu'il a fallu se prononcer sur l'avenir de la Corse, y compris en y apportant une contribution très critique, je l'ai fait à contribution à des critiques, elle ne convient certainement pas. Visiblement, la parole que je représente, cette tendance qui est portée ici et à l'extérieur de cet hémicycle, visiblement peut-être ne facilite pas la recherche du consensus au plus petit dénominateur commun, et que donc j'entends effectivement que j'en suis exclue pour l'heure.

Moi, j'estime qu'à un moment donné, il faut que les choses soient claires et clairement dites.

Alors j'ai écouté les différentes interventions qui ont été portées et écouté la façon dont se déroulaient les débats jusqu'à aujourd'hui. Il a beaucoup été fait état de la recherche de ce consensus.

Je pense qu'il y a un certain nombre de gens qui pensent ici, et je l'ai entendu de l'autre côté de l'hémicycle, c'est ce que je porte depuis un certain moment, pensent que le fait majoritaire, il est essentiel et que ce fait majoritaire, lorsque l'on représente près de 70 % des suffrages dans leur diversité, il doit être affirmé et que l'injonction de la recherche d'un consensus mou, elle ne doit pas être acceptée.

Aujourd'hui, il y a un certain nombre de gens dont je suis, qui pensent qu'un rapport de force en politique, il est sain. Il est sain pour l'ensemble des partis et que la recherche des équilibres et des soutiens, y compris par la suite et de l'autre côté de la mer, elle peut aussi se bâtir dans ce rapport de force, dans ce rapport de force sain et politique. J'ai l'impression que l'on renonce déjà par avance. Près de 70 % des Corses se sont exprimés, ce n'est pas écraser le fait minoritaire, ce n'est pas écraser le fait minoritaire que de le dire ; ce n'est pas écraser le fait minoritaire que de l'affirmer ; ce n'est pas écraser le fait minoritaire que de chercher à des discussions et des points d'équilibre.

Lorsque vous avez évoqué la venue du président de la commission des lois, j'évoquais au début de mon propos, la nécessité de sortir des ambiguïtés et que beaucoup, beaucoup d'ambiguïtés étaient maintenues. Lorsque vous avez évoqué la venue du président de la commission des lois, vous avez évoqué que celui-ci avait exprimé sa volonté en disant que rien ne pourrait aller contre le fait qui se serait exprimé majoritairement et porté par les élus de la Corse. Et il a dit : la représentation nationale française n'irait pas

contre ce fait majoritairement exprimé par les élus. Bien heureusement ! Mais moi, ma question c'est : quel va être le projet que nous allons lui présenter ? Quelle va être la hauteur de ce statut que nous allons dessiner ?

Sur la question du pouvoir législatif, j'entends qu'il y a une recherche des points d'équilibre entre le projet porté à droite et le projet porté par la majorité.

Quel va être ce point d'équilibre ? Le pouvoir législatif, encadré a priori et a posteriori, ce n'est pas un pouvoir législatif. Si c'est ça, on aurait déjà renoncé.

La question de la langue corse, vous avez pris cet exemple en disant qu'aujourd'hui en quelque sorte, vous n'étiez pas attaché au terme de coofficialité. Mais vous savez comme moi que le terme de coofficialité, il n'est pas seulement un artifice symbolique, il y a des droits qui y sont rattachés, il y a un statut d'une langue qui y est rattaché. Donc, est-ce le fruit de ce consensus-là que la représentation nationale française ne pourrait pas refuser ? Ça, c'est certain. Donc moi ce qui m'inquiète, c'est quel point d'équilibre et quels équilibres aujourd'hui nous cherchons à trouver ?

Moi je vais le dire et je vais le dire très tranquillement, je ne mise pas sur l'échec. Il n'y a pas ceux qui souhaitent que ce statut aboutisse et ceux qui souhaitent qu'il échoue. Parce que certains ont convoqué les leçons de l'histoire, il y a des leçons de l'histoire qu'il faut tirer aussi, c'est que des ambiguïtés, essayant de se convaincre par les mêmes mots et par les mêmes termes, en y mettant chacun un sens différent, que les ambiguïtés n'aboutissent pas aux déceptions parce que cela serait pire que tout et que nous établissions un statut qui, au prix d'un consensus qui aurait évacué au final l'essentiel, nous ne donnions pas à cette évolution, à ce peuple, les véritables leviers d'action. Que ce statut ne soit pas basé sur la reconnaissance de ses droits imprescriptibles et qu'on ait sacrifié, au prix d'un consensus et d'une recherche de consensus à tout prix, tout ce qui fait l'essentiel, tout ce qui fait l'essentiel d'un combat de 60 années et que l'on veuille présenter cela au final, parce qu'il y aura bien une sortie, présenter aux Corses un statut aux contours mal taillés comme le grand soir et ce qui solderait par une solution politique, la résolution du conflit.

Donc dans ma contribution, et elle est souvent critique, elle l'est aussi aujourd'hui, dans la volonté de dire qu'il faut être à la hauteur des enjeux, il n'y a pas le pari de l'échec, mais il y a la volonté de dire qu'on ne peut pas se mentir. On ne peut pas rester encore longtemps dans l'ambiguïté des mots d'un côté et de l'autre de l'amer, et même ici, il faut se dire véritablement ce que nous

voulons. Quel statut nous allons mener ? Quelle solution politique nous voulons bâtir pour ne pas, je vous le disais, passer des ambiguïtés à la déception ?

Pour l'heure, ce n'est pas ce que j'entends. Pour l'heure, je continuerai à participer chaque fois que nécessaire, à dire là où pour notre part, pour le courant que je représente, les bases d'une solution, d'une véritable solution politique pour solder ces 60 années de conflit, doivent être posées.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Ce que nous essayons de faire là, me semble-t-il, ne s'inscrit pas dans un petit débat, juste un rapport d'étape des travaux de la Conférence des présidents. Ce que nous essayons de faire là, finalement, c'est ce pourquoi la famille politique dont je suis issu s'est engagée à faire depuis les années 2000. Autour des années 2010, nous avons dit, réunion après réunion, village après village, ville après ville, élection après élection, meeting après meeting, prise de parole après prise de parole, que nous étions farouchement attachés à ce pays, que nous étions farouchement liés à ce peuple et que nous étions nationalistes. Mais nous avons ajouté dans chacune de nos prises de parole, dans chacune de nos prises de parole, nous avons dit inlassablement, avec beaucoup de sérénité, beaucoup de force et de détermination que, en tant que nationalistes corses, en tant que patriotes, nous ne voulions en aucun cas construire le seul pays des nationalistes, mais que nous voulions construire la Corse des Corses, la Corse avec les Corses et la Corse pour les Corses.

Nous avons deux solutions en arrivant dans cet hémicycle au début de la mandature et en cours de processus, à l'aune de la délibération du 5 juillet, soit nous asseoir sur le fait majoritaire et ça aurait été une solution a priori tout à fait acceptable, soit sans rien renier, conformément à nos engagements non pas de campagne ou non pas que de campagne, conformément à ce qui fait l'essence même de notre combat politique maintenant depuis plusieurs décennies, c'est de nous adresser à l'ensemble des Corses.

Pourquoi je le dis ? Parce que beaucoup de Corses nous interpellent dans nos cercles respectifs, familiaux, professionnels, dans la rue, ils nous disent « mais vous avez voté le 5 juillet, pourquoi vous continuez à discuter ? ». Eh bien nous continuons à discuter simplement, très simplement parce que cela fait

maintenant plusieurs années que nous avons dit que nous devons nous adresser à l'ensemble des Corses.

Nous l'avons fait à travers la délibération du 5 juillet, mais nous voulons aller encore plus loin. Nous voulons aller encore plus loin, non pas pour répondre à une injonction présidentielle française ou gouvernementale, nous voulons aller plus loin parce que nous avons la claire conscience que c'est le chemin que nous devons emprunter.

Est-ce que ce chemin est le chemin le plus facile à emprunter ? Assurément pas. Nous choisissons collectivement, avec toutes les difficultés qui nous accompagnent, peut-être parfois les maladresses, la passion, l'envie, nous voulons emprunter ce chemin qui est difficile. Il est d'autant plus difficile que ce chemin-là nous impose non pas de constater benoîtement ou mollement nos similitudes, parce que ça, ça serait un petit peu trop facile. Nous devons apprendre dans un laps de temps en plus qui est contraint dans les heures, les semaines et les mois à venir, finalement à cheminer entre nos différences. C'est là une immense difficulté, un immense pari. Mais c'est un pari sur l'avenir, l'avenir de la Corse, que nous ne pouvons pas manquer.

Il est là, le sens même de notre combat politique.

Nous avons posé un certain nombre de points et les différents intervenants qui m'ont précédé les ont exposés. Je reviens sur les trois premiers points : celui de la langue, celui des investissements et celui du pouvoir législatif.

Sans, cela a été dit, déflorer ce qui a été dit, sur ces trois points-là, la langue, les investissements et le pouvoir législatif, nous avons trouvé non pas ce que j'appellerais, le mot me semble à ce stade galvaudé, un consensus mais nous avons su avancer les uns, les autres pour nous interroger, à l'issue d'un possible accord, parce que les Corses ont le droit de savoir aussi ce qui se passe, est-ce que la part essentielle de ce qui fonde nos aspirations politiques, les uns et les autres, étaient abandonnée ?

Nous, nous avons la profonde conviction que lorsque nous parlons avec nos collègues du groupe « Un soffiu novu » notamment, en matière de langue, que nous parlons de droit linguistique, que nous parlons de statut, que nous parlons d'investissement, que nous parlons de capacité normative et de pouvoir législatif, quand je lis le dernier communiqué de la coprésidente de « Un soffiu novu », Valérie Bozzi, qui dit que nous ne devons rien nous interdire, que nous ne devons rien nous interdire, je ne sais pas si on va à l'échec ou à la réussite à ce stade-là et personne n'est devin pour le dire. Je dis

simplement que nous devons, dans ce qui fait toute la richesse de nos différences et la richesse démocratique, accepter le fait que pour l'instant, sur ces trois points, nous avons réussi non pas à nous entendre, nous avons réussi à nous entendre et non pas à trouver un petit dénominateur commun, mais à essayer dans le respect absolu des uns des autres, et ça a été remarqué, de faire prévaloir les intérêts supérieurs de la Corse selon le fait majoritaire, selon le fait minoritaire et selon également pour nous la délibération bien évidemment du 5 juillet.

Depuis, il s'est passé un autre événement, la visite de la commission des lois.

Je voudrais, au nom de tout le groupe « Fà populu in seme », il n'est pas là et donc je le fais d'autant plus volontiers, saluer l'investissement de Jean-Félix Acquaviva qui appartient à notre groupe, saluer aussi, je le fais aussitôt en essayant de me tenir loin de la tentation partisane, saluer l'investissement de l'ensemble des parlementaires de la Corse qui œuvrent collectivement avec des nuances bien évidemment, mais pour essayer de faire aboutir convenablement ce processus. Je voudrais saluer l'ensemble de la commission des lois au nom du groupe, dire que ce qui s'est passé n'est en rien un acte anodin.

Je voudrais, à cette heure-ci, je ne serai pas tellement plus long, vous dire deux expériences, je n'ai pas l'habitude de m'impliquer personnellement lorsque je parle au nom du groupe, mais vous dire deux expériences politiques que j'ai vécues relatives à cette institution. Ce qu'a déclaré le président de la commission des lois, Sacha Houlié, que nous saluons respectueusement, Sacha Houlié a dit notamment dans sa prestation médiatique, « le rendez-vous de l'autonomie de la Corse ne doit pas être manqué ». Le Président de la commission des lois de l'Assemblée nationale française nous dit que le rendez-vous de l'autonomie pour la Corse ne doit pas être manqué.

Nous ici, bien évidemment qu'on parle de l'autonomie et qu'elle a un volet technique, bien évidemment qu'elle a une traduction législative constitutionnelle, mais nous vous rappelons, dans le cadre notamment de ce débat, que ce à quoi nous aspirons profondément, c'est une solution politique pour la Corse. Pour nous, l'autonomie n'est que la traduction constitutionnelle, législative, réglementaire in fine de cette solution politique que nous aspirons de nos vœux.

J'en appelle à votre mémoire, pas si lointaine que ça, il y a quelques mois, quand la Corse était à feu et à sang à la suite du tragique événement et à l'assassinat d'Yvan Colonna en prison, lorsque nous avons essayé tout ce collectivement de cheminer pour une solution politique. Aujourd'hui, nous

sommes sur une ligne de crête où on doit regarder au loin et c'est ce que nous essayons de faire à travers cette solution politique et la demande d'autonomie.

Donc je voulais quand même vous rappeler ces mots de Sacha Houlié. Il ne s'agit pas pour nous d'être en deçà du président de la commission des lois de l'Assemblée nationale qui finalement nous demande, non pas sur un ton injonctif, mais de manière respectueuse, de ne pas manquer le rendez-vous de l'autonomie. Pour notre part, nous ne voulons en rien le manquer.

Je vous disais deux éléments que j'ai vécus liés à l'institution, à la Collectivité de Corse. Deux événements importants.

Le premier, c'était donc la présence de la commission des lois dans cet hémicycle et dans nos institutions.

Le second, j'ai eu l'immense honneur d'être sur une liste en 2004, une liste nationaliste. J'étais très jeune à l'époque, certains qui sont dans cet hémicycle ou qui nous accompagnent encore ont été élus en 2004, je veux penser notamment à Jean Biancucci, à Nadine Nivaggioni, à Jean Christophe Angelini, cette liste était conduite par Edmond Simeoni.

Edmond Simeoni en sa qualité de doyen de cette Assemblée, éphémère président en tant que doyen, a prononcé un discours en 2004, alors que nous étions dans l'opposition, nous étions huit élus. Edmond Simeoni nous disait dans ce discours, « nous devons dépasser les querelles, nous devons dépasser les drapeaux, nous devons dépasser nos appareils, les exigences de nos appareils partisans pour véritablement souscrire à un projet collectif ».

Il a répété dans ce discours-là, plusieurs fois, « nous vous tendons la main ». Il s'adressait notamment, pas que, au groupe de droite. Nous étions en 2004 dans l'opposition.

Nous sommes en 2023 dans la majorité, nous continuons, de par notre recherche permanente, non pas au consensus mais à la solution politique, à tendre la main. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Tutti i gruppi è quelli ch'ùn sò micca scritti anu parlatu.

Dunque m'aghju da girà versu u Presidente di l'esecutivu ? No, avete compiu.

Allora, ùn ci arresti più ch'à adduniscisi intornu à a settimana prossima di sicuru è po quella torna, a settimana dopu.

À ringrazià vi à tutti.

Je vais conclure en répétant ce que j'ai dit à la délégation de la commission des lois, lorsqu'elle est venue, il n'y a pas de plan B. Il n'y a pas de plan B et ce n'est pas de répondre aux injonctions du président de la République que de vouloir travailler ensemble à l'écriture d'une page de développement et de paix pour la Corse.

Président de la République ou pas, il faudra de toute manière le faire ensemble.

Rendez-vous à la semaine prochaine.

À ringrazià vi à tutti pè e vostre parolle.

Sè vo site d'accordu o Sgiò Presidente di l'esecutivu, vuleraghju passà i mo raporti. Forse, avemu da pruvà à pena di avanzà.

Le premier concerne la prorogation du mandat de l'Assemblea di a Giuventù.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n^u 320 : Prurugazioni di a mandatura 2021/2023 di l'Assemblea di a Giuventù

Rapport n^o 320 : Prorogation de la mandature 2021/2023 de l'Assemblea di a Giuventù

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le présent rapport a pour objet la prorogation du mandat de l'Assemblea di a ghjuventù pour une durée 6 mois dans le cadre de son renouvellement. La mandature actuelle, je vous explique, a été installée le 3 décembre 2021, donc il y a 2 ans. Normalement, ce sont des mandats de 2 ans. Je vous rappelle que c'est la 3^{ème} mandature depuis 2017.

Alors évidemment, je ne vais pas rappeler toute l'importance du travail réalisé par l'Assemblea di a ghjuventù, les choses ont mis un peu de temps à se mettre en place, mais l'Assemblea désormais travaille très bien, est en régime de croisière, si j'ose dire. Elle a participé d'ailleurs à la rédaction d'avis pour des rapports de cette même Assemblée.

La procédure de renouvellement aurait dû être effectuée au cours de l'automne, mais en échange avec la Conférence des présidents, des groupes de l'Assemblea di a Giuventù, je vous propose aujourd'hui de faire un prolongement de ce mandat pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'on avait pris du retard au départ à cause de la crise du COVID. La deuxième chose est qu'ils sont engagés aujourd'hui, la « promotion », la mandature actuelle est

engagée sur différents projets qui nous concernent aussi, que ce soit les dérives mafieuses, que ce soit Corsica Pruspettiva 2050, et bien évidemment, puisqu'ils ont échangé déjà avec le président de l'exécutif, ils sont engagés également et consultés pour la question de l'autonomie.

De plus, il y a quelques dossiers qu'ils ont, eux, en auto-saisine qui ne sont pas encore aboutis.

Donc, on vous propose, mais c'est l'Assemblée de Corse qui décide, de proroger le mandat de 6 mois. Ça nous permettra bien évidemment de nous donner le temps de bien réfléchir et de lancer les procédures comme il faut, sachant aussi que les jeunes souhaiteraient engager, et moi je suis assez favorable, mais on en rediscutera, engager une réforme des modalités de désignation.

Un renouvellement tous les deux ans au complet, j'ai envie de dire, c'est un peu compliqué parce que tout le monde part et il n'y a pas forcément, alors ils ont le droit de répéter l'exercice une fois bien sûr, mais c'est compliqué parce qu'il y a quand même un gros noyau dur qui disparaît et à chaque fois il faut tout recommencer. Comme on est dans une période où il y a beaucoup choses qui bougent, on voudrait conserver les jeunes qui sont là actuellement, qui en plus ne le disent même pas de manière partisane parce que le gros des troupes part inéluctablement dans les 5 mois. Ils ont tous atteint les limites d'âge ou les deux mandats consécutifs, ce n'est vraiment pas une logique intéressée, pas du tout. C'est vraiment pour être efficace dans les 3, 4 mois qui viennent.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Sinon je soumetts tout de suite à votre approbation.

Oui, Christelle.

Mme Christelle COMBETTE

Oui, deux petits mots, Madame la Présidente, merci.

Effectivement, nous validons la prorogation de 6 mois, vous l'avez rappelé, la crise sanitaire, les événements de mars l'année dernière ont ralenti leurs travaux. Donc, c'est tout à fait légitime.

Juste une petite chose puisque vous présidez les deux assemblées, ça serait bien que nous puissions travailler sur les nouvelles modalités de désignation, qu'elles soient arrêtées assez rapidement pour que justement on puisse réinstaller la future Assemblée dans le temps que le rapport donne.

C'était juste cette petite précision. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, tout à fait. Il y aura un groupe de travail issu de l'Assemblée de Corse. Il y avait un jury d'ailleurs qui avait été élaboré il y a deux ans, on avait très bien travaillé tous ensemble.

Effectivement vous aurez les propositions qu'on fera avec l'Assemblea di a ghjuventù puisque certains ont une expérience maintenant avérée de ce qui pose problèmes et difficultés, pour essayer d'optimiser le fonctionnement. Je le soumettrai à ce groupe de travail de l'Assemblée de Corse, lequel groupe de travail le soumettra à l'Assemblée plénière. On arrêtera les choses, j'espère en février pour ensuite avoir le temps de lancer les procédures.

Je vous rappelle que l'Assemblea di a ghjuventù repose dans les modalités de désignation sur deux grands principes. Le premier, ce sont des candidatures libres après un appel à candidatures avec une sélection par le jury issu de l'Assemblée de Corse ; la deuxième moitié est composée de trois collèges : un collège des syndicats étudiants, un collège des lycéens et un collège des syndicalistes pour les jeunes actifs puisque on peut être à l'Assemblea di a ghjuventù, puisqu'on est éligibles de 16 à 29 ans.

Je soumetts à votre approbation cette prorogation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Merci de votre confiance.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Je me permets quand même de dire aussi, je remercie l'exécutif pour tous les efforts qu'il a réalisés dans sa présence au sein des sessions de l'Assemblea di a ghjuventù parce que vous y êtes vraiment nombreux et assidus. Merci beaucoup, même si parfois ce n'est pas un exercice facile. Je voudrais aussi que des représentants des groupes viennent de temps en temps, certains sont là, je sais que c'est plus dur pour les petits groupes, mais ça serait bien quand même que vous soyez aussi présents.

Merci.

Raportu n° 321 : Rimpiazzamentu di parecchji membri di u Cunitatu di Valutazione di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 321 : Remplacement de plusieurs membres du Comité

d'Évaluation des Politiques Publiques de l'Assemblée de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, cela concerne toujours un conseil consultatif. Il s'agit du remplacement de membres du comité d'évaluation des politiques publiques présidé par Marie-France Bereni.

Il y a eu au sein du comité d'évaluation des politiques publiques des personnes qui ont démissionné et des personnes qui es qualité ne peuvent plus être présentes, ont perdu la qualité pour laquelle elles avaient été désignées.

Donc, il y a eu 4 changements dans le collège des membres permanents et 2 dans le collège des citoyens.

Je vais regarder le rapport pour vous donner les noms. Pour vous informer et je vous demande une prise d'acte là-dessus.

Pour le collège des membres permanents, étaient présents pour l'administration, Madame Catherine Istria qui était inspectrice générale des services et qui est devenue DGA, elle est donc remplacée par Monsieur Mathieu Valentini, inspecteur général délégué. Il y avait Monsieur Jean-Thomas Poletti, un syndicaliste de la CFDT qui lui a été remplacé à sa demande par Louis Ducreux. Il y a Jean-Luc Millo syndicaliste qui a été remplacé à sa demande aussi par son suppléant.

Ensuite, on a eu la démission du vice-président de l'Assemblea di a Giuventù au premier trimestre 2023, Pascal Zagnoli qui a voulu expressément ne plus être vice-président de l'Assemblea di a Giuventù. Mais du coup, comme il était au comité d'évaluation des politiques publiques, il a dû laisser lui aussi sa place et l'Assemblea di a Giuventù a désigné la vice-présidente Barbara Pianelli-Balisoni.

Au collège des citoyens, il y a deux citoyens qui sont démissionnaires, Monsieur Mickaël Mirman et Madame Jeanne Leboulleux-Leonardi. Ils sont désignés en fait par tirage au sort dans la liste complémentaire, il y avait une liste complémentaire. Ils sont remplacés par Monsieur Kévin Rochetti et Monsieur Jacques Arnol-Stéphan.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de leur intégration.
Merci.

Il y a des associations aussi donc qui ont démissionné, vous avez dû en entendre parler peut-être dans la presse, mais il y a déjà quelques mois, avant

l'été. Il y aura une nouvelle désignation qui interviendra, mais évidemment, je n'ai pas encore les éléments. Il s'agit des associations environnementales et là, il existe une liste officielle des associations environnementales et à ce moment-là, il y aura une décision qui vous sera proposée dans quelques semaines.

Merci.

Raportu n° 319 : Rinuvellamentu di i raprisententi di a Cullettività di Corsica à l'istanze di l'Università di Corsica Pasquale PAOLI

Rapport n° 319 : Renouvellement des représentants de la Collectivité de Corse au sein des instances de l'Université de Corse Pasquale PAOLI

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dernier point sur lesquels vous êtes plus directement concernés, j'espère que l'information est bien passée, c'est les représentants dans les conseils de l'université. Vous savez qu'il y a eu des renouvellements à l'université, de conseils.

Donc nous avons été saisis pour le conseil d'administration, pour lequel il faut deux représentants, un homme et une femme et une suppléante et un suppléant.

Ensuite, il faut un représentant femme titulaire et sa suppléante pour la commission de la formation et de la vie universitaire ; un représentant femme aussi titulaire et sa suppléante pour la commission de la recherche. Il faudra désigner également un représentant au sein du conseil d'institut de l'INSPE, l'institut supérieur de professorat des écoles. Merci de bien vouloir m'indiquer les propositions.

Mme Sandra MARCHETTI

Je siégeais à la commission de recherche et donc au Conseil académique plénier en conséquence.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accord. Merci.

Donc, quelle est la proposition du groupe ? Vous maintenez les mêmes, qu'on soit bien au clair, pour le conseil de la formation et de la vie universitaire, Madame Sandra Marchetti, puisqu'il faut une femme titulaire. Il faut une suppléante. Qui était votre suppléante ?

M. Hyacinthe VANNI

Il n'y avait pas un problème de parité, Madame la Présidente ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non. Il faut une femme et sa suppléante parce que, eux en fait, c'est ce qu'ils demandent parce qu'ils ont un calcul de parité avec d'autres désignations, je pense.

Mme Paola MOSCA

Je serai sa suppléante.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, Paola Mosca.

Pour le Conseil d'administration, il y a une femme et un homme. Qui sont les sortants ?

M. Hyacinthe VANNI

On maintient les mêmes puisque là vraiment, il y a un point de parité donc, on ne pouvait pas changer, on ne pouvait pas mettre un homme apparemment. Marie-Hélène Casanova-Servas, puisque Jean-Martin voulait.... Voilà. Donc, nous avons accepté que ce soit une femme chez nous.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, Jean-Martin Mondoloni. Il me faudrait une suppléante et un suppléant. Françoise Campana et Jean-Michel Savelli.

Pour la commission de la recherche, il me faudrait une femme et sa suppléante. Sandra Marchetti.

Il me faut une suppléante pour la commission de la recherche.

Mme Paola MOSCA

Je serai suppléante.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Et pour l'INSP, Paola Mosca. Très bien.

Merci pour ces désignations.

Je vous demande de voter bien évidemment sauf les personnes qui sont nommées. Et moi, je sors d'ailleurs. Nadine, s'il vous plaît, vous pouvez me remplacer, merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI remplace la Présidente MAUPERTUIS.

Mme Nadina NIVAGGIONI

Allora, contru ? No-partecipazione ? Astensione ? Votu favurevule.

A l'unanimità. Vi ringraziu.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Aghju compiu i mo cartulari.

Pensu ch'aghju da passà a parolla avà à u presidente di l'ODARC.

AGRICOLTURA / AGRICULTURE

Raportu n° 329 : Avisu di l'Assemblea di Corsica nantu à u prugettu di dicretu rilativu à l'adattazione di l'aiuti incuppiati di a Pulitica Agricola Cumuna 2023-2027

Rapport n° 329 : Avis de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret relatif à l'adaptation des aides couplées de la Politique Agricole Commune 2023-2027

M. Dominique LIVRELLI

À ringrazià vi.

C'est un rapport qui concerne un avis de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret relatif à l'adaptation des aides couplées de la politique agricole commune 2023-2027.

Conformément au code des collectivités, l'Assemblée de Corse est consultée sur les dispositions réglementaires concernant les aides spécifiques de la Corse sur le premier pilier de la politique agricole commune.

Je vous rappelle que bien que nous ne soyons pas en charge de ces mesures d'aides directes aux producteurs sur le programme 2023-2027, la CdC a été sollicitée et a obtenu des mesures spécifiques concernant l'aide aux petits ruminants. Cela se concrétise dès cette année par un doublement de l'aide ovine-caprine pour les producteurs en race corse adhérents de l'AOP brocciu, ce qui

constitue un signe positif en faveur de cette filière par ailleurs confrontée, comme vous le savez, à des difficultés notamment sur le plan sanitaire.

L'Assemblée de Corse a déjà été saisie à deux reprises concernant la mise à jour du code rural pour l'ouverture de ces mesures et pour les régimes de sanctions.

Dans l'avis favorable en 2022, nous avons souligné l'intérêt de ces aides spécifiques à la Corse, tout en indiquant qu'il était nécessaire d'y apporter une correction.

Le projet de décret reprend à son compte cette correction concernant la suppression du taux de productivité pour l'aide aux petits ruminants ce qui apparaît comme une réponse positive à la demande que nous avons formulée.

Sur les autres éléments du projet de décret concernant les régimes de sanction, les précisions vont également dans le sens d'assouplir les modalités de mise en œuvre.

Au regard de ces éléments qui satisfont aux intérêts de l'agriculture corse, je vous propose de donner un avis favorable aux dispositions de ce projet de décret relatif aux aides animales couplées de la PAC 2023 - 2027.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ùn ci hè micca raporti, mà ci vole à vutà l'urgenza.

M. Dominique LIVRELLI

C'est un rapport d'urgence parce que ces modifications nous ont été transmis le 24 novembre.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ah oui ! Donc nous avons été très réactifs pour le coup.

On **vote de l'urgence** s'il vous plaît.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Très bien.

L'urgence est adoptée.

Qui souhaite intervenir sur ce projet de décret ? Oui, Marie-Anne.

Mme Marie-Anne PIERI

Juste un mot. On va voter bien sûr, ce projet de décret.

Il est un peu dommage que ce doublement de l'aide ovine-caprine soit circonscrite à l'AOP brocciu, je l'avais dit l'an dernier, c'est dommage qu'elle ne soit pas un peu plus importante, ovin-caprin, tout simplement parce qu'on sait que l'AOP brocciu, c'est quand même une niche, ce n'est pas très important et il y a un cahier des charges relativement important à respecter pour pouvoir percevoir cette aide. C'est ce que je voulais vous dire.

J'ai une grande satisfaction, suite à cette mobilisation qu'il y a eu sur la fièvre catarrhale, que vous ayez obtenu ce que vous souhaitiez, à savoir la vaccination gratuite pour les bêtes et la prise en charge également du remplacement des animaux qui sont morts. Je vous félicite. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Non. Je redonne la parole au président de l'ODARC.

M. Dominique LIVRELLI

Je vous remercie pour votre intervention, mais je dois quelques explications, à savoir pourquoi elle a été contingentée à l'AOP brocciu. Dans les autres régions françaises, cette aide-là, elle était prise sur les aides bovines.

Dans les autres régions françaises, il y a des bovins laitiers. Nous, comme nous n'avons pas de bovins lait, cette aide a été mise sur le cheptel ovin et caprin. Pourquoi l'AOP ? Pour faire la différence avec les autres régions françaises, parce que ces autres régions françaises ont du cheptel ovin et caprin. Donc, c'est pour cela que nous avons été obligés de la continger à l'AOP brocciu. On a quand même cette particularité, qu'elle nous serve.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi assai, o Sgiò Presidente.

Dunque, avà possu mette à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ?
Quale hè chì vote à prò ?

Tuttu u mondu hà vutatu per u vostru raportu. Vi ringraziamu assai.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Avà avemu Pattu transazzionale.

Pensu chì ghjè u presidente chì l'hà da prisintà. Mettite à pena di gioia ind'è a presentazione di stu cartularu !

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 285 : Pattu transazzionale trà a Cullettività di Corsica è SNC MEGA EXPRESS è CORSICA FERRIES è SWISS RE INTERNATIONAL SE è SIAT, Societa Italiana du Assicurazioni e Riassicurazioni p.A è GENERALI ITALIA SpA è AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCES è a Camera di Cummerciu è d'Industria di Corsica è MMA IARD Assurances Mutuelles è MMA IARD

Rapport n° 285 : Protocole transactionnel entre la Collectivité de Corse et SNC MEGA EXPRESS et CORSICA FERRIES et SWISS RE INTERNATIONAL SE et SIAT, Societa Italiana du Assicurazioni e Riassicurazioni p.A et GENERALI ITALIA SpA et AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCES et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et MMA IARD Assurances Mutuelles et MMA IARD.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est une avarie qui a eu lieu à l'occasion d'une manœuvre d'appareillage réalisée dans le bassin du port de Bastia le 1^{er} juillet 2017. C'était un navire de la Corsica Ferries dans un port qui appartient à la Collectivité et qui est géré par la CCI. J'espère que ça vous suffit au point de vue entrain, enfin en bateau, pas en train !

Plus sérieusement, il y a eu cet incident relativement grave, heureusement, il n'y a pas eu de victimes. Des dommages matériels relativement importants pour le bateau.

La Corsica Ferries a assigné conjointement le propriétaire, c'est-à-dire la Collectivité de Corse et la Chambre de commerce et d'industrie en responsabilité, en indemnisation du dommage en recherchant la responsabilité à la fois du concessionnaire et du propriétaire.

Il y a eu une expertise judiciaire qui a été diligentée, en suite de quoi les parties se sont rapprochées. Il y avait une répartition de responsabilités entre la Corsica ferries à concurrence de 70 %, principalement du fait que le pilote du bateau était inexpérimenté et 30 % la CCI du fait qu'il y avait un acropode qui était dans le port, mais qui n'avait pas été signalé et que le bateau en dérivant a heurté cet acropode qui n'était pas signalé. Donc, il y avait un défaut de signalisation qui a engagé la responsabilité de la CCI à concurrence de 30 % dans la répartition de responsabilité qui a finalement été retenue, la Collectivité de Corse ayant pour sa part été mise hors de cause.

Les parties co-responsables et leurs assureurs se sont rapprochés. Il y a eu un protocole transactionnel directement entre les assurances et c'est ce protocole transactionnel mettant hors de cause la Collectivité de Corse que je vous propose d'entériner aujourd'hui.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ci hè un avisu favurevule di a cummissione di e finanze.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Il y a il y a deux choses : il y a l'incident et les causes de l'incident.

Bien entendu, les opérateurs portuaires sont hors de cause, entre autres, ce qui est le plus fondamental, c'est que la société coopérative des pilotes de port n'est pas mise en cause. Ça veut dire que l'erreur de manœuvre, elle est liée à une erreur de pilotage propre au commandement du bateau, sachant que dans un port, c'est le pilote qui donne l'ordre et c'est le commandant qui l'exécute.

Mais le fond, c'est qu'on est en plein été, il y a une rafale de vent, on est sur des bateaux qui sont tous sur régime dérogatoire supérieur à 175 mètres et on a la problématique du port de Bastia.

Donc moi, Monsieur le Président, vous voulez qu'on parle au travers de cet incident qui est lié à l'étroitesse du port, aux difficultés d'évitement. En

plein été lorsque tous les postes à quai sont occupés, il est difficile de manœuvrer, surtout lorsqu'il y a du vent.

Je pose une question simple : où on en est dans la réflexion générale sur les nouveaux aménagements portuaires ? Et dans l'immédiat, pourquoi il n'y a pas la programmation du 8^{ème} poste à quai ?

Le port de Bastia se déclare toujours 8 postes et quand on parle du nouveau, on dit le 9^{ème}, mais le 8^{ème}, comme on est le seul port au monde où on a raccourci notre plan d'eau pour faire une aire à remorques, un parking à remorques, il n'existe plus, on peut juste y mettre un canot de sauvetage. C'était le fameux poste à quai qui était devant le quai des martyrs et qui avait été à un moment donné différé en termes de planification parce qu'on le jugeait trop petit par rapport à un objectif de bateaux de croisière de 280 ou 300 mètres.

Mais le projet de l'époque, je parle d'il y a plus de 10 ans, il permettait au moins de faire rentrer un bateau de 240 mètres dans un espace qui est plein large et qui est favorable, où des bateaux comme celui-ci n'auraient jamais eu de problème de rencontre avec un tétrapode s'ils avaient été amarrés dans un endroit qui était un peu plus spacieux.

Donc la question générale, elle est sur le devenir des infrastructures portuaires à Bastia qui sont les nôtres et que nous allons bientôt gérer en plus.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres remarques sur ce protocole d'accord ? Non ?

Jean-Michel !

M. Jean-Michel SAVELLI

Je ne vais pas rentrer dans les détails des circonstances, puisque je les ai vécues en direct, et chacun effectivement peut exprimer sa version des faits et la désignation des responsabilités. Le rapport semble avoir donné à la fin une responsabilité partagée et là-dessus, je n'y reviendrai pas. Sur ça, je n'y reviendrai pas.

Ce qui est gênant dans ce rapport, c'est qu'à la fin, ça reste un protocole confidentiel dont on ne connaît pas le montant de l'indemnisation.

On ne sait pas non plus si c'est au final la CCI ou la CdC qui va payer cette indemnité, d'autant plus que, comme disait Paul-Félix BENEDETTI, à un

moment donné, dans le cadre de la fusion, ce qui peut être engagé par les CCI peut revenir de manière directe ou indirecte sur la CdC.

Il y a aussi un point qui n'est pas clair dans ce rapport parce que c'est un incident qui est intervenu en 2017, est-ce qu'il y a eu des provisions qui ont été effectuées en prévision justement de cette indemnité ? Est-ce que ça va impacter le budget de la Collectivité sur l'exercice en cours ? Ce sont des choses qu'on ne sait pas non plus. Donc, nous ne voterons pas favorablement ce dossier.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Non, donc je me tourne vers le président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement, parce qu'on ne va pas prolonger le débat sur les infrastructures portuaires de Bastia... Telefunate puru in casa ch'ete da rientrà tardi.

Pour répondre d'abord à Jean-Michel SAVELLI et ensuite à Paul-Félix BENEDETTI. On n'a pas provisionné dans ce dossier parce qu'on pensait que la mise en cause de la Collectivité, dans le cadre de l'instance, était infondée et la suite des événements, nous a donné raison. Donc l'incidence budgétaire, elle est nulle.

Deuxièmement, nous sommes mis hors de cause. La personne morale Collectivité de Corse, elle est mise hors de cause. Il y a un accord entre 2 personnes morales et surtout leurs assureurs réciproques, donc je pense que, à part peut-être une petite aggravation de la prime d'assurance au titre du contrat d'assurance, je pense que ça n'a pas d'impact pour le budget de la CCI et par ailleurs, le rattachement projeté et non encore entériné, même si nous allons y travailler, de la CCI à la Collectivité de Corse ne se traduit pas par une fusion des patrimoines.

Donc, cette opération, elle est totalement neutre pour nous et nous avons été mis hors de cause.

Sur l'intervention de Paul-Félix BENEDETTI, on peut toujours considérer, ça n'a jamais été retenu par personne pendant les 6 années de

procédure, que la configuration du port a contribué à l'accident. Après, c'est sûr qu'à partir du moment où l'accident a eu lieu dans le port, on est fondé, même si le lien est très indirect et totalement inexistant au plan juridique, à évoquer l'évolution du port.

Vous savez qu'on a beaucoup travaillé là-dessus. Aujourd'hui, il y a un dossier énorme. Il y a un comité de pilotage où les groupes sont représentés. On avait prévu une restitution en cours d'année, on a pris du retard. Donc, je vais convoquer ce comité de pilotage pour que l'ensemble des groupes qui sont représentés au sein de celui-ci puisse avoir accès à l'intégralité de la documentation sur les différentes options possibles, y compris les travaux qui pourraient être mis en œuvre dans le cadre de la sécurisation du port actuel, puis les différentes options entre maintien des infrastructures actuelles, extension de l'infrastructure portuaire actuelle, question du port dit de la carbonite, ou, option que j'avais contribué à faire mettre au débat, un port au sud de Bastia mais qui soit d'un point de vue du dimensionnement et donc de l'impact écologique notamment beaucoup réduit par rapport au projet de la Carbonite, c'est-à-dire le projet de Portu novu.

Je pense que tout cela doit être mis en débat, et ce d'autant mieux qu'il devrait y avoir un débat public là-dessus et que nous devons savoir si le financement de ces investissements en matière d'aménagement portuaire de Bastia a vocation à être intégré dans les différents instruments que nous pourrions solliciter ; instruments, dispositifs ou mécanismes financiers que nous pourrions solliciter dans le cadre du processus en cours.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eccu ! Allora mettu à u votu sta pruposta di l'Esecutivu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ?
Quale hè chì vote à prò ?

Abstention « Un soffiu novu » et « Core in fronte »

U raportu hè ADUPRATU.

À ringrazià vi.

Voltu nant'à u raportu 319.

Raportu n° 319 (SUITE) : Rinuvellamentu di i rapresentanti di a Cullettività di Corsica à l'istanze di l'Università di Corsica Pasquale PAOLI

Rapport n° 319 : Renouvellement des représentants de la Collectivité de Corse au sein des instances de l'Université de Corse Pasquale PAOLI

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Per « Fà populu in seme », ci hè un prublema di sicuru, perchè ch'ùn pudete micca esse ind'è 2 cummissione.

Dunque eiu, vi mettu cume erate prima :

Per a ricerca : Sandra MARCHETTI è Lisa FRANCISCI suppléante

Per a furmazione : Paola MOSCA è Frédérique DENSARI

Per l'INSPE : Paola MOSCA.

Allora rifemu u votu :

Quale hè chì ghjè contru ? Astenzione ? Quale hè ch'ùn vote micca ?
In favore.

Ghjè fatta ! A ringrazià vi.

Modifications ADOPTEES à l'unanimité.

Ci hè u tempurale chì ghjunghje, a vi dicu... Ghjustu a vi dicu cusì.

A prima muzione hà da esse presentata da « Fà populu in seme », è ghjè Danielle ANTONINI chì l'hà da prinsintà.

MUZIONE / MOTIONS

Motion N° 2023/O2/027 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Danielle ANTONINI pour le groupe « Fà Populu Inseme » : Non à la suppression de l'Aide Médicale d'État

Mme Danielle ANTONINI

A ringrazià vi.

Donc, l'objet de cette motion est de dire non à la suppression de l'AME.

Après concertation, les groupes « Avanzemu », « Core in fronte », Monsieur GHIONGA et Mme GIACOMETTI s'y associent.

Je voudrais tout d'abord commencer par préciser ce qu'est l'aide médicale de l'État.

C'est un dispositif permettant aux étrangers en situation irrégulière de bénéficier d'un accès aux soins. Elle est attribuée sous condition de résidence et de ressources. Pour la demander, un dossier est à remplir et une fois attribuée,

l'aide médicale de l'État est accordée pour un an, avec un renouvellement à demander chaque année.

Elle a été mise en place en 2000 et permet aux étrangers en situation irrégulière de bénéficier d'une prise en charge de leurs soins.

Le 15 mars 2023, un amendement proposant sa suppression a été voté au Sénat. Plusieurs sociétés savantes, dont celle des Pathologies Infectieuses, de Réanimation de Langue Française, de Médecine d'Urgence, ainsi que de France Assos Santé, se sont inquiétés des conséquences pour l'accès aux soins de cette population déjà très exposée.

Selon toutes ces organisations, l'amendement va à l'encontre des principes des droits humains garantissant un droit à la santé pour tous. Même en ne considérant que l'angle de la santé publique, cette suppression constitue un non-sens économique et pourrait avoir de graves conséquences pour le système de santé français.

Les pathologies hospitalières prises en charge tardivement sont, on le sait, particulièrement coûteuses.

La migration pour raisons de santé, souvent invoquée pour attaquer l'AME est pourtant minoritaire parmi les motifs de départ des pays d'origine et les études constatent à l'inverse un non-recours à ce droit important.

Par ailleurs, les organisations signataires rappellent que le coût des soins couverts par l'AME ne représente que 0,4 % des dépenses de l'assurance maladie en France et que plusieurs économistes de la santé n'ont pas constaté de surconsommation de soins inutiles par les bénéficiaires.

À présent, je voudrais juste vous lire quelques extraits du serment d'Hippocrate que j'ai prêté il y a plus de 40 ans maintenant.

« J'utiliserai le régime pour l'utilité des malades suivant mon pouvoir et mon jugement, mais si ce n'est pas pour leur perte ou pour une injustice à leur égard, je jure d'y faire obstacle.

Dans toutes les maisons où je dois entrer, je pénétrerai pour l'utilité des malades, me tenant à l'écart de toute injustice volontaire, de tout acte corrompateur... »... Je vous passe les relations amoureuses avec les femmes ou hommes libres ou esclaves.

« Tout ce que je verrai ou entendrai au cours du traitement, ou même en dehors du traitement, concernant la vie des gens, si cela ne doit

jamais être répété au-dehors, je le tairai, considérant que de telles choses sont secrètes.

Eh bien donc, si j'exécute ce serment et ne l'enfreins pas, qu'il me soit donné de jouir de ma vie et de mon art, honoré de tous les hommes pour l'éternité. En revanche, si je le viole et que je me parjure, que ce soit le contraire. »

Vous comprendrez bien que j'ai toujours essayé jusqu'à présent et espère continuer à faire en sorte de me situer dans le premier cas de figure.

Alors même si les députés de l'Assemblée nationale ont rejeté à une très grande majorité, il y a 2 jours en commission des lois, un article introduit par les sénateurs qui transformait l'AME en AMU, c'est-à-dire en Aide Médicale d'Urgence et que cela laisse augurer la pérennisation de ce dispositif, notre groupe a souhaité maintenir cette motion dont je vous fais grâce des considérants.

Ainsi, l'Assemblée de Corse s'inquiète de la possible suppression de l'AME et des risques que cette décision impliquerait en termes de santé publique et de respect des droits de l'homme, si elle venait à être adoptée définitivement par le Parlement.

Elle soutient les médecins qui s'opposent à sa suppression, et notamment la trentaine de médecins corses ayant cosigné la tribune. Et je pense que depuis, la liste s'est allongée. Et elle se positionne en faveur du maintien de l'Aide Médicale d'État.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc effectivement, les choses ne sont pas terminées pour l'AME, contrairement à ce qu'on aurait pu penser.

Donc, qui souhaite intervenir ? Un pour, un contre. Non ?

Je demande son avis à l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Il est favorable bien sûr.

On est à un point, je dirais, d'intersection entre la politique et l'éthique ; l'éthique des médecins à travers le serment d'Hippocrate, mais aussi l'éthique des citoyens, des élus et tout simplement des femmes et des hommes.

Alors, je ne vais pas faire de démagogie, je sais qu'il y a des choix qui sont difficiles, je sais qu'il y a des impacts budgétaires. Et donc je ne me considère pas plus humaniste que celles et ceux qui avaient voté la suppression, mais je pense qu'on s'honore en soutenant cette motion et j'ai été bien sûr forcément ému et solidaire lorsque j'ai lu notamment les tribunes de médecins en Corse ou en dehors de Corse qui, au nom de leur serment, disaient qu'ils se mettraient hors la loi, si la loi devait devenir ce qui avait été un instant imaginé.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci. Vous avez évidemment toute ma solidarité et je voterai en faveur de la motion.

Donc, je mets la motion au vote. Comme personne ne semble être contre, donc pas d'expression contre.

On y va. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Donc non-participation de « Un soffiu novu ».

Qui est pour ? Tous les autres.

Donc, on peut considérer qu'elle est votée à l'unanimité.

Motion ADOPTÉE à l'unanimité.

Donc maintenant, il nous reste une motion à traiter.

Je dis bien « il nous reste » parce que c'est une motion qui est partie dans le circuit des commissions et qui a été examinée par pas moins de deux commissions. Elle avait été déposée par Valérie BOZZI pour « Un soffiu novu » et elle concerne le soutien exceptionnel au GFCA foot.

Bien qui la présente ? Christelle, vous avez la parole.

Motion N° 2023/E3/014 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Soutien exceptionnel au GFCA Foot

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Madame la Présidente.

En l'absence de ma collègue Valérie BOZZI, je vais présenter rapidement la motion qui consiste à octroyer une aide exceptionnelle à l'association GFCA football, laquelle fait face à des difficultés financières qui compromettent la survie du club.

Je sais que cet été les débats ont été animés en commission. Vous l'avez rappelé, ça fait plusieurs fois qu'elle part pour être débattue en commission.

Donc au niveau de de la mairie d'Ajaccio, en mai dernier, une offre une aide exceptionnelle de 50 000 € a été attribuée pour l'année 2023 et une aide de 40 000 € annuelle pour les années 2023, 2024 et 2025 dans le cadre d'une convention donc triennale, ramenant donc le montant total de 2023 à 90 000 €.

Donc la mesure « aide aux clubs nationaux » du règlement des aides de la collectivité de Corse est capé à 160 000 €, nous conduisant à statuer sur l'octroi d'une aide supplémentaire qui déroge au guide des aides à titre exceptionnel.

Donc, notre demande consiste à acter le versement complémentaire à l'association GFCA football par la Collectivité de Corse d'un montant de 60 000 € sur 2 exercices, donc 30 000 maintenant et 30 000 l'an prochain.

La motion invite également à ce que les responsables de l'association puissent être reçus par les membres de la commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et des enjeux sociétaux afin que soient identifiées et mises en exergue les insuffisances du guide des aides pour des clubs de cette envergure. Et pour qu'il y ait un discours commun de la part du club également, l'exécutif nous répète à l'envi depuis cet été que le club a perçu une partie des subventions demandées suite à un dépôt de dossier et qu'il est satisfait. Ça permettrait de mettre tout le monde d'accord sur les besoins et les raisons de cette situation.

Je vous remercie.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je demande une suspension s'il vous plaît, parce que j'ai besoin d'un certain nombre d'éléments de réponse que va me fournir la conseillère en charge de ce dossier.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On suspend.

La séance est suspendue à 18h36 et reprise à 19h15.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avant de reprendre nos débats, je voudrais, s'il vous plaît, parce que nous avons dépassé 18 heures largement, donc je vous propose de déroger au régime ordinaire des temps de travail du secrétariat général de l'Assemblée de Corse.

**DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL
DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Dérogation ADOPTÉE.

Donc voilà, c'est fait.

Nous revenons maintenant à l'examen des motions.

Donc après échange entre le Conseil exécutif et les présidents de groupes, et en particulier l'exposé des motifs du groupe porteur de la motion « Un soffiu novu », il a été acté un report de l'examen de la motion avec dans l'intervalle un rendez-vous pour un échange entre les représentants du club, les présidents de groupe et le président de l'exécutif avant la prochaine session.

Mme Christelle COMBETTE

Oui, Madame la Présidente, et on reporte donc la motion à la prochaine session, après cette réunion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, un report à la prochaine session, tout à fait !

Donc pas besoin de voter, tout le monde est d'accord pour ce sujet.

Autre motion, autre sujet dont nous avons traité, une motion portée par « Fà populu in seme », concernant le logement social, qui avait été présentée en commission permanente, déposée dans les délais et à la demande de Jean-Martin MONDOLONI, elle devait repartir en commission pour étoffer un peu la motion.

Il se trouve que, comme il s'agit d'une demande de soutien auprès de différents organismes financeurs du logement social et qu'il y a une date limite du 6 décembre à respecter, pour donner de la force à cette motion, il convient bien évidemment de l'examiner dès aujourd'hui, si vous en êtes d'accord. Les présidents de groupes ont donné leur accord. On va l'examiner tout de suite.

Pas d'opposition ? L'Exécutif y est favorable également.

Donc, sans lire les visas, Mme PONZEVERA, si vous voulez bien...

MOTION N° 2023/O2/026 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Juliette PONZEVERA pour le groupe « Fà Populu In seme » : Demande de soutiens financiers pour la création de logements sociaux

Mme Juliette PONZEVERA

Je vous remercie et je serai très rapide.

La production de logements sociaux subit actuellement une crise majeure. L'année 2023 est la pire des 20 dernières années.

En Corse, moins 55 % de dépôt des dossiers d'agrément entre 2022 et 2023.

En début d'année 2023, le prévisionnel de construction était de 404 logements sociaux, mais seulement 20 % ont été finalement validés. Cette

tendance a une forte baisse est le résultat d'une accumulation de plusieurs paramètres défavorables au développement de l'offre sociale.

On en distingue 4 principaux :

La réduction de loyer solidaire (RLS) qui a été mise en place et imposée aux organismes de logements sociaux dès 2018 par l'État et sans contrepartie. Elle l'impact directement les recettes des OLS et ampute la capacité d'autofinancement.

La crise énergétique, la flambée du coup des matières premières et l'inflation ont engendré une hausse considérable des coûts de la construction de plus de 15 %.

La tension foncière liée aux résidences secondaires et à la spéculation ne cesse d'augmenter. Cela induit une flambée des coûts du foncier qui atteint entre 350 et 700 € le m² constructible dans les zones A et B1. De telles sommes représenteraient en moyenne 40 % du coût des opérations de logement social, ce qui est énorme.

Et enfin la hausse du taux du livret A a un impact fondamental sur les finances des OLS. L'endettement y est indexé. L'ensemble des prêts de droit commun de la Caisse des dépôts et consignations, que ce soit pour les réhabilitations et les constructions neuves, sont à taux variable et indexés sur le livret A. Le taux est passé de 0,5 % en 2021 à 3 % actuellement et on entend parler de plus de 4 % pour 2024.

La difficulté financière à produire des logements sociaux et le fait de la distorsion croissante entre la réalité des coûts et les financements mobilisables qui, de manière générale, ne suivent pas, imposant une mobilisation financière de plus en plus forte des OLS qui, fragilisées, n'arrive pas à impulser un programme à la hauteur des besoins.

C'est pourquoi nous demandons donc à travers cette motion que l'Assemblée de Corse réaffirme l'impérieuse nécessité d'accroître le soutien financier au logement social en Corse afin de répondre aux besoins croissants dans ce domaine, demande aux partenaires financiers du logement social (État, action logement, Caisse de dépôt et consignation), la mise en place de mesures spécifiques d'adaptation des subventions et aides financières aux réalités et aux défis du marché immobilier insulaire. Et enfin, mandate le président du Conseil exécutif pour faire valoir cette demande.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Est-ce qu'il y a une expression contre ? Non. Je demande son avis à l'exécutif.

M. Julien PAOLINI

Très rapidement.

Bien sûr que nous allons donner un avis favorable sur cette motion. On a eu un débat en début de journée sur la nécessité de renforcer les logements, notamment les logements sociaux. Il manquerait à peu près 6 000 logements sociaux aujourd'hui en Corse. On a besoin pour cela de l'ensemble des partenaires.

Il y a une décision importante qui doit être prise au 6 décembre. C'est une donnée qu'on n'avait pas au moment de la commission permanente, ce qui a justifié le renvoi en commission.

Ça fait suite aussi à un comité régional de l'hébergement de l'habitat qui s'est tenu la semaine dernière, mercredi après-midi, en même temps que notre commission permanente.

Et vous informer aussi qu'à partir de maintenant, ce comité régional de l'hébergement et de l'habitat est coprésidé par le président du Conseil exécutif et le préfet, ce qui n'était pas le cas précédemment. Donc cela va nous permettre d'avoir des discussions beaucoup plus engagées et abouties, notamment avec les services de l'État et les différents intervenants dans le cadre de la politique du logement.

La Corse, bien sûr, ça a été rappelé, aujourd'hui, est frappée un peu plus fort que les autres territoires par l'inflation, par le coût des matériaux et par le coût du foncier, donc au terme par le coût des constructions.

Les dispositifs actuels de la Collectivité de Corse ne suffisent pas, malgré les efforts qui sont consentis. C'est 24 M€ pour les offices publics de l'habitat de soutien de la Collectivité de Corse, c'est 20 M€ par an sur la politique logement dans le cas du règlement d'aide aux communes et intercommunalités. Mais ça ne suffit pas pour répondre aux besoins aujourd'hui du territoire.

On a rencontré aussi le mois dernier Action logement. On a eu une réunion très constructive avec une délégation des représentants d'Action

logement et de leur président. On a aussi des réunions régulières avec la Banque des territoires.

Donc voilà, l'ensemble des acteurs sont mobilisés, donc bien sûr que on souscrit à cette demande d'accroître le soutien financier pour répondre à ce besoin impérieux de création de logements en Corse dans les prochaines années et notamment de logements sociaux.

Avis favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc on soumet au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc la motion est ADOPTEE à l'unanimité.

Eccu, emu compiu.

Oui, Pierre GHIONGA !

M. Pierre GHIONGA

Un point : que va-t-on faire de ma motion sur l'Alsace ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Elle est en commission aussi !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Présidente, on avait une motion sur la politique internationale. Elle a été validée en commission permanente, elle n'est pas passée pour des raisons d'emploi du temps la dernière fois et il a été demandé par votre groupe de la passer en commission pour qu'elle puisse être enrichie...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a 2 mois d'examen possible.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je ne jette la pierre à personne, mais à un moment donné, quand on a un mois devant soi, que la Commission elle n'a rien d'autre à faire que ça, elle peut se réunir !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On va essayer de régler ça avant la fin de l'année.

Je vous rappelle que nous sommes le 1^{er} décembre. On ne dirait pas, mais nous sommes le 1er décembre.

Bon week-end à tous ! Bona duminicata !

La séance est levée à 19 h 25.